



n°161 - 2024

Analyses et synthèses

La situation des grands groupes bancaires français à fin 2023



Achévé de rédiger le 18 juin 2024

*Étude réalisée par Pierre Berthonnaud, Numa BOSC,
Grégoire Desbrosses, Laurent Faivre, Thomas Ferriere,
Oscar Lange, Sandrine Lecarpentier, Pierre Sarrut, Louise
Tupinier*

*Mots-clés : revenus, marge nette d'intérêt, rentabilité, coût du
risque, qualité des actifs, solvabilité, liquidité, risque de taux*

Codes JEL : G21

Chiffres-clés

La croissance des bilans reflète la progression des crédits et des dépôts, les TLTROs ont été refinancés par des émissions de titres

		31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023		
Bilan (Mds€)						
Total de bilan prudentiel		7 011,2	8 387,6	8 508,6	↗	1,44%
Actif	- Prêts et avances aux sociétés non financières	1 474,8	1 822,0	1 838,4	↗	0,90%
	- Encours de PGE* ²		68,0	50,8	↘	-25,29%
	- Prêts et avances aux ménages	1 753,1	1 958,9	1 999,8	↗	2,08%
Passif	- Dépôt des banques centrales	220,4	432,9	199,6	↘	-53,89%
	- Titres de dettes émis	1 195,0	1 194,6	1 444,3	↗	20,90%
	- Dépôts des sociétés non financières	1 063,8	1 423,7	1 468,6	↗	3,15%
	- Dépôts des ménages	1 786,3	2 133,0	2 179,0	↗	2,16%

*proxy Anacredit pour 2022 et 2023 : la collecte ABE dédiée au suivi de l'encours de ces prêts garantis s'est arrêtée fin 2022. Nous effectuons un suivi de ces encours en 2023, à partir d'Anacredit France (77% des encours reportés dans la collecte EBA retrouvés dans Anacredit France).

La qualité des encours de crédits aux SNF se dégrade légèrement

		31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023		
Risque de crédit						
Volumes d'encours en étape 2		269 490	438 202	437 159	↘	-0,24%
Volumes d'encours en étape 3		109 041	106 728	112 179	↗	5,11%
Part d'encours en étape 2		6,06%	8,68%	8,44%	↘	-0,24%
- Dont SNF		9,28%	12,64%	12,28%	↘	-0,36%
- Dont ménages		6,26%	9,19%	9,32%	↗	0,13%
Part d'encours en étape 3		2,45%	2,11%	2,17%	↗	0,05%
- Dont SNF		3,81%	3,35%	3,55%	↗	0,20%
- Dont Ménages		2,68%	2,05%	2,06%	↗	0,01%
Taux de provisionnement des encours en étape 3		51,30%	47,51%	45,86%	↘	-1,65%
- Dont SNF		52,53%	46,33%	44,85%	↘	-1,48%
- Dont Ménages		48,87%	47,71%	46,17%	↘	-1,55%

Des revenus en baisse après une année 2022 exceptionnelle, grevés par la MNI

<i>bilan prudentiel</i>		31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023		
Rentabilité						
Produit net bancaire		139,4	151,9	146,9	↘	-3,25%
- dont MNI		65,2	69,9	63,9	↘	-8,56%
Coût du risque (Mds€)		8,9	10,8	10,0	↘	-6,78%
Coût du risque (bps)		0,24%	0,25%	0,23%	↘	-0,02%
Charges d'exploitation		100,0	105,1	105,5	↗	0,36%
Résultat net		28,6	31,7	32,3	↗	1,87%
Coefficient d'exploitation		71,77%	69,23%	71,82%	↗	2,59%
Return on Assets		0,41%	0,38%	0,38%	↗	0,00%

Une situation prudentielle solide et confortée

		31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023		
Solvabilité						
Fonds propres CET1 (Mds€)		348,8	387,3	404,4	↗	4,43%
RWA		2 359,6	2 567,3	2 616,1	↗	1,90%
Expositions levier		7 081,1	8 303,3	8 456,5	↗	1,85%
Ratio CET1		14,78%	15,09%	15,46%	↗	0,37%
Distance au seuil de Montant Maximal Distribuible (MDD) réglementaire		4,35%	5,17%	5,13%	↘	-0,04%
Ratio de levier		5,26%	5,02%	5,15%	↗	0,13%
Liquidité						
LCR moyen annuel		131,8%	146,5%	147,0%	↗	0,55%
NSFR		106,5%	114,7%	115,2%	↗	0,53%
Ratio d'actifs grevés		24,6%	27,5%	26,2%	↘	-1,30%

La situation des six principaux groupes bancaires français à fin 2023

1. Une progression modérée des bilans bancaires en lien avec le financement des ménages et des entreprises, une augmentation des dépôts et un refinancement de marché qui se substituent aux TLTROs.

Après une croissance de 2,8 % en 2022, le total de bilan prudentiel¹ agrégé des six principaux groupes bancaires français a enregistré une progression de 1,4 % en 2023 pour s'établir à 8 508 milliards d'euros (Tableau 1).

Les prêts et avances représentent près de 62% du total bilan, soit 5 252,2 milliards d'euros. Les encours de crédits aux ménages et aux entreprises non financières (3 838,2 milliards d'euros), ont continué à croître en 2023, (resp. +2,1% et +0,9%), mais moins rapide que les dépôts de ces contreparties qui s'établissent à 3 647 milliards d'euros (resp. +2,2% et +3,2%). Ainsi, le ratio prêts sur dépôts pour les ménages et les SNF est stable depuis 2020 à 105%, inférieur à son niveau de 2019 qui était de 113%. On observe par ailleurs une augmentation des encours de crédit aux agents financiers – établissements de crédit (+17%) et autres institutions (+20%). (Graphique 3).

Les encours de titres de dettes détenus ont progressé de 14,5%. Avec un total de 796,4 milliards d'euros, ces derniers représentent plus de 9% du total bilan. La majorité de ces titres sont des titres d'administrations centrales (516,1 milliards d'euros), d'émetteurs souverains notamment.

Les montants de produits dérivés se contractent sur un an, tout en restant supérieurs aux niveaux de 2021, tant pour les dérivés du portefeuille de négociation que pour instruments de couverture. Dans l'ensemble, les dérivés représentent un peu plus de 7% du bilan.

Globalement, la taille du portefeuille à la juste valeur reste inférieure à 20%. Les produits les plus complexes en représentent une part minime.

Au passif, outre la progression des dépôts mentionnée plus haut, l'année 2023 a été marquée par le remboursement des ressources obtenues

par les banques dans le cadre des opérations de refinancement à long terme de la Banque centrale européenne (*Targeted Long-Term Refinancing Operations* – TLTRO), matérialisée dans la catégorie « dépôts des banques centrales ». Ce poste a diminué de 233 milliards d'euros (-54%), remplacé notamment par des émissions de titres (+250 milliards d'euros) pour un encours total de 1 444,3 milliards d'euros représentant 17% du bilan. Ce remplacement a en revanche un coût en termes de charges d'intérêts, qui pèsent sur la marge nette d'intérêts (cf. infra).

2. La contraction de la marge nette d'intérêt a pesé sur les revenus, en baisse après des niveaux historiquement élevés en 2022

Après une année historique en 2022, avec un Produit Net Bancaire (PNB) de 151,9 milliards d'euros, les banques françaises enregistrent un recul de leurs revenus de 3,3 %, le PNB s'établissant à 146,9 milliards d'euros. (Tableau 4).

Cette diminution provient principalement de la faiblesse de la Marge Nette d'Intérêts (-8,6%) qui recule à 63,9 milliards d'euros, soit un point bas sur ces 5 dernières années. Différents effets conjoncturels et structurels se sont conjugués pour entraîner une hausse des charges d'intérêt au passif plus rapide que l'augmentation des revenus d'intérêt à l'actif :

- Effets conjoncturels : inflation et hausse rapide des taux d'intérêt qui ont pesé sur la demande de nouveaux crédits à l'actif et entraîné des arbitrages entre dépôts à vue et dépôts rémunérés au passif, en dépit du gel du taux du livret A ; remplacement des TLTROs par des émissions de titres de dettes plus coûteuses² ;
- Effets structurels : majorité de prêts à taux fixe à l'actif, qui ne bénéficient de la hausse des taux qu'à mesure que l'encours de crédit, fonction de la demande, se renouvelle ; au passif, poids important de l'épargne réglementée dont la rémunération a augmenté .

La diversification des sources de revenus des banques françaises a toutefois permis de limiter l'impact de la baisse de la MNI sur le PNB, avec notamment des commissions qui s'inscrivent à un

¹ Le bilan prudentiel est légèrement différent du bilan comptable consolidé, notamment dans la prise en compte des participations des filiales d'assurance. Il sert de base à l'ensemble des calculs des métriques réglementaires bancaires de solvabilité, de levier, de liquidité.

² En 2022, le coût des encours de dépôts banques centrales était de 0,4%, à comparer en 2023 avec le coût des titres de dettes émis qui s'élève à 3,1%.

niveau stable (54,7 milliards d'euros, +0,2% sur un an) et historiquement élevé. Ces dernières, qui représentent 37% du PNB, proviennent principalement des services de paiements, des produits d'assurances et de la gestion d'actifs. En complément, les revenus des activités de marché, qui pèsent pour 14% du PNB, s'établissent en léger recul (-1,6%), à 20,2 milliards d'euros.

Au final, le ratio PNB / Bilan moyen se dégrade logiquement, passant de 1,77% à 1,72%, sous l'effet de l'évolution du numérateur et du dénominateur. Il se compare négativement avec les pairs de la zone Euro (avec un ratio à 2,57% en 2023), qui ont profité rapidement de la hausse des taux, grâce notamment à des encours de crédit à taux variables plus importants et à une progression moins forte de leur bilan.

3. Avec des charges d'exploitation maîtrisées et un coût du risque faible, la baisse du PNB est le principal facteur explicatif des faibles niveaux des indicateurs de rentabilité

En dépit du contexte inflationniste, **les charges d'exploitation restent maîtrisées et n'augmentent que très peu** (+0,4% sur un an) à 105,5 milliards d'euros. Elles représentent 1,24% du bilan moyen, une proportion plus faible que celle des pairs de la zone Euro (1,37%). Néanmoins, en raison de la baisse du PNB, le coefficient d'exploitation s'inscrit en hausse de +259 points de base (pdb), et retrouve ses niveaux de fin 2019, à 71,9%.

Le coût du risque reste faible à 10,02 milliards d'euros et s'inscrit en baisse de 6,8%. Il provient principalement des encours de niveau 3 IFRS 9 et représente 23 pdb des encours clientèles contre 39 pdb pour les pairs de la zone Euro. Cette faiblesse du coût du risque s'explique en partie par l'octroi de crédits majoritairement à taux fixe ce qui immunise les emprunteurs contre les variations de taux et préserve en partie leur solvabilité.

Alors que le résultat d'exploitation courante diminue logiquement, en lien avec la baisse du PNB (-12,8%, à 31,4 milliards d'euros), **le résultat net progresse légèrement en 2023, à 32,3 milliards d'euros (+1,9%)**, sous l'effet d'éléments exceptionnels qui ont joué sur les deux années 2022 et 2023 : le rebond pour Société Générale en 2022 faisant suite aux pertes en 2022 liées notamment à la vente forcée de sa filiale russe après le début du conflit russo-ukrainien et des revenus en 2023 pour BNPP qui a finalisé la vente de BankWest.

³ Pour ces comparaisons internationales qui intègrent des banques hors zone Euro, notamment les banques des États-Unis (US) et du Royaume-Uni (UK), nous nous plaçons sur les données comptables consolidées issues de la communication financière.

Le rendement sur total actif (RoA) progresse très légèrement (moins de 1 point de base) à 0,38%, alors que le rendement sur capitaux propres (RoE) diminue de près de 20 points de base, à 6,23%. Pour cet indicateur, la légère augmentation du résultat net ne compense pas la hausse des capitaux propres. Depuis 2022 – année de début de remontée des taux, les banques françaises se comparent défavorablement avec leurs pairs de la zone Euro, qui affichent en 2023 un RoA de 0,74% et un RoE de 11,7%.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés des comparaisons internationales³ :

- Seules les MNI des banques françaises et japonaises n'ont pas progressé en 2022. Ce sont les banques d'Europe du nord, puis les autres banques européennes et celles des États-Unis (US) qui ont vu leur MNI progresser le plus fortement.
- La progression de la MNI des banques US est contrebalancée par la hausse de leurs charges d'exploitation et de leur coût du risque, ce qui limite la progression du RoA (0,74%). Par ailleurs, ces banques ayant réduit leur levier, leur RoE baisse à 9,6%.
- Les autres banques européennes⁴ présentent la plus forte croissance en termes de RoA et de RoE et affichent les ratios les plus élevés (resp. à 0,9% et à plus de 15%) ;
- La rentabilité des banques du Royaume-Uni s'améliore également (RoA à 0,62% et RoE à 11,4%).

4. Les premiers signes de dégradation de la qualité des actifs apparaissent sur le portefeuille des sociétés non financières

La dégradation de l'environnement macro-économique et du contexte international, l'inflation et la remontée des taux au cours de l'année 2023, se sont traduits par des premiers signes de détérioration de la qualité des actifs. Plusieurs caractéristiques du marché français permettent néanmoins de limiter les risques d'augmentation des défauts, en particulier la proportion importante de prêts à taux fixes, qui protège les emprunteurs dans un contexte de hausse des taux.

Le montant d'encours de prêts non performants (*non-performing loans* – NPL) progresse par rapport à 2022 à 111,0 milliards d'euros (+1,5%). **Le taux de NPL augmente ainsi légèrement à 1,94% (+9 points de base, bps) fin 2023** :

⁴ Voir la note méthodologique pour la définition des échantillons, mais ce groupe de banques comprend notamment la banque suisse UBS.

- **Cette hausse est portée par les encours aux sociétés non financières (SNF), dont le taux de NPL monte à 3,58% sous l'effet de la normalisation, c'est-à-dire le retour à des niveaux pré-Covid, des défaillances d'entreprises.** Les trois secteurs affichant les taux de NPL les plus élevés, supérieurs à 7% sont : la santé, en lien notamment avec des dossiers individuels importants comme ORPEA ou Clariane, les services de bâtiments et travaux publics et l'hébergement et restauration. Les cinq secteurs dont les encours de prêts sont les plus importants (activités immobilières, industrie, commerce, activités financières, activités spécialisées) présentent des ratios de NPL inférieurs à 4,5%.
- Avec un marché de l'emploi résilient en France et en Europe⁵, le taux de NPL des ménages est stable à 2,06%.

Malgré cette légère dégradation, **au global, le taux de NPL des banques françaises se maintient au niveau de la moyenne européenne.**

Certains types d'engagements, tels que les prêts à effet de levier (ou *leveraged finance*) - qui représentent 9,8% des prêts aux SNF - ou le financement de l'immobilier commercial⁶ (3,16% du total bilan des banques), par nature plus risqués, font l'objet d'une attention particulière des superviseurs. Ces engagements représentent toutefois une part relativement limitée des engagements des grandes banques françaises.

En outre :

- La part des créances ayant enregistré une hausse significative du risque de crédit (en étape 2 selon la norme IFRS 9) a légèrement diminué en 2023 pour s'établir à 8,44 % contre 8,68 % fin 2022 ;
- Le volume de prêts restructurés (ou en « *forbearance* ») diminue à 52,3 milliards d'euros, mais reste à un niveau significativement plus élevé que fin 2019 ; cette baisse est portée par les prêts performants, dont la part parmi ces prêts renégociés baisse depuis fin 2021 à 40,7 %.

Le stock de provisions sur les encours sains (en étape 1 ou 2 IFRS 9) baisse légèrement mais **représente encore 3 années de coût du risque « avéré »**, ce qui constitue un matelas de nature à amortir le coût d'une éventuelle augmentation future des défauts.

Le taux de couverture des encours en étape 3 continue de baisser en 2023, atteignant 45,9% contre

47,5 % fin 2022 et plus de 50% en 2021. Ce taux baisse à 44,9% pour les prêts en étape 3 aux SNF et à 46,2% pour les prêts en étape 3 des ménages. **Le taux de provisionnement des banques françaises se compare néanmoins favorablement à celui de leurs pairs de la zone euro.**

5. Une situation prudentielle toujours solide, en solvabilité comme en liquidité

Le ratio de solvabilité des fonds propres de base de catégorie 1 (**common equity tier 1, CET1**) **des six principaux groupes bancaires français s'élève à 15,5 % à fin 2023 ; il est en augmentation par rapport à fin 2022** (+37 bps Graphique 45) sous l'effet d'une hausse des fonds propres CET1 au numérateur (+4,4 %) supérieure à l'augmentation des risques pondérés au dénominateur (risk weighted assets – RWA ; +1,9 %). Les banques françaises continuent d'afficher un ratio CET1 relativement élevé par rapport à leurs pairs étrangers, à l'exception des banques nordiques⁷ qui présentent des ratios de solvabilité supérieurs (Graphique 50). **La résilience du système bancaire français et de l'Union européenne plus généralement a en outre été soulignée suite au stress test réalisé par l'Autorité Bancaire Européenne⁸**, qui s'appuyait sur un scénario extrêmement adverse (baisse cumulée du PIB français de 6,7 % en 2023 et 2024, hypothèses très sévères en matière d'impact de la hausse des taux d'intérêt).

En outre, **l'année 2023 a vu une normalisation de la situation micro-prudentielle après la période Covid** : le superviseur européen a entériné la fin du gel des exigences de pilier 2 (P2R) et de l'autorisation de déroger si besoin aux orientations complémentaires de pilier 2 (P2G). Par ailleurs, **différentes autorités macro-prudentielles européennes, dont le Haut Conseil à la Stabilité Financière pour la France, ont pris des décisions d'augmentation des coussins de capital contra-cycliques (CCyB) et/ou systémiques (SyRB)**. Ainsi, le CCyB français est passé à 0,5 % le 7 avril 2023, puis à 1 % le 2 janvier 2024. De même, le Haut Conseil de Stabilité Financière a transformé la mesure "grands risques", limitant la concentration des expositions bancaires vis-à-vis des entreprises très endettées, en une exigence de coussin en capital pour le risque systémique sectoriel visant toujours le même type de contrepartie. Cette nouvelle surcharge en capital, associée à un seuil de matérialité, permet de maintenir la vigilance sur ces entreprises

⁵ Statistiques de l'emploi au 4^{ème} trimestre 2023 INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>

⁶ Voir l'Analyse et Synthèse sur le financement des professionnels de l'immobilier à venir au second semestre 2024.

⁷ Voir la note méthodologique pour la définition des échantillons, mais ce groupe comprend notamment la banque suisse UBS.

⁸ [EU-wide stress testing | European Banking Authority \(europa.eu\)](https://www.eba.europa.eu/en/eu-wide-stress-testing)

endettées, sans toutefois restreindre leur accès au crédit bancaire. **Au global, la marge en capital qui résulte de l'application de l'ensemble des exigences réglementaires et dont disposent les grandes banques françaises reste confortable, à 5,1%**

La hausse des fonds propres CET1 reflète principalement la capacité de mise en réserve des résultats des principaux groupes bancaires français (Graphique 47). Les banques françaises ont également renforcé leurs instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 ; AT1) avec l'émission nette de 1,9 milliard d'euros, malgré un déclin des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 ; T2) de 5,5 milliards d'euros (Graphique 49).

L'augmentation des actifs pondérés de près de 2% (RWA ; +48,9 milliards d'euros) provient principalement des RWA au titre du risque de crédit (+30,8 milliards), qui représentent l'essentiel des RWA totaux (86,5 %), mais également des RWA « autres »⁹ calculés par les établissements (+13,8 milliards d'euros) et dans une moindre mesure des RWA pour risques opérationnels (+5,1 milliards).

Le ratio de levier des six principaux groupes bancaires français s'est amélioré en 2023, passant de 5,0 % à 5,2 % (Graphique 63). Les fonds propres de base (Tier 1 – T1) affichent une augmentation importante (+4,6 %), parallèlement aux expositions de levier totales qui augmentent également (+1,9 %). Les ratios de levier restent ainsi supérieurs à l'exigence minimale en vigueur agrégée des principaux groupes français de 3,5 % qui inclut depuis 2023 la réplication à 50% de l'exigence de coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (*global systemically important banks* – GSIB¹⁰). Ces ratios restent également au-delà des nouvelles exigences prévues en levier pour 2024, qui prennent en compte les exigences additionnelles de Pilier 2 levier.

Parallèlement, **l'écart entre les exigences de fonds propres T1 en solvabilité et celles en levier s'est fortement réduit en 2023, passant de 31 milliards d'euros à moins de 4 milliards d'euros**, en raison de l'introduction du coussin "levier" applicable aux GSIB, même si les exigences en solvabilité restent les plus contraignantes. L'écart global entre les exigences de solvabilité et de levier augmentera à nouveau en 2024 à 12 milliards d'euros, en lien avec

l'augmentation des P2R et des taux de CCyB dans le cadre de solvabilité. (Graphique 48 et Graphique 64).

Les banques françaises respectent les exigences en matière de ratios de capacité totale d'absorption des pertes (*total loss absorbing capacity* – TLAC), qui s'appliquent au niveau international aux GSIB, et les exigences minimales de fonds propres et de ressources éligibles (*minimum requirements for own funds and eligible liabilities* – MREL) applicables au niveau européen (Graphique 65).

Les six principaux groupes bancaires français ont également présenté une situation de liquidité résiliente au cours de l'année 2023, malgré les défaillances des banques régionales aux États-Unis et celle de Crédit Suisse. Sur le plan réglementaire, tout d'abord, le ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* – LCR) moyen ressort à 147 %, très nettement au-dessus de l'exigence minimale de 100 % (Graphique 67). L'évolution positive du LCR moyen sur un an s'explique par la diminution au dénominateur du ratio des sorties additionnelles de trésorerie que les banques doivent estimer sur leurs catégories de dépôts qui permet de compenser la diminution au numérateur montants associés aux TLTROs III. Le ratio de liquidité à long terme (*net stable funding ratio* – NSFR), également maintenu à un niveau supérieur aux exigences, s'est établi à 115,2 %, en hausse de 0,53 bps, sous l'effet d'une moindre augmentation des besoins de financements (+1,3 %) que des ressources de financement (+1,7 % ; Graphique 69). Les encours résiduels de TLTRO III des six principaux groupes bancaires français s'élèvent à 99 Mds € à fin 2023, après un remboursement de 247 Mds € en 2023. Les banques françaises prévoient de remplacer ces montants de TLTRO III par diverses sources : réserves de trésorerie, accroissement des dépôts (ménages et entreprises), émissions de dette à court, moyen et long terme, sécurisée et non-sécurisée, ainsi que par l'amortissement et le remboursement des Prêts Garantis par l'État.

La réduction du recours au refinancement de l'Eurosystème a par ailleurs libéré une partie des actifs grevés des banques françaises : toujours inférieur à la moyenne européenne, leur ratio d'actifs grevés a baissé de 1,3 pts à fin 2023 (Graphique 70) ; en particulier, la part grevée des actifs éligibles en banque centrale a diminué de 5,1 pts à 26,4 %, son niveau historique le plus bas depuis 2014 (Graphique 71). Enfin, les banques françaises maintiennent une capacité de rééquilibrage¹¹ supérieure à son

⁹ Ces RWA autres sont déterminés au titre de l'article 3 de CRR, qui autorise les établissements à appliquer des mesures plus strictes que celles requises par le règlement.

¹⁰ BNPP, Société générale, Groupe Crédit agricole et Groupe BPCE.

¹¹ La capacité de rééquilibrage désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité.

niveau pré-Covid (Graphique 72), dont la maturité moyenne reste stable. Les banques françaises disposent ainsi d'une capacité accrue de mobilisation de leurs actifs, ce qui conforte leur capacité à obtenir des liquidités supplémentaires en cas de besoin.

Les banques françaises ont une structure de financement largement diversifiée entre « financements de gros » (*wholesale funding*) et dépôts de la clientèle de détail. Les ressources en US dollars représentent une part stable depuis 2019 (20,1 % des financements totaux à décembre 2023 ; Graphique 74). Les banques françaises maintiennent un accès satisfaisant au financement de marché, diversifié en termes de base d'investisseurs et de produits. Elles ont bénéficié d'une forte demande des investisseurs dès le début de l'année 2023, ce qui a permis l'émission d'un montant élevé de titres : selon leur communication financière, les programmes d'émission pour 2023 ont pu être aisément réalisés et ont permis d'anticiper les programmes de financement prévus en 2024.

Les données relatives au risque de taux, qui a largement retenu l'attention en 2023 dans la foulée des défaillances des banques régionales US, **montrent en fin d'année que les banques françaises ont fortement réduit l'impact du scénario le plus négatif pour elles en termes de sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres (*Economic Value of Equity – EVE*).** En effet, l'impact maximal passe d'une diminution de l'EVE représentant 9,7% de leurs fonds propres CET1 en 2022, à une diminution de 4,6% de leurs CET1 en 2023. Sur ces deux échéances, le scénario d'une hausse parallèle des taux d'intérêt est le plus mordant.

Enfin, bien que la hausse des taux de marché ait affecté la valorisation des titres de créances évalués au coût amorti, **les moins-values latentes sur ces portefeuilles restent limitées et ont légèrement diminué en un an.** Leur impact s'élève à moins de 30 pdb du ratio CET1.

6. En 2024, des risques financiers toujours présents

Les revenus des principales banques françaises¹² au premier trimestre 2024 confirment la tendance observée en 2023. Toujours contrainte par la faiblesse de la demande de nouveaux crédits et le coût des passifs, la marge nette d'intérêt n'augmente pas. En revanche, les commissions progressent encore et les résultats des activités de marché sont élevés. Au total, **le PNB trimestriel augmente à 38,5 milliards d'euros et atteint son plus haut niveau en comparaison des quatre trimestres de 2023.**

Grâce à des charges d'exploitation toujours sous contrôle et un coût du risque qui reste faible, le résultat net trimestriel progresse par rapport au dernier trimestre 2023. En projection annualisée, **les indicateurs de rentabilité s'améliorent légèrement, avec un RoA à 0,40% (+2,2 pdb) et un RoE à 6,48% (+25,8 pdb).**

Les ratios réglementaires restent globalement stables et ne soulèvent pas de point d'attention : ratio de fonds propres CET1 à 15,41%, ratio de levier à 5,09%, ratio LCR moyen sur 12 mois à 147,2% et ratio NSFR à 115,5%.

En 2024, la croissance du PIB français devrait rester faible (moins de 1%) comme en 2023, le niveau de l'inflation devrait refluer et tendre vers 2,5% (après 5,7% en 2023). La BCE a d'ailleurs récemment baissé ses taux directeurs. Cette croissance limitée pour la seconde année consécutive pèse sur la soutenabilité de la dette des agents non financiers – entreprises et état notamment. **Les signes de dégradation de la qualité des crédits bancaires aux SNF se confirment au premier trimestre 2024,** avec une hausse de la part des encours en niveau 2 et niveau 3. La récente baisse annoncée par la BCE des taux directeurs pourrait jouer un rôle positif sur **la reprise de la demande de crédits, favoriser ainsi le renouvellement des encours et la hausse de la marge nette d'intérêts.** Ces perspectives sont néanmoins soumises aux aléas géopolitiques qui constituent une source d'incertitudes très forte tout en exacerbant le risque de menaces d'attaques cyber, risque déjà très élevé.

Au-delà des risques conjoncturels et cycliques, **les banques doivent poursuivre leurs efforts pour mieux prendre en compte les risques financiers structurels liés aux transitions numérique et climatique.** D'une part, l'ACPR est pleinement investie dans **la conception et la mise en œuvre du cadre DORA,** qui entrera en application en janvier 2025. Le règlement a pour objectif de renforcer les exigences en matière de gouvernance et de gestion du risque informatique, dont celui lié aux prestataires tiers. Il prévoit, par ailleurs, la mise en œuvre d'un cadre de déclaration des incidents cyber majeurs et d'un programme commun de tests de résilience opérationnelle. D'autre part, l'ACPR est engagée dans **la lutte contre le changement climatique** par le biais de sa participation active aux réflexions européennes sur les plans de transition, de sa contribution au suivi de la conformité des établissements aux attentes des superviseurs en matière de gestion du risque climatique et par la conduite d'exercices de stress tests climatique tels que celui consacré aux assureurs ou celui conduit par l'ABE intitulé « fit for 55 ».

¹² Données sur le périmètre prudentiel.

MÉTHODOLOGIE

La présente analyse couvre l'ensemble des opérations des six principaux groupes bancaires français¹³ exercées dans les différentes zones géographiques, y compris celles des filiales implantées dans les pays étrangers, dès lors qu'elles sont incluses dans leur périmètre de consolidation comptable (informations issues de la communication financière des groupes) et prudentiel (données provenant des reportings réglementaires).

Deux types de reportings réglementaires¹⁴ sont utilisés :

- Les données FINREP qui présentent la vision comptable consolidée sur le périmètre prudentiel, c'est-à-dire notamment celui sur lequel les exigences réglementaires de solvabilité, de levier et de liquidité sont déterminées ;
- Les données COREP qui permettent de fournir la décomposition des éléments nécessaires au suivi des exigences réglementaires en solvabilité, levier, liquidité.

Pour certains indicateurs de risques, la situation des six principaux groupes est comparée à la situation d'un échantillon de banques de la zone Euro, à partir des reportings réglementaires cités ci-dessus et sur le périmètre prudentiel.

Total BILAN (en Mds EUR)		
Pays	Groupe Bancaire	2023
FR	BNP Paribas	2 334,2
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	970,5
	GROUPE BPCE	1 433,7
	Groupe Crédit Agricole	2 054,8
	La Banque Postale	318,5
	Société générale S.A.	1 396,7
	Sous-Total Bilan des 6 Banques FR	8 508,4
AT	Erste Group Bank AG	337,1
	Raiffeisen Bank International AG	197,8
BE	BELFIUS BANK	163,4
	KBC Groep	315,9
DE	Bayerische Landesbank	273,7
	COMMERZBANK Aktiengesellschaft	534,6
	DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT	1 314,2
	DZ BANK AG	534,4
	Landesbank Baden-Württemberg	330,6
	Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale	199,2
ES	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	748,2
	Banco de Sabadell, S.A.	235,2
	Banco Santander, S.A.	1 780,5
	Caixabank, S.A.	533,8
FI	Nordea Bank Abp	511,2
IT	BANCO BPM SOCIETA' PER AZIONI	187,1
	ICCREA BANCA S.P.A.	170,2
	INTESA SANPAOLO S.P.A.	791,5
NL	UNICREDIT, SOCIETA' PER AZIONI	785,1
	ABN AMRO Bank N.V.	378,3
	Coöperatieve Rabobank U.A.	613,8
	ING Groep N.V.	975,6
	Sous-Total Bilan des 22 Banques SSM	11 911,5
	Total Bilan des 28 banques de l'échantillon	20 419,9
	Poids des banques FR dans l'échantillon total	42%

Par ailleurs, à des fins de comparaisons avec les principales banques du continent européen (pas uniquement de la zone Euro) et des États-Unis, nous utilisons les données consolidées du périmètre comptable. Dans le cas des banques des États-Unis, les produits dérivés, dont la réglementation comptable nationale autorise le *netting*, ont été réintégrés dans le total de bilan afin d'obtenir une base comparable avec leurs concurrentes.

¹³ BNP Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE, Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale

¹⁴ Pour plus de précision, voir le site [E-surfi](#).

	Pays	Noms
Banques françaises	FR	BNP Paribas
	FR	Société Générale
	FR	Groupe Crédit Agricole
	FR	Groupe BPCE
	FR	Groupe Crédit Mutuel
	FR	La Banque Postale
Banques américaines	US	Bank of America Merrill Lynch
	US	Bank of New York Mellon
	US	Citigroup
	US	Goldman Sachs
	US	JP Morgan Chase
	US	Morgan Stanley
	US	State Street
	US	Wells Fargo
Banques japonaises	JP	Mitsubishi UFJ FG
	JP	Mizuho FG
	JP	Sumitomo Mitsui FG
Banques européennes	ES	Banco BBVA
	ES	Banco Santander
	DE	Deutsche Bank
	DE	Commerzbank
	NL	ING
	IT	Intesa San Paolo
	IT	Unicredit
	CH	UBS (+Credit Suisse)
Banques nordiques	FI	Nordea
	DK	Danske Bank
	SE	SEB
	SE	Handelsbanken
	SE	Swedbank
	NO	DNB
Banques anglaises	UK	Barclays
	UK	Lloyds Banking Group
	UK	NatWest
	UK	HSBC
	UK	Standard Chartered

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE, NOTAMMENT DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES, EST ASSURÉ PAR LA PROGRESSION DES BILANS BANCAIRES

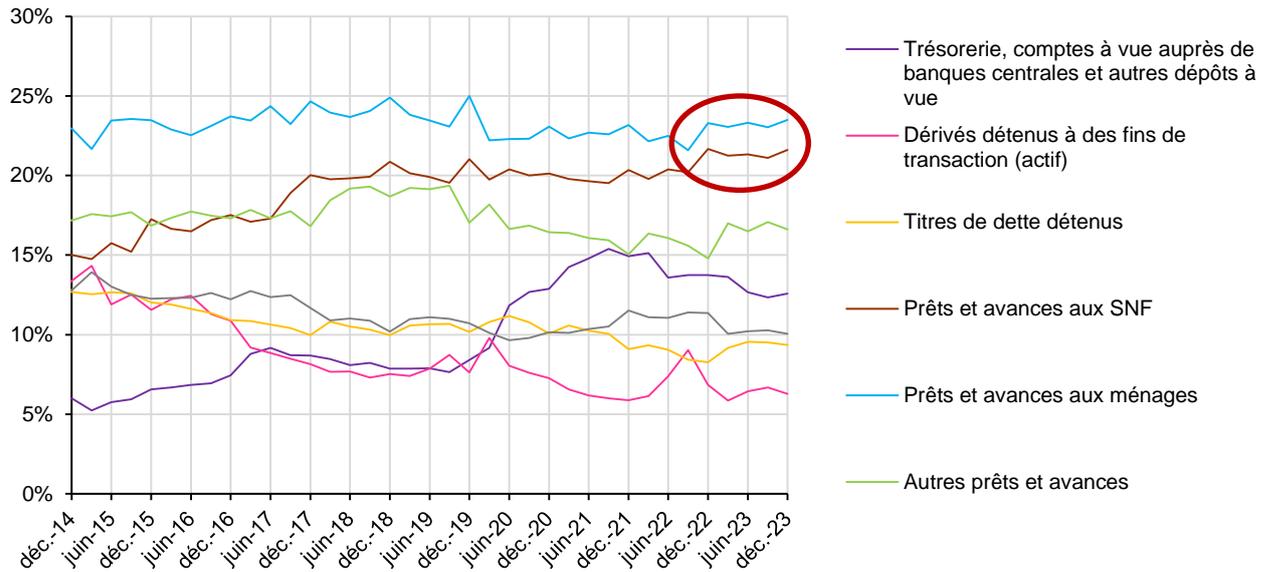
- 1.1. Si la progression des bilans ralentit, le financement de l'économie – notamment ménages et entreprises non financières- est assuré. Les émissions de titres ont permis le remplacement des TLTROs.

Tableau 1 Évolution du bilan agrégé des six principaux groupes bancaires français

Bilan prudentiel Top 6 FR (Mds€)	31/12/2023	31/12/2022	Structure 31/12/2023	Var° déc 2023/déc 2022	Contrib° à la var° déc 2023/déc 2022
TOTAL ACTIF	8 508,4	8 405,9	100,0%	+1,2%	+1,2%
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 071,3	1 154,6	12,6%	-7,2%	-1,0%
Comptes à vue auprès de banques centrales	989,6	1 074,7	11,6%	-7,9%	-1,0%
Dérivés détenus à des fins de transaction (actif)	533,6	575,9	6,3%	-7,3%	-0,5%
Titres de dette détenus	796,4	695,5	9,4%	+14,5%	+1,2%
Titres de dette des banques centrales	19,6	16,7	0,2%	+16,8%	+0,0%
Titres de dette des administrations centrales	516,1	441,2	6,1%	+17,0%	+0,9%
Titres de dette des établissements de crédit	106,1	93,1	1,2%	+14,0%	+0,2%
Titres de dette des autres entreprises financières	89,4	85,0	1,1%	+5,2%	+0,1%
Titres de dette des SNF	65,1	59,5	0,8%	+9,5%	+0,1%
Prêts et avances	5 252,2	5 024,9	61,7%	+4,5%	+2,7%
Prêts et avances aux banques centrales	58,8	66,0	0,7%	-10,9%	-0,1%
Prêts et avances aux administrations centrales	366,4	344,9	4,3%	+6,2%	+0,3%
Prêts et avances aux établissements de crédit	431,9	369,7	5,1%	+16,8%	+0,7%
Prêts et avances aux autres entreprises financières	556,9	463,3	6,5%	+20,2%	+1,1%
Prêts et avances aux SNF	1 838,4	1 822,0	21,6%	+0,9%	+0,2%
Prêts et avances aux ménages	1 999,8	1 958,9	23,5%	+2,1%	+0,5%
Dérivés - comptabilité de couverture actif	79,4	132,9	0,9%	-40,3%	-0,6%
Autres actifs	775,5	822,1	9,1%	-5,7%	-0,6%
TOTAL PASSIF	8 508,4	8 405,9	100,0%	+1,2%	+1,2%
Dérivés détenus à des fins de transaction (passif)	510,7	546,4	6,0%	-6,5%	-0,4%
Titres de dette émis	1 444,3	1 194,6	17,0%	+20,9%	+3,0%
Dépôts	5 327,3	5 298,1	62,6%	+0,5%	+0,3%
Dépôts des banques centrales	199,6	432,9	2,3%	-53,9%	-2,8%
Dépôts des administrations centrales	154,9	103,0	1,8%	+50,3%	+0,6%
Dépôts des établissements de crédit	436,1	372,5	5,1%	+17,1%	+0,8%
Dépôts des autres entreprises financières	889,0	833,1	10,4%	+6,7%	+0,7%
Dépôts des SNF	1 468,6	1 423,7	17,3%	+3,2%	+0,5%
Dépôts des ménages	2 179,0	2 133,0	25,6%	+2,2%	+0,5%
Dérivés - comptabilité de couverture passif	113,4	158,7	1,3%	-28,5%	-0,5%
Capitaux propres	527,4	498,9	6,2%	+5,7%	+0,3%
Autres passifs	585,3	709,2	6,9%	-17,5%	-1,5%

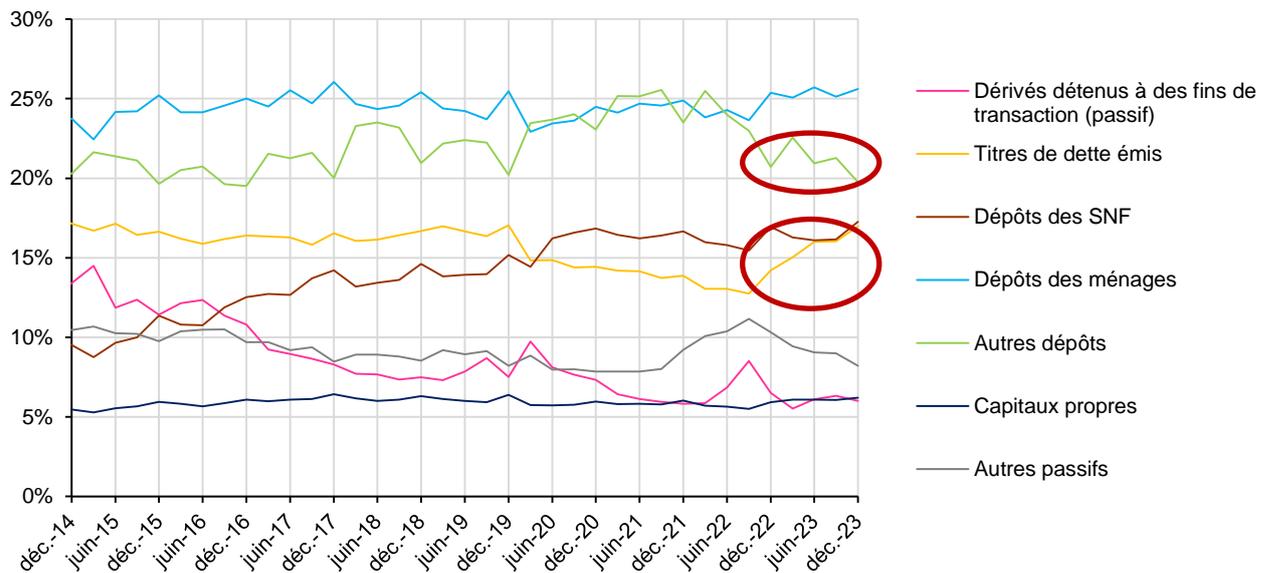
Source : états FINREP et calculs ACPR, données en milliards d'euros ;
Contribution à la variation : variation du poste concerné en montant rapporté au total de bilan 202

Graphique 1 : Structure de l'actif
Prépondérance des prêts et avances aux ménages et aux entreprises non financières



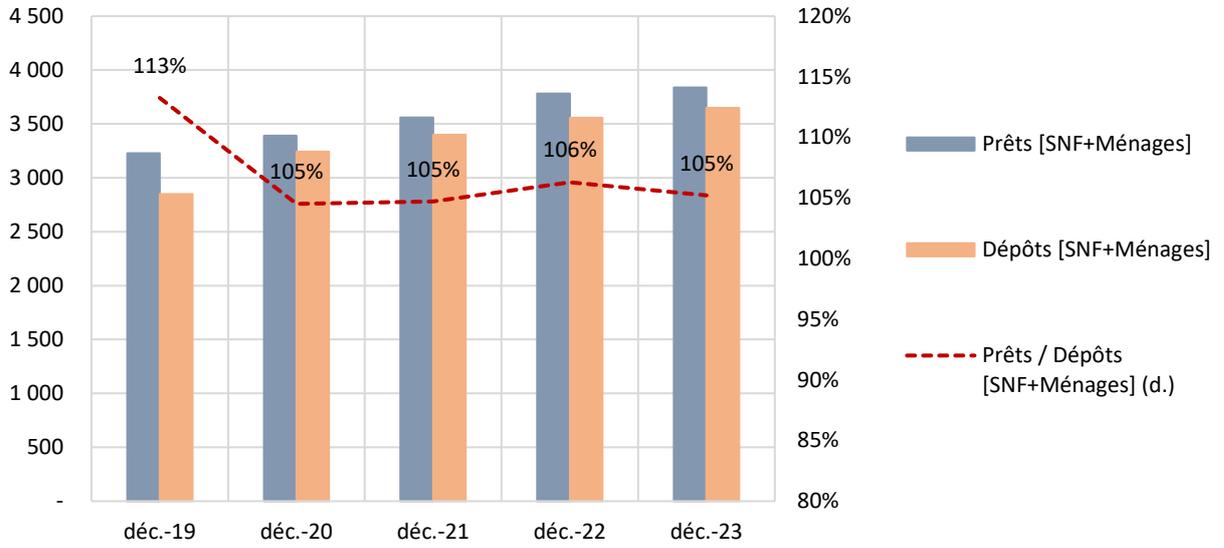
Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 2 : Structure du passif
Le remboursement progressif des TLTROs (enregistrés comme dépôts de banques centrales) est assuré par de nouvelles émissions de titres



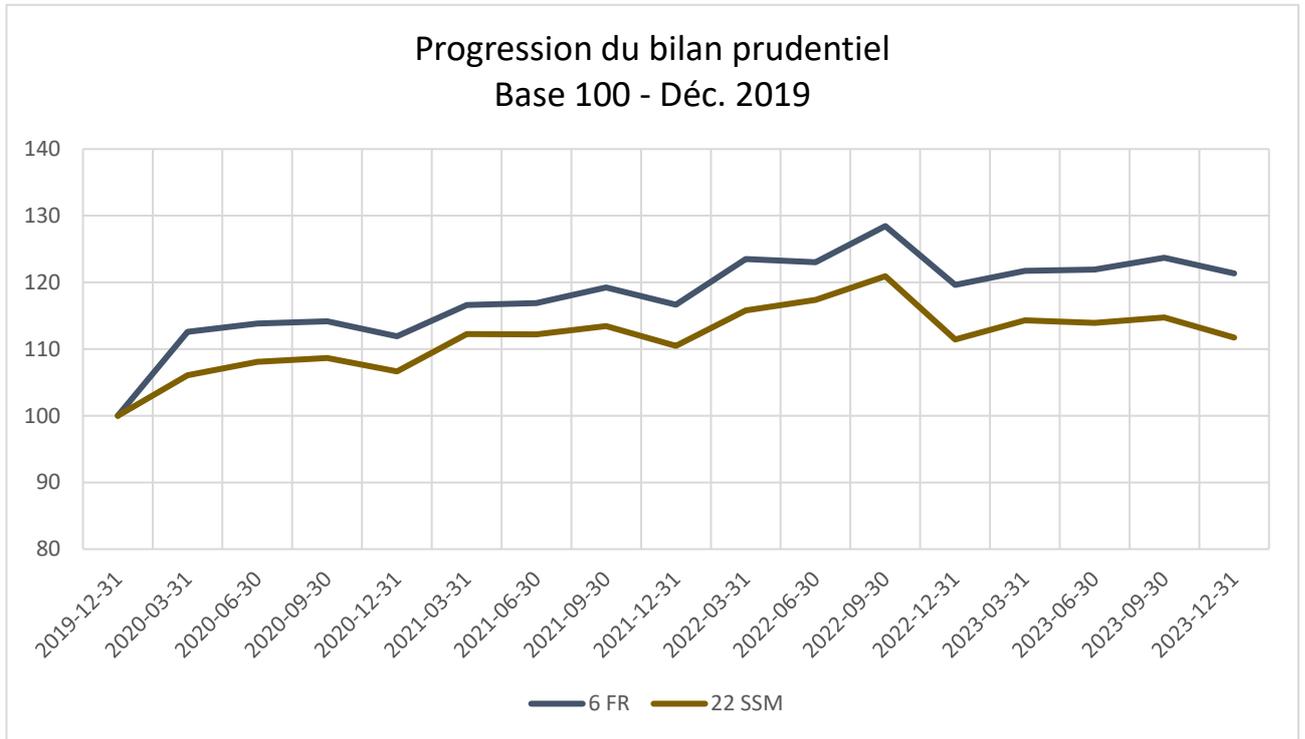
Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 3 : Stabilité du ratios prêts / dépôts (ménages et SNF) depuis 2020

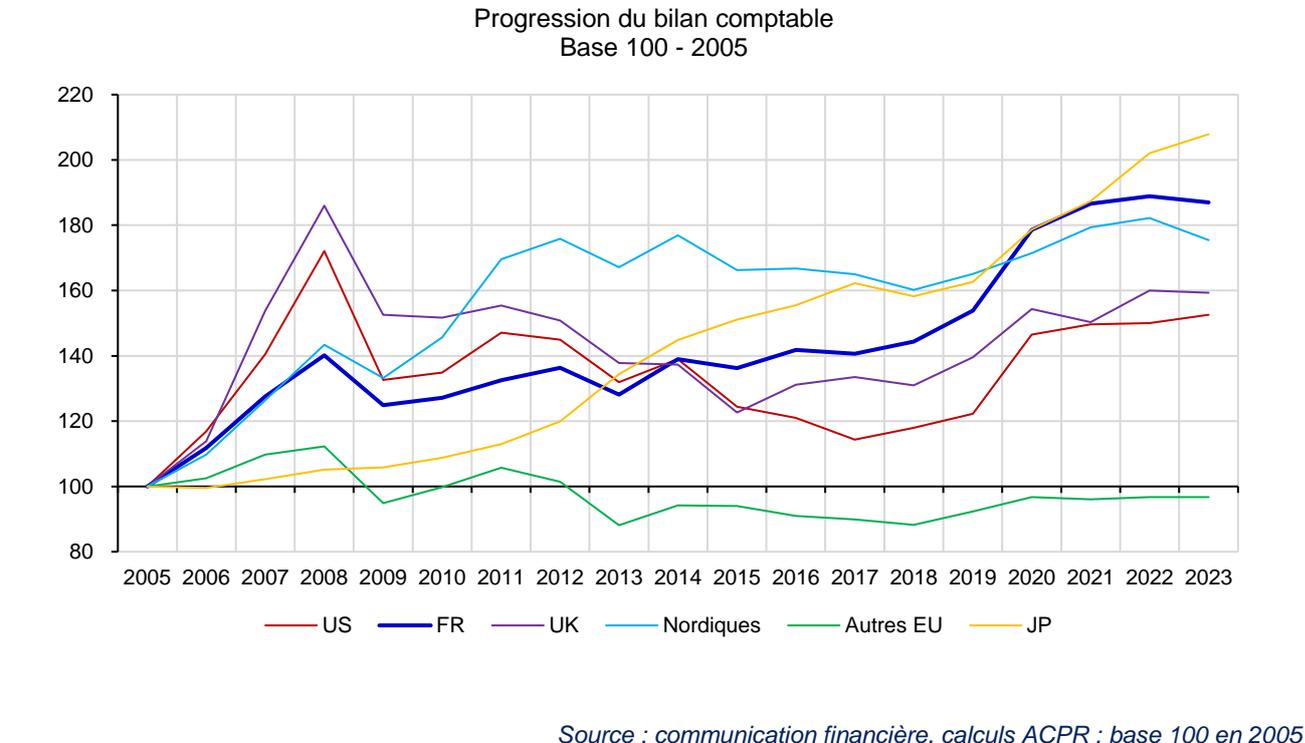


Source : états FINREP, calculs ACPR,
Unités : en Mds EUR (éch. gauche) et en pourcentage (éch. droite)

Graphique 4 : Comparaison de l'évolution du bilan des banques (base 100)



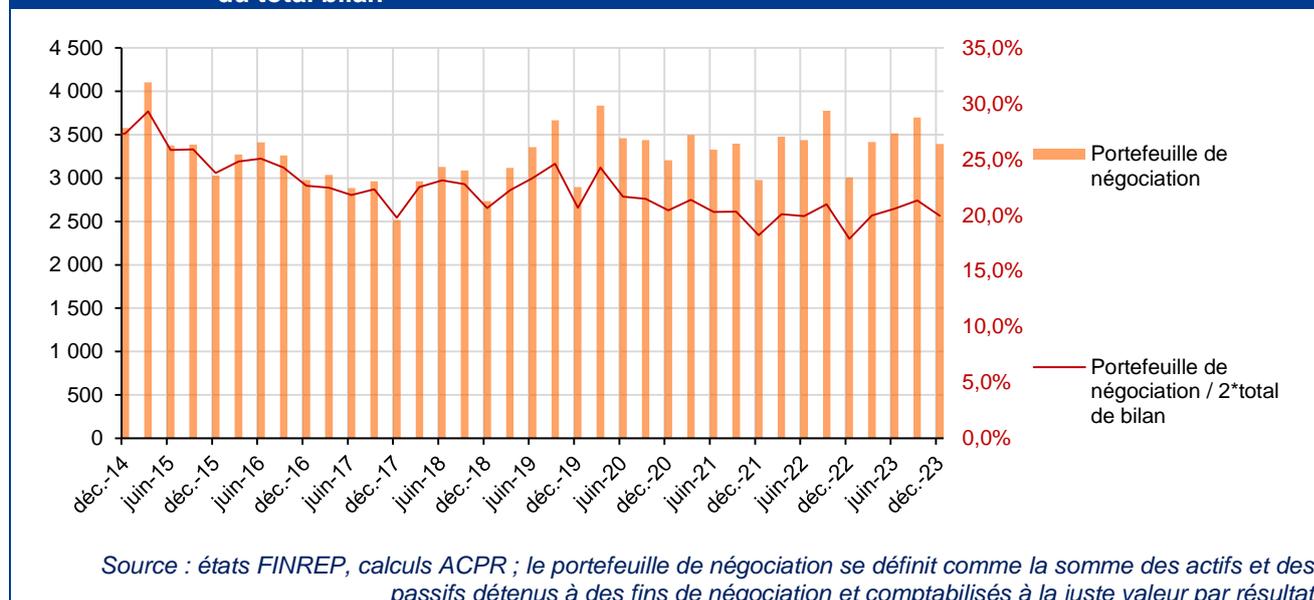
Source : données FINREP, calculs ACPR ; base 100 en 2019



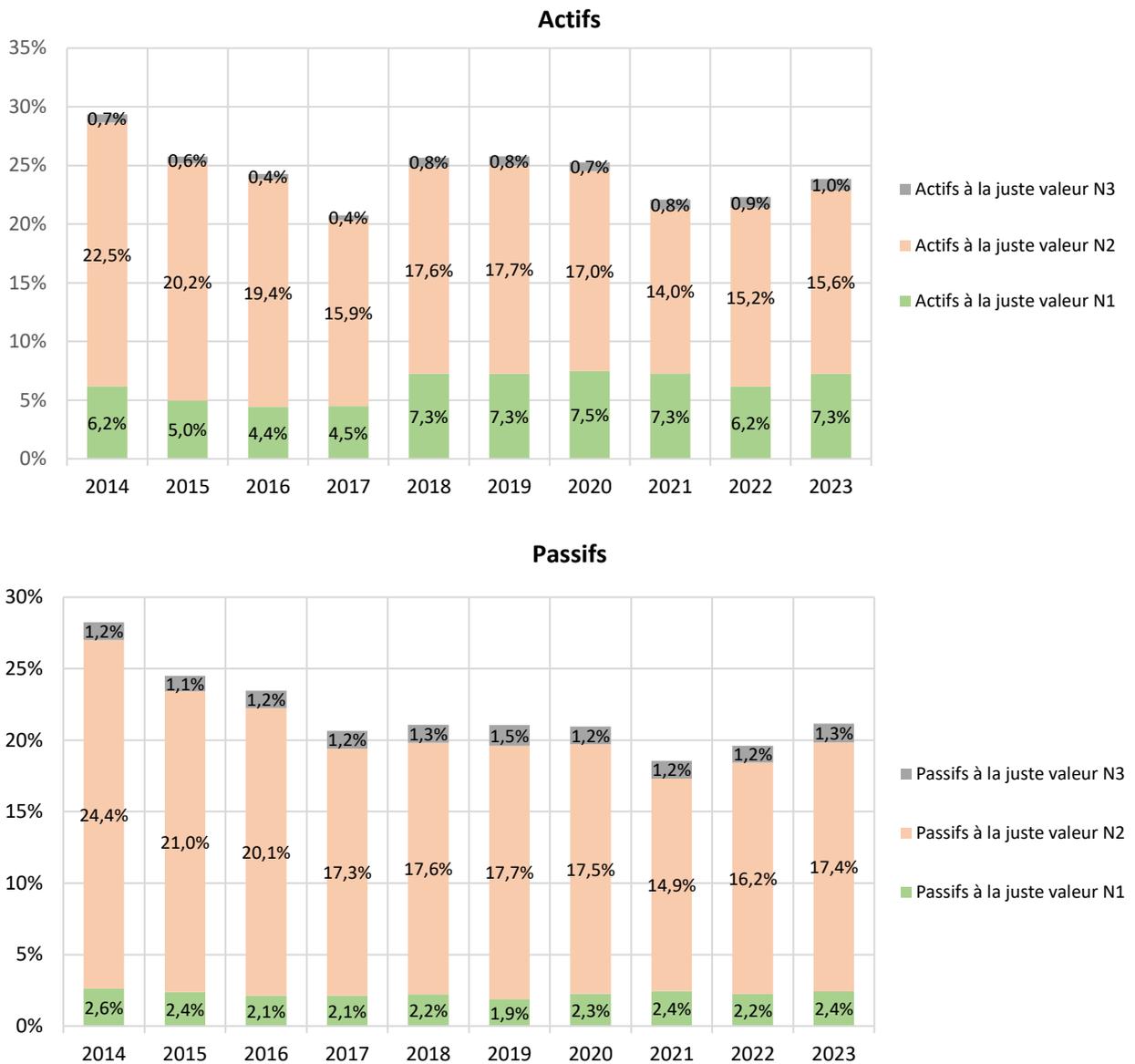
Source : communication financière, calculs ACPR ; base 100 en 2005

1.2. La part de bilan des banques françaises à la juste valeur augmente légèrement en 2023

Graphique 5 La taille relative du portefeuille à la juste valeur par résultats passe de 17,9% à 19,9% du total bilan



Graphique 6 La part des actifs et passifs à la juste valeur les plus complexes (de niveau 3 selon la norme IFRS 13) reste mineure



Source : états FINREP, calculs ACPR

DES REVENUS ET UNE RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES EN DIMINUTION SOUS L'EFFET DE LA CONTRACTION DE LA MARGE NETTE D'INTERET

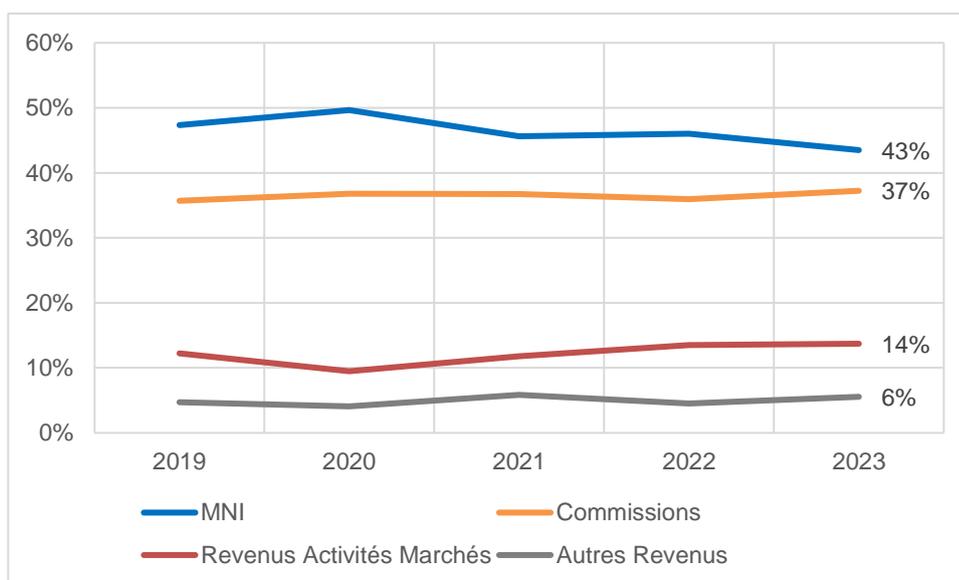
2.1. Recul du Produit Net Bancaire après une très bonne année 2022, sous l'effet de la baisse de la Marge Nette d'Intérêt

Tableau 2 L'évolution du Produit Net Bancaire est impactée par la baisse de la MNI

En Mds EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2023 vs. 2022
PNB	139,4	135,3	146,8	151,9	146,9	-3,3%
MNI	66,0	67,2	66,9	69,9	63,9	-8,6%
Commissions	49,8	49,8	53,9	54,6	54,7	0,2%
Revenus Activités Marchés	17,0	12,8	17,3	20,5	20,2	-1,6%
Autres Revenus	6,6	5,5	8,6	6,9	8,1	18,5%

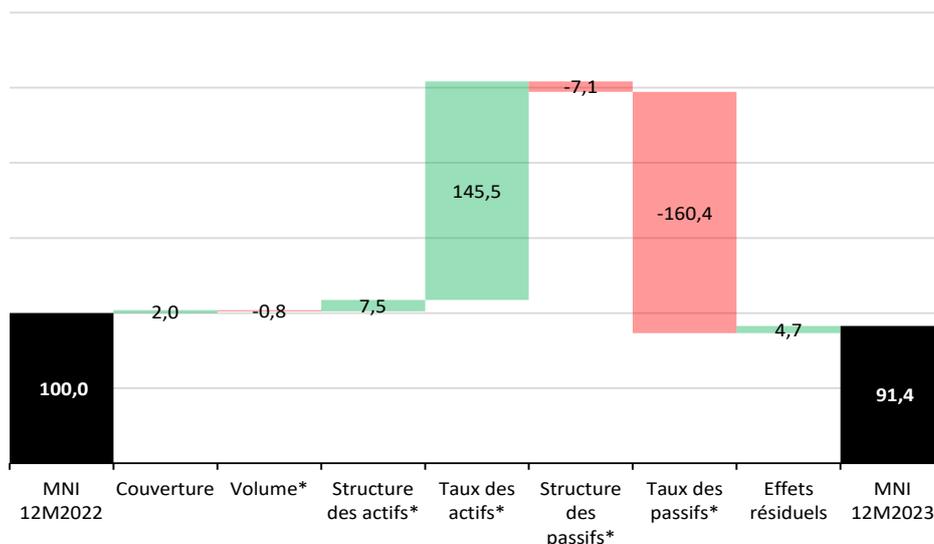
Source : FINREP – périmètre prudentiel, Calculs ACPR

Graphique 7 Le poids de la MNI dans le PNB diminue légèrement



Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR

Graphique 8 La baisse de la MNI s'explique par l'effet « taux »...

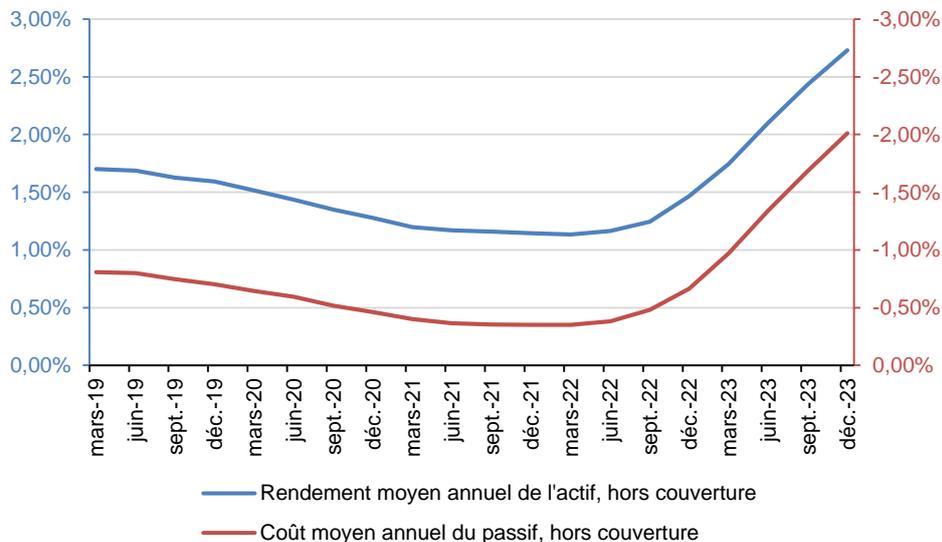


Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR ; *hors dérivés de couverture

Lecture du graphique : entre 2022 et 2023, la MNI des 6 principales banques françaises a diminué de 8,6 % (91,4-100) :

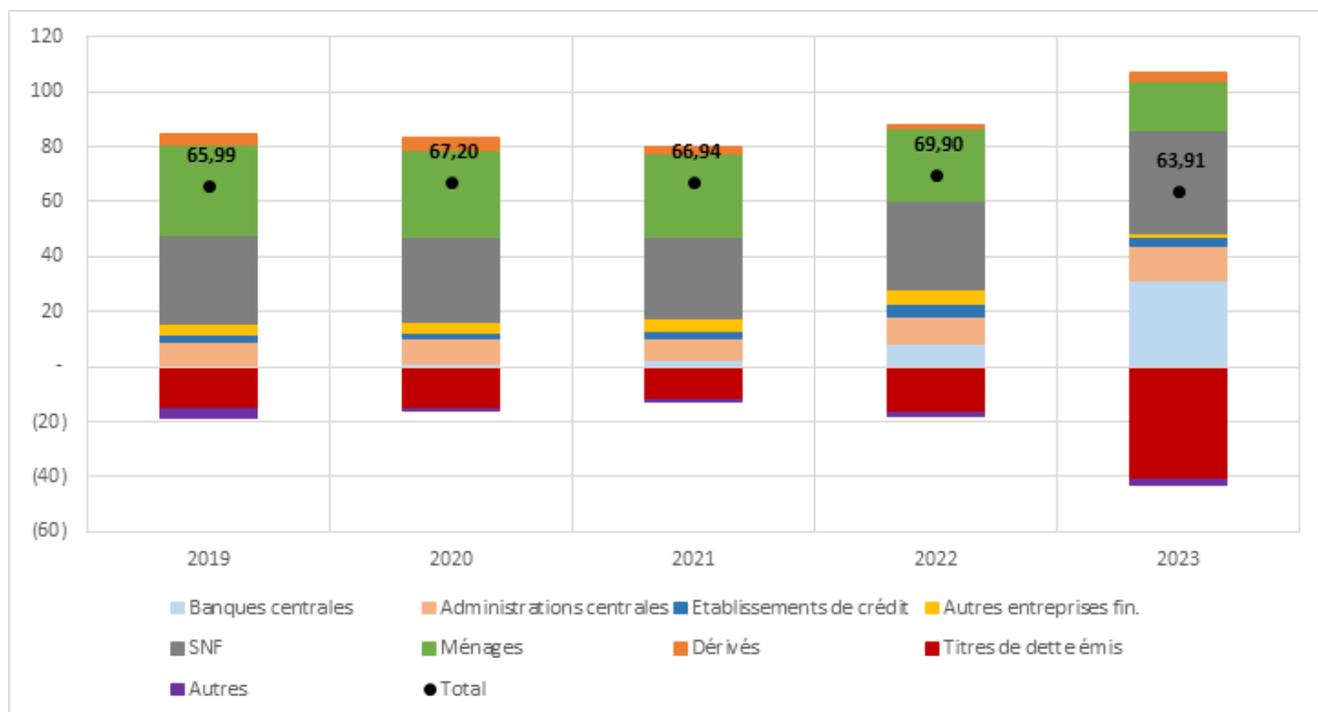
- La variation du solde net d'intérêts au titre des opérations de couverture a contribué à augmenter la MNI de 2 % sur la période (cf. « Couverture ») ;
- La progression de la taille du bilan a contribué à diminuer la MNI de 0,8 % (cf. « Volume ») ;
- La modification de la structure des actifs et des passifs a contribué à augmenter la MNI de 0,4 % (cf. « Structure des actifs » et « structure des passifs ») ;
- L'évolution des taux a pesé sur la MNI à hauteur de 14,9% (cf. « Taux des actifs » et « Taux des passifs ») ;
- Effets résiduels : variations non expliqués par les éléments précédents.

Graphique 9 ... qui entraîne une hausse des coûts des passifs plus rapide que celle des rendements des actifs



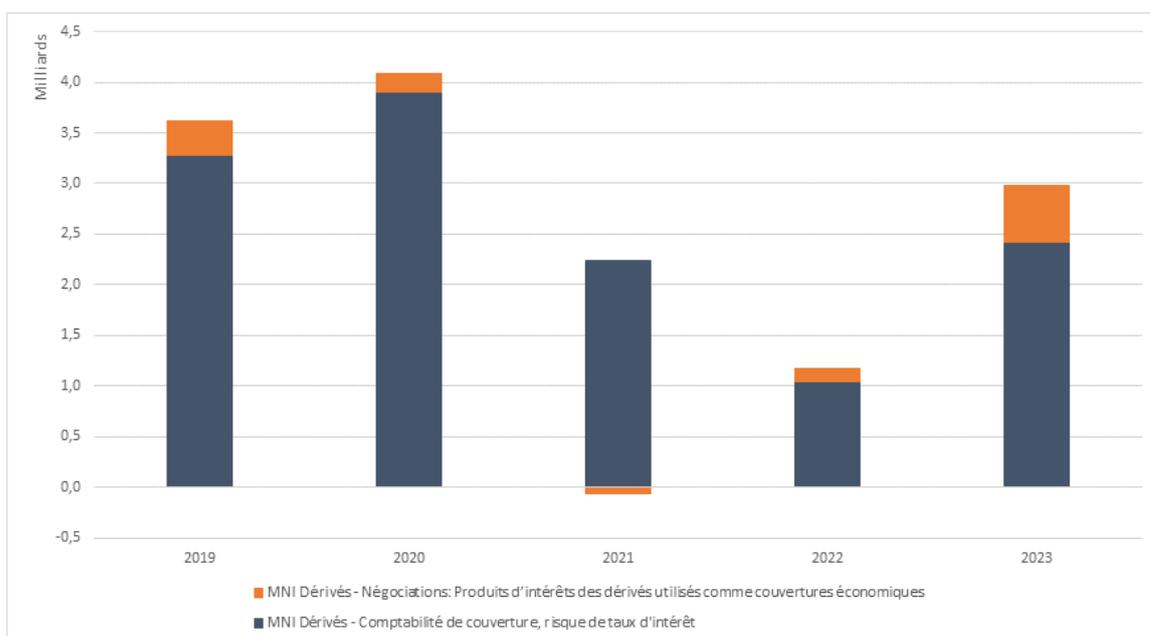
Source : Données FINREP, calculs ACPR

Graphique 10 Décomposition de la MNI par contreparties



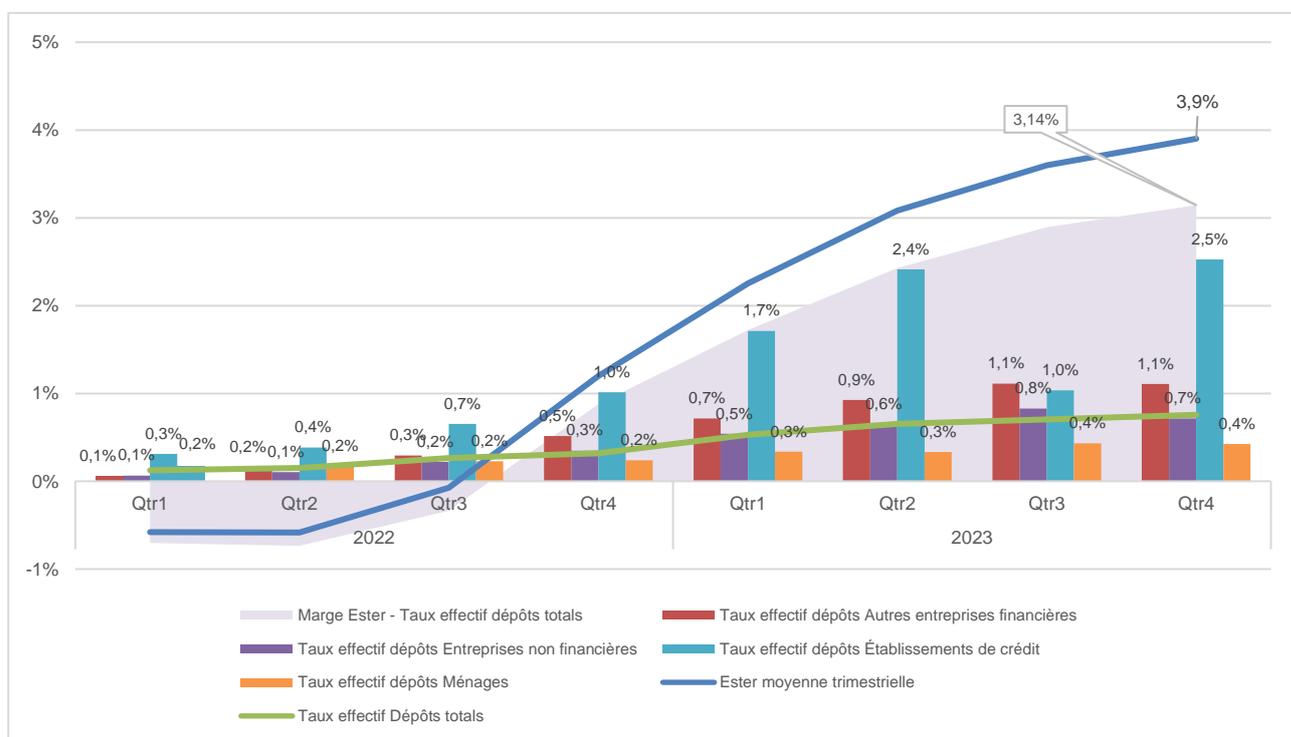
Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : milliards d'euros

Graphique 11 Contribution des dérivés de couverture contre le risque de taux à la MNI (mds€)



Source : données FINREP – périmètre prudentiel, calculs ACPR

Graphique 12 Avec la remontée des taux, la marge sur les dépôts est redevenue positive



Source : Données FINREP, calculs ACPR

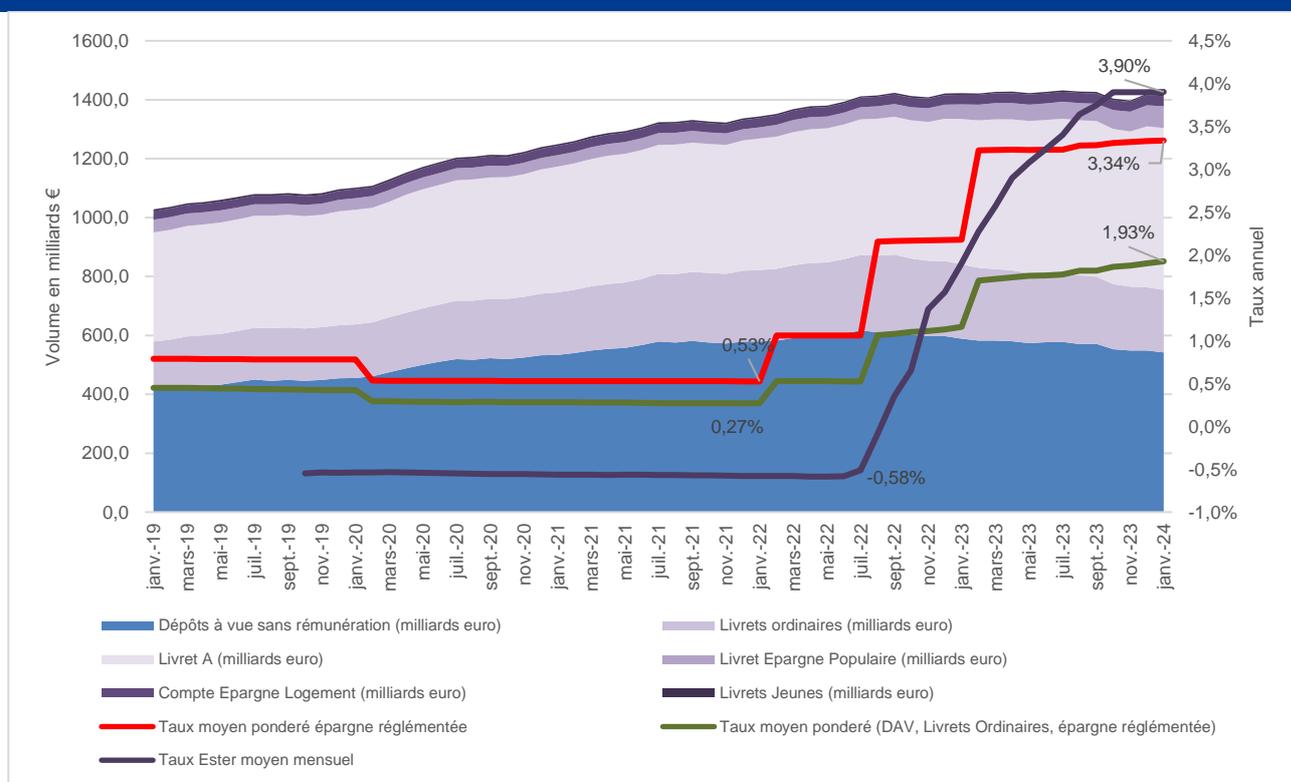
Graphique 13 La transmission de la hausse des taux aux dépôts des ménages et des entreprises a été progressive et partielle, sur la base de la structure de cette épargne



Note : La transmission de l'évolution du taux ESTER sur l'évolution de la rémunération du type de dépôt i à l'instant t est calculé selon la formule suivante : $Transmission_{t,i} = \frac{Taux\ annuel_{t,i} - Taux\ annuel_{i, Mai\ 2022}}{ESTER_{Janvier\ 2024} - ESTER_{Mai\ 2022}}$; E.g En Janvier 2024, 42,1% de la hausse ESTER depuis mai 2022 avait été passé au clients SNF.

Source : données CVS, calculs ACPR

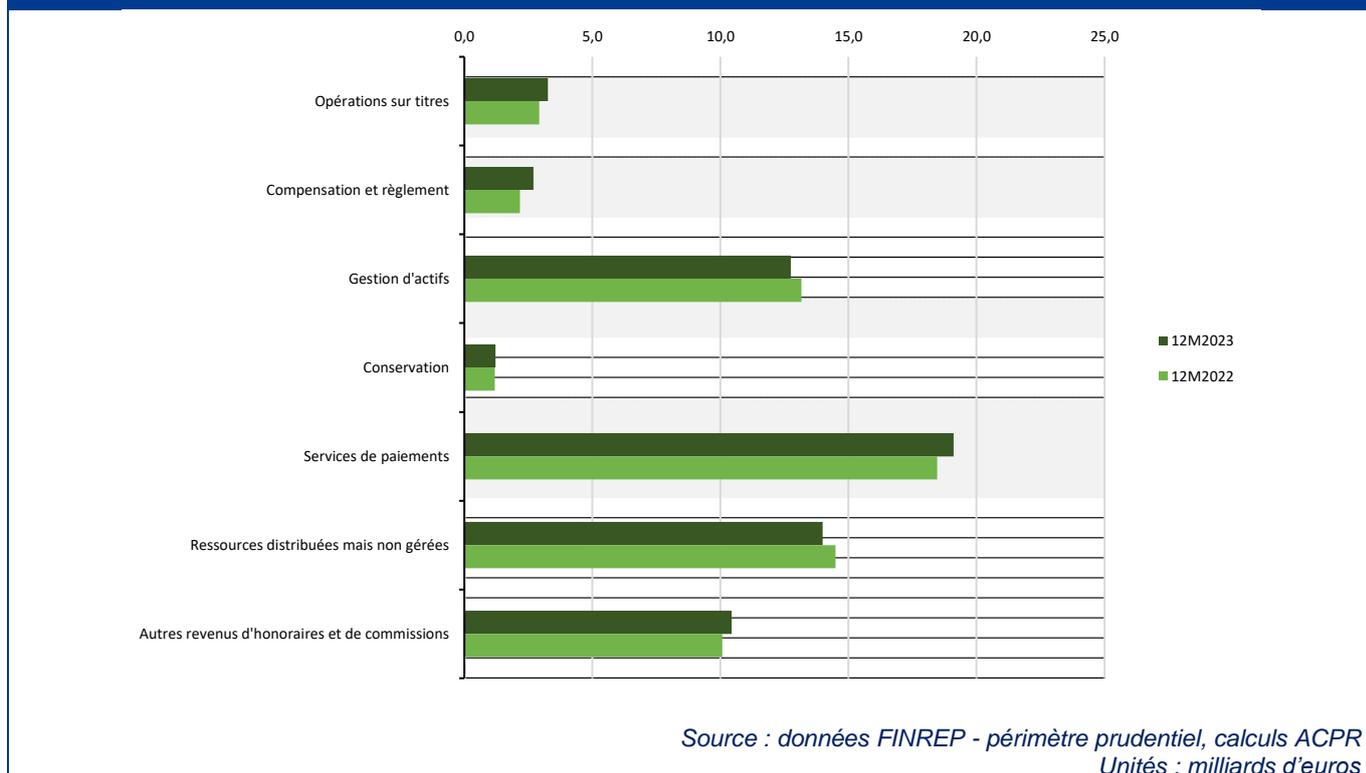
Graphique 14 Répartition des dépôts des ménages



Note : Les dépôts des ménages résidents représentent environ 65% de la catégorie des dépôts ménages des 6 groupes bancaires français.

Source : données FINREP, calculs ACPR

Graphique 15 Relative stabilité des principales sources de commissions



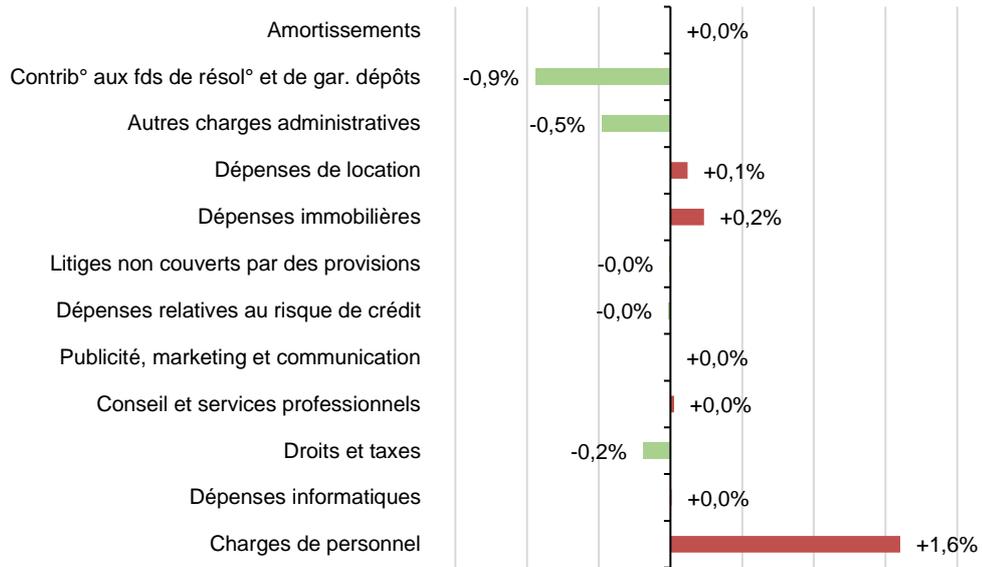
2.2. Des charges d'exploitation et un coût du risque maîtrisés, ainsi que des éléments exceptionnels, contribuent in fine à une légère progression du résultat net

Tableau 3 Un résultat net en légère augmentation par rapport à 2022 grâce à des éléments exceptionnels, un RoA stable et un RoE qui diminue.

Volume en Mds EUR	2019	2020	2021	2022	2023	2023 vs. 2022	
PNB	139,4	135,3	146,8	151,9	146,9	-3,3%	
Charges d'Exploitation	100,0	96,7	99,6	105,1	105,5	0,4%	
Résultat brut d'exploitation (RBE)	39,3	38,6	47,2	46,7	41,4	-11,4%	
Coût du risque (CR)	8,9	19,0	8,7	10,8	10,0	-6,8%	
Résultat d'exploitation courante	30,5	19,6	38,5	36,0	31,4	-12,8%	
Résultat net	28,6	21,9	35,4	31,7	32,3	1,9%	
PNB / Bilan moyen	1,97%	1,75%	1,80%	1,77%	1,72%	- 5,01	variations en points de base
Coefficient d'exploitation	71,8%	71,5%	67,8%	69,2%	71,8%	258,76	
RoA (bilan moyen)	0,41%	0,28%	0,43%	0,37%	0,38%	0,86	
RoE_(capitaux propres moyens)	6,60%	4,78%	7,38%	6,42%	6,23%	- 19,48	

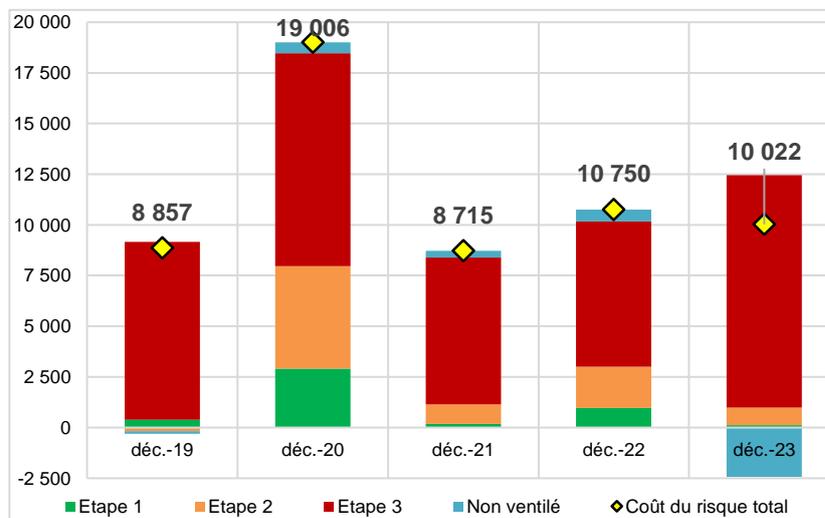
Source : FINREP, Calculs ACPR

Graphique 16 Les charges de personnels ont augmenté, la diminution des contributions aux fonds de résolution contribue in fine à la maîtrise des charges



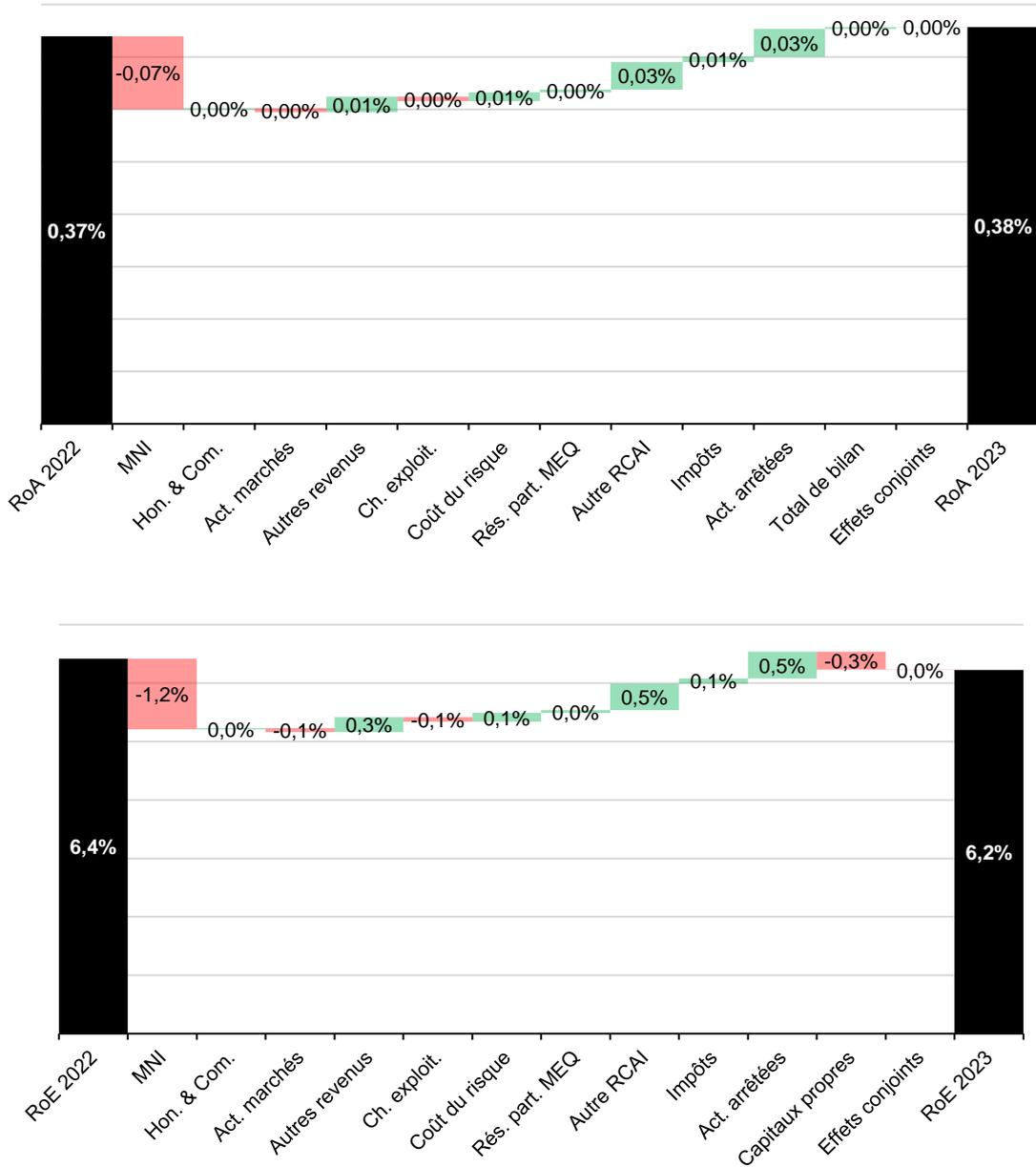
Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR

Graphique 17 Stabilité du coût du risque, ce dernier provenant essentiellement des encours de niveau 3



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : en Millions EUR

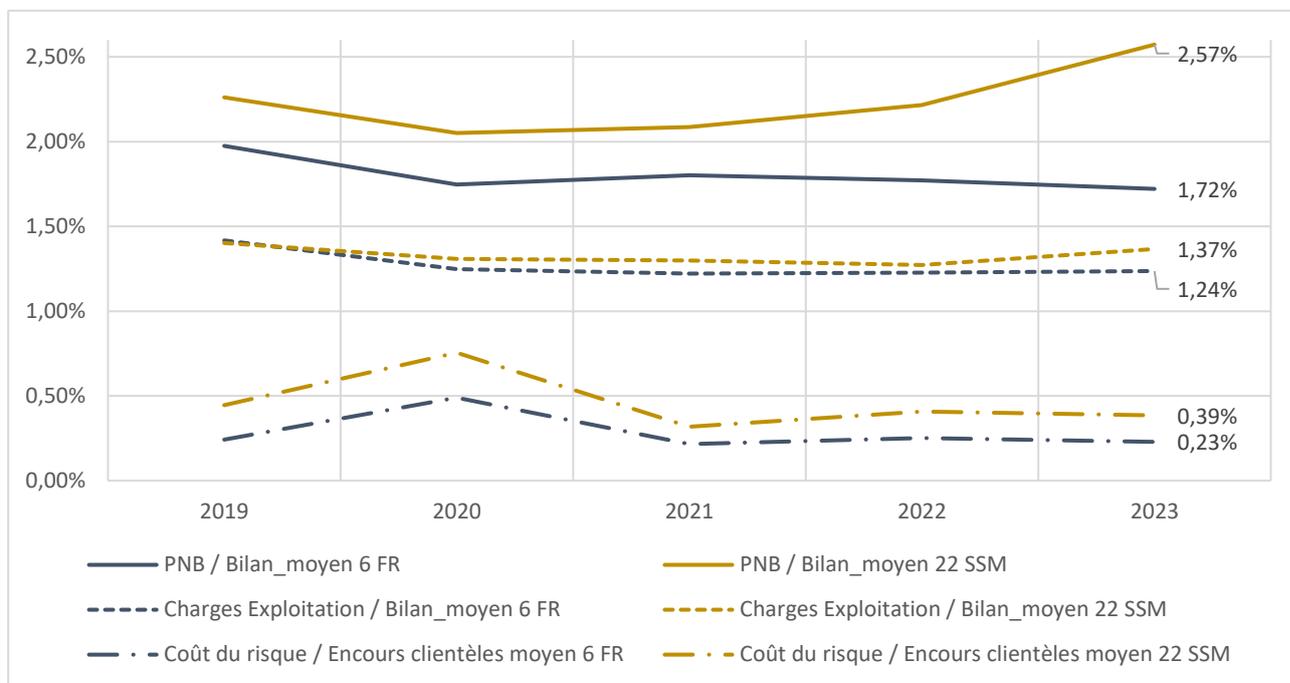
Graphique 18 Facteurs explicatifs de l'évolution du RoA et du RoE



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : en Millions EUR

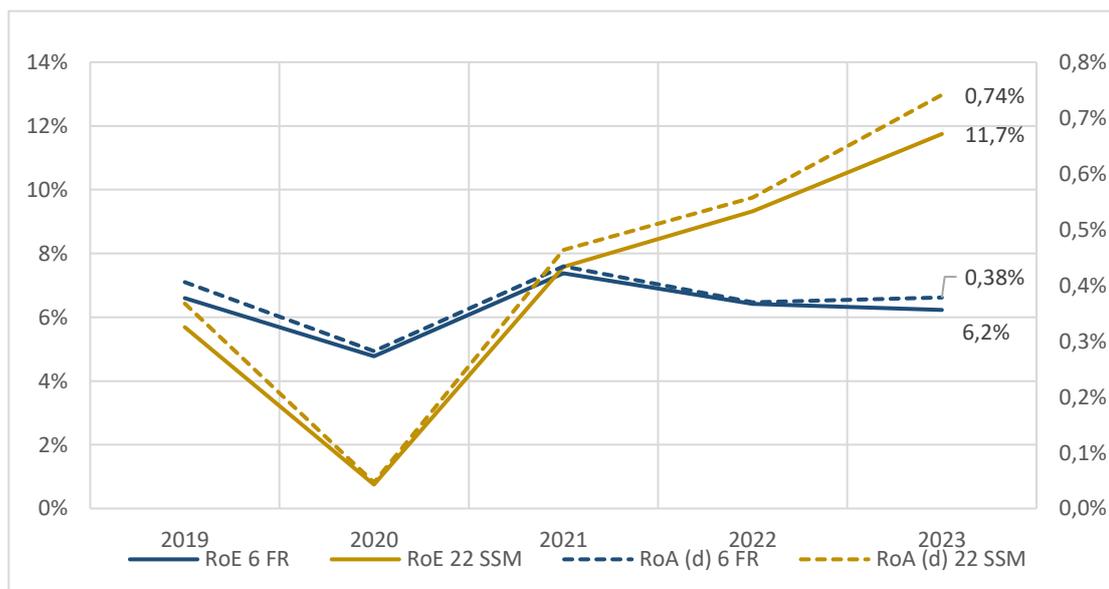
2.3. Comparaisons avec les pairs de la zone Euro – données prudentielles

Graphique 19 Les revenus des pairs de la zone Euro ont bénéficié de la remontée des taux en rison de la part plus importante de leurs crédits à taux variable. Les charges d'exploitation sont stables en proportion du total bilan. Les banques françaises affichent un coût du risque structurellement plus faible.



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : en Millions EUR

Graphique 20 Découplage depuis un an entre les indicateurs de rentabilité des banques françaises et ceux de leurs pairs de la zone euro.



Source : données FINREP - périmètre prudentiel, calculs ACPR
Unités : en Millions EUR

2.4. Résultats consolidés des groupes français – périmètre comptable

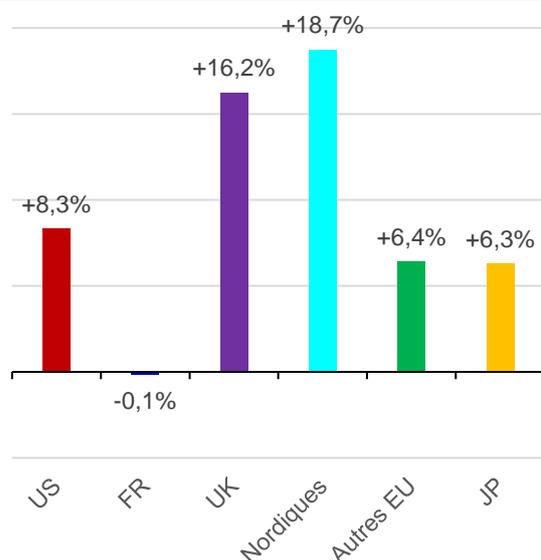
Tableau 4 Évolution des résultats des six principaux groupes bancaires français

	TOTAL		
	2023	2022	Var° / 2022
Produit net bancaire (PNB)	153,0	153,2	-0,1%
Frais de gestion	102,0	99,1	3,0%
Coefficient d'exploitation	66,7%	64,7%	2,0%
Résultat brut d'exploitation (RBE)	51,0	54,1	-5,9%
Coût du risque (CR)	10,9	10,5	3,7%
Résultat d'exploitation courante	40,1	43,6	-8,1%
Autres produits et charges	0,3	0,4	-35,6%
Résultat avant impôt	41,0	44,1	-7,0%
Impôts	11,4	11,4	-0,7%
Résultat net des activités arrêtées	2,5	1,8	ns.
Résultat net	31	29	7,0%
Intérêts minoritaires	2,7	2,4	10,5%
Résultat net part du groupe (RNPG)	28,7	26,9	6,7%
RoE	6,11%	5,83%	0,3%
RoA	0,32%	0,30%	0,0%

Source : Communication financière, calculs ACPR ; données en milliards d'euros ; *hors éléments exceptionnels

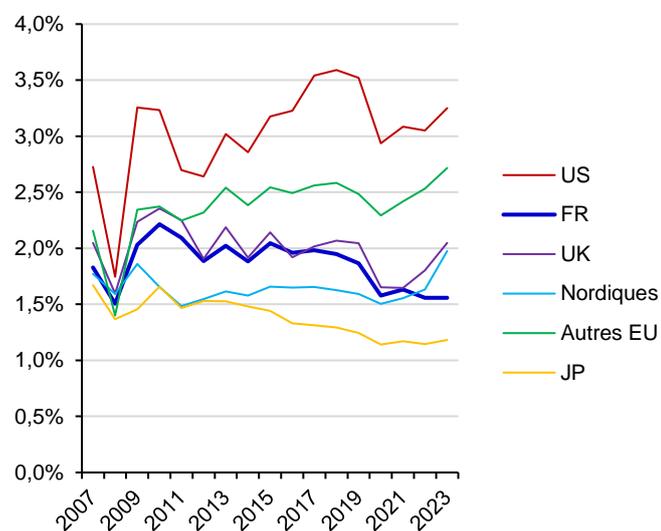
2.5. Une rentabilité qui se détériore et se compare négativement face aux pairs

Graphique 21 Évolutions comparées du PNB (2023 vs 2022)



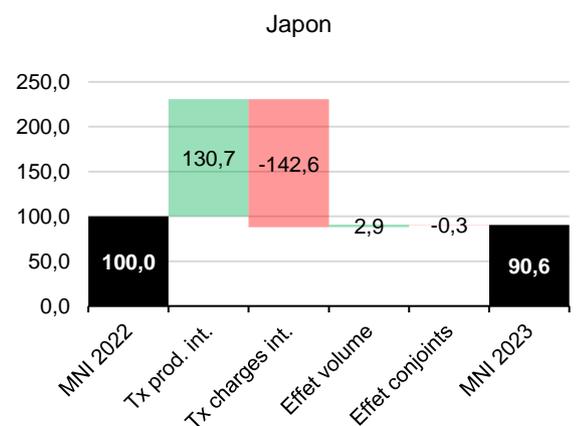
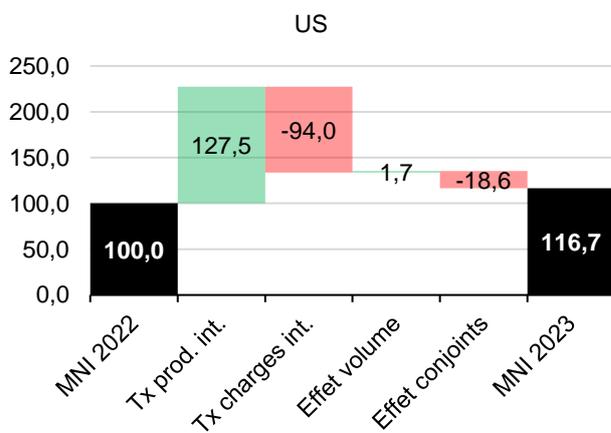
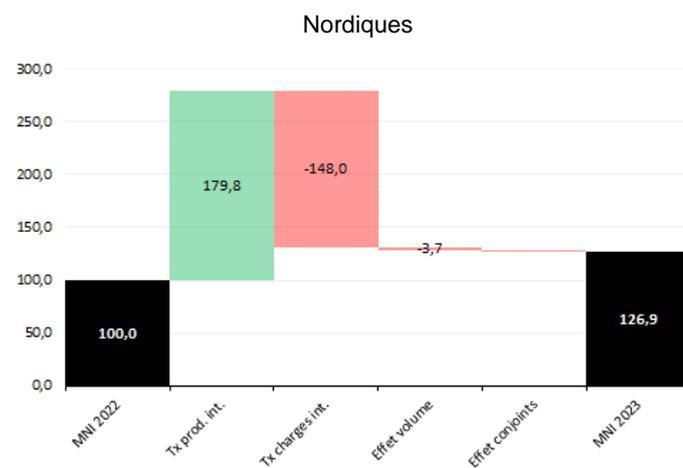
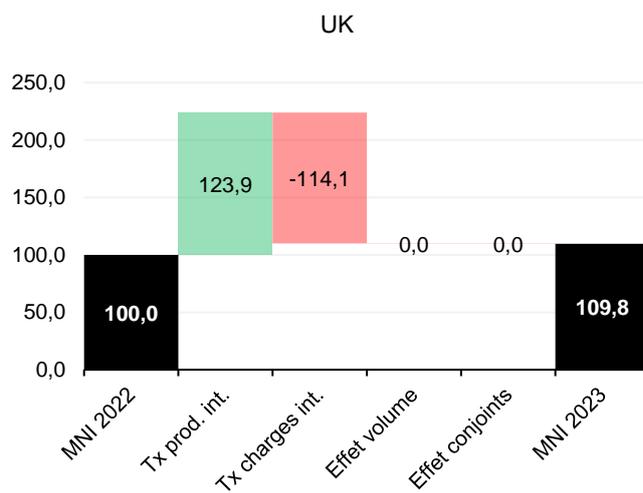
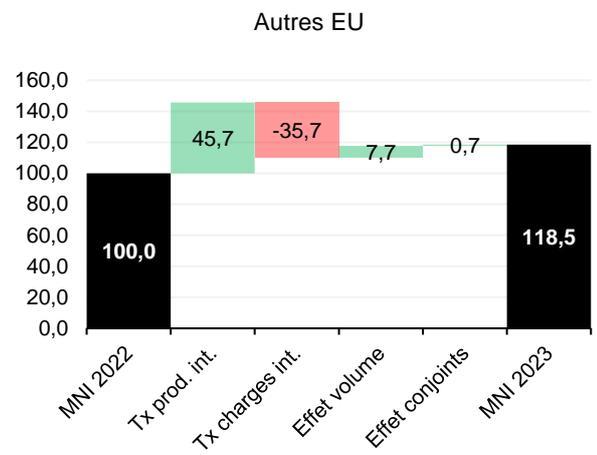
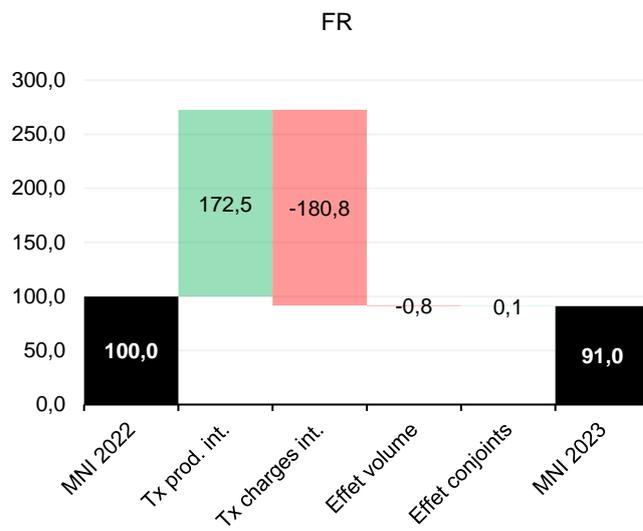
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 22 PNB rapporté au total de bilan



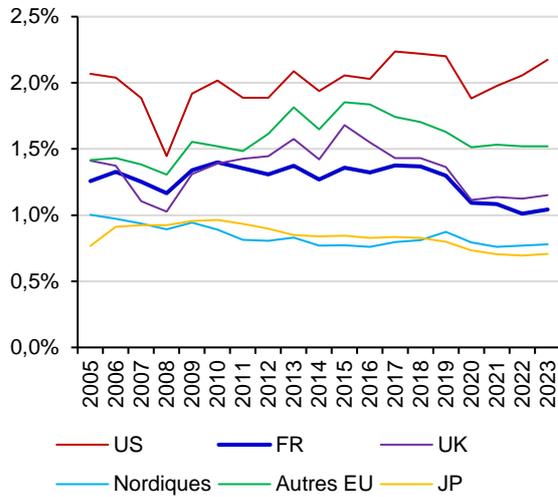
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 23 Facteurs explicatifs de l'évolution de la MNI entre 2022 et 2023 – comparaisons internationales¹⁵

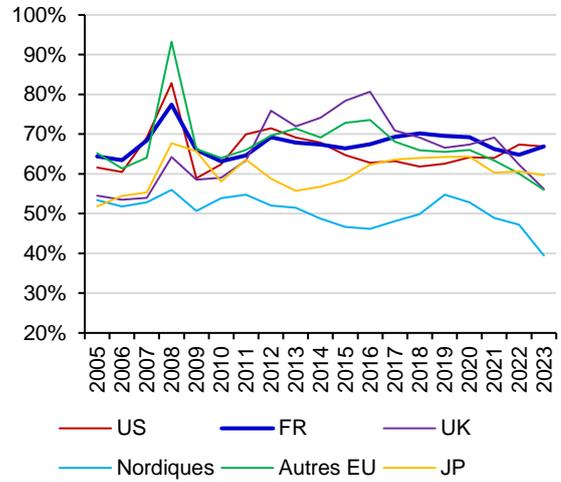


Source : communication financière, calculs ACPR ; base 100 en 2022.

Graphique 24 Frais de gestion rapportés au total de bilan

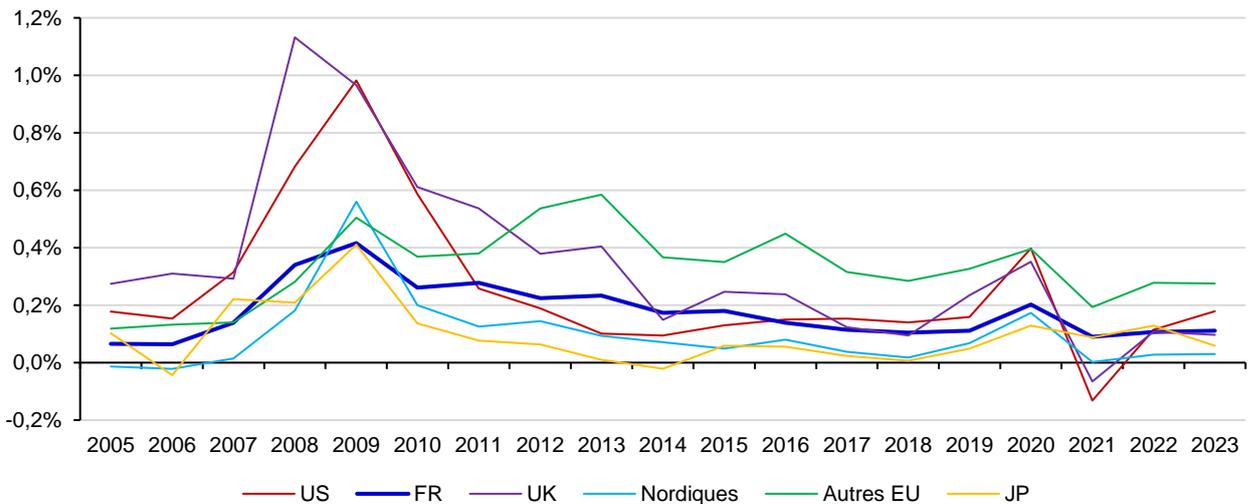


Graphique 25 Coefficient d'exploitation



Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 26 Coût du risque rapporté au total de bilan

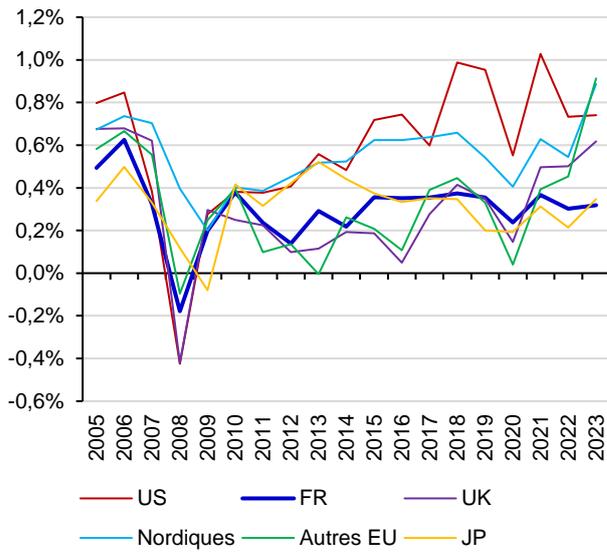


Source : communication financière, calculs ACPR

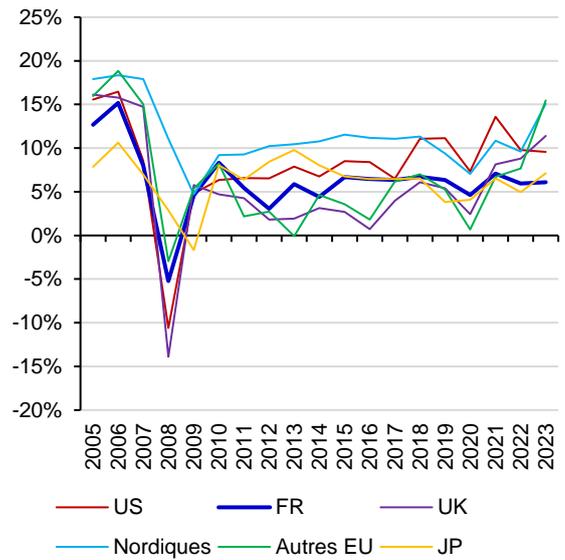
¹⁵ La MNI peut s'écrire comme le produit du total de bilan (TA) par un taux de MNI (t), ce même taux pouvant être écrit comme la différence entre le taux moyen des actifs (t_A) et le taux moyen des passifs (t_P) ; la MNI d'une année N donnée s'écrit donc $MNI_N = (t_{A,N} - t_{P,N}) \times TA_N$.

On dérive de cette formule l'impact de la variation du taux des actifs (Tx prod. Int. = $(t_{A,N} - t_{A,N-1}) \times TA_{N-1}$), l'impact de la variation du taux des passifs (Tx charges int. = $(t_{P,N-1} - t_{P,N}) \times TA_{N-1}$) et l'effet volume ($(t_{A,N-1} - t_{P,N-1}) \times (TA_N - TA_{N-1})$), les effets conjoints retraçant l'évolution de la MNI non expliquée par les trois effets précédents.

Graphique 27 Évolution du RoA

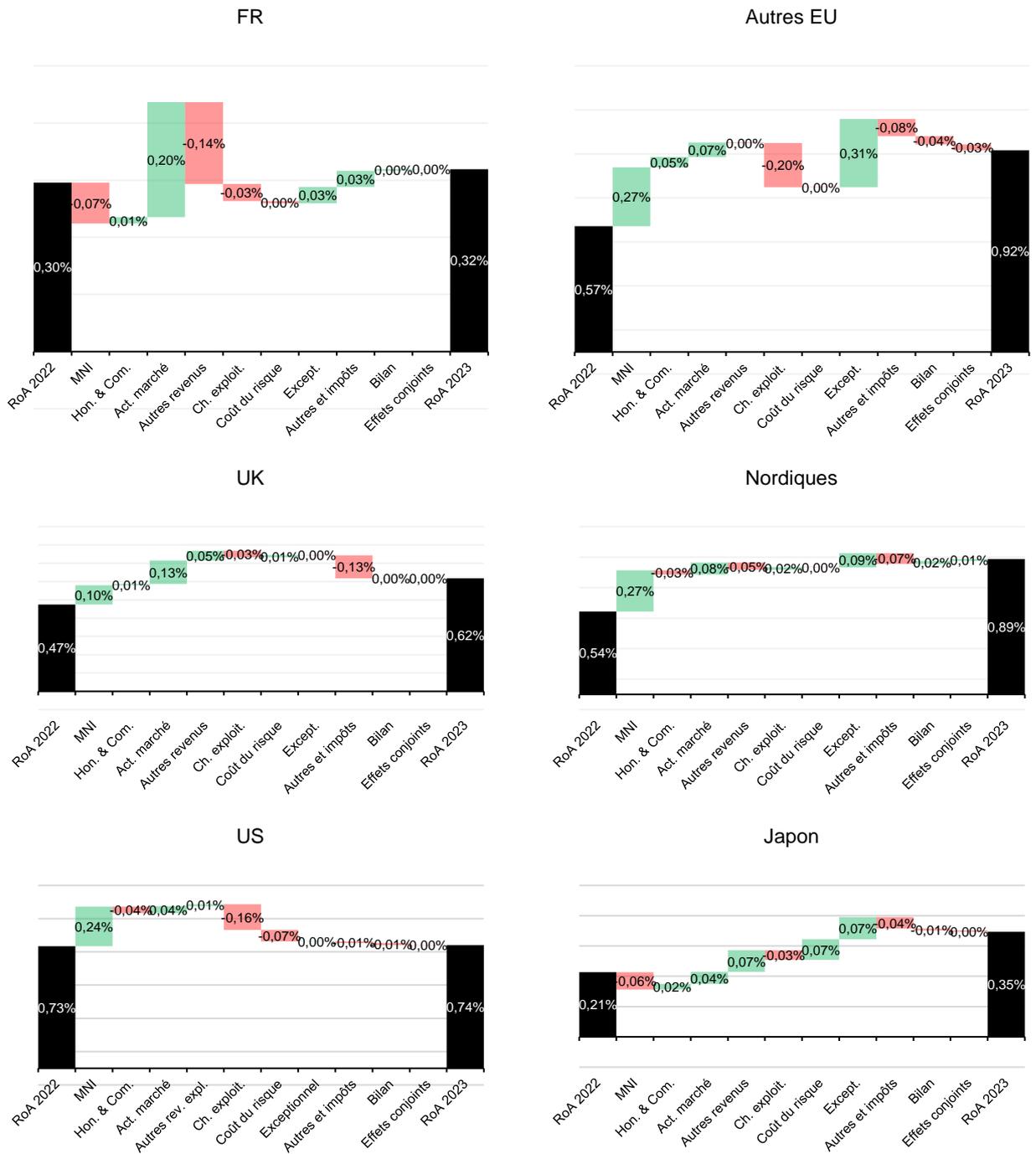


Graphique 28 Évolution du RoE



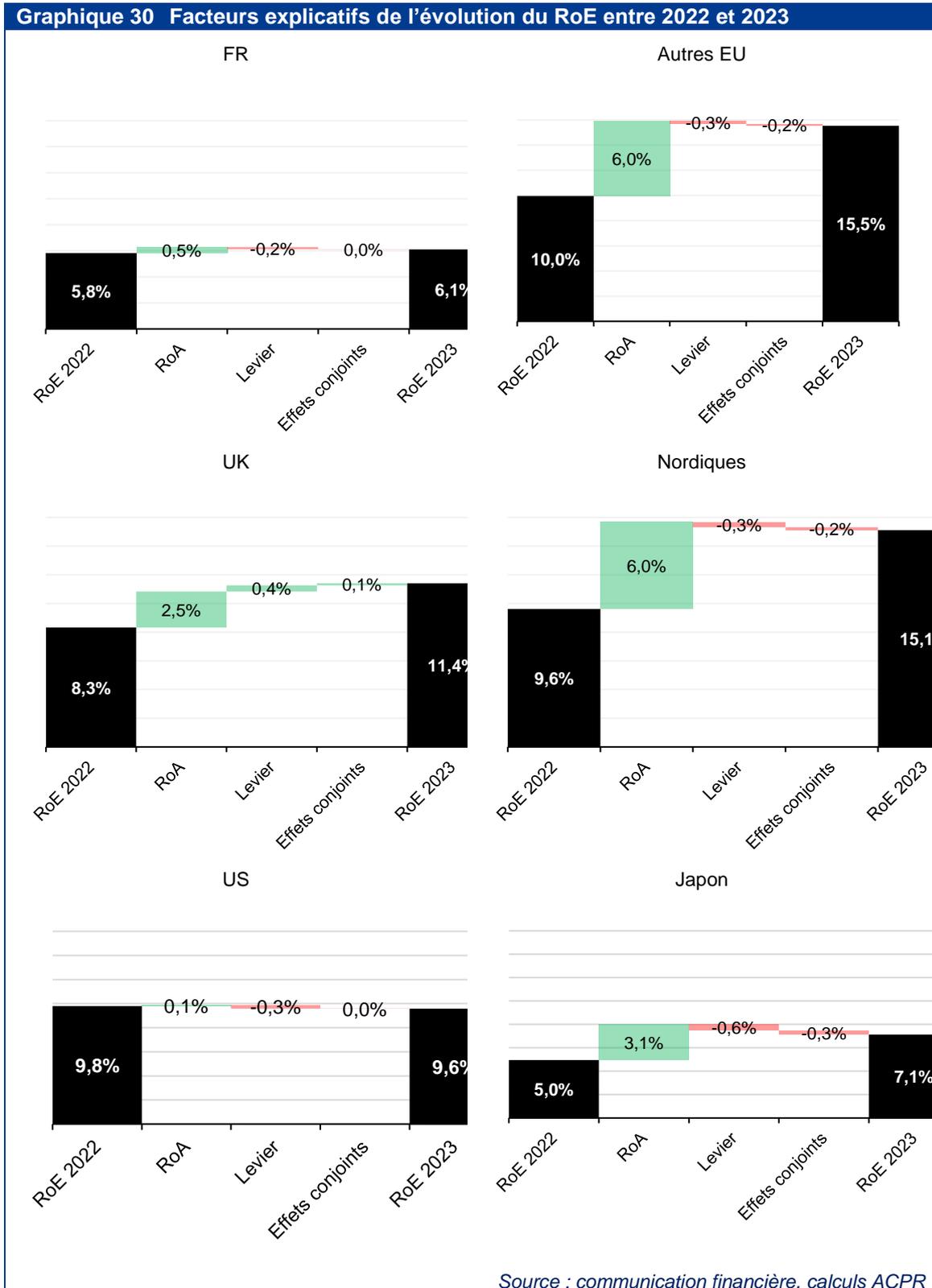
Source : communication financière, calculs ACPR

Graphique 29 Facteurs explicatifs de l'évolution du RoA entre 2022 et 2023



Source : communication financière, calculs ACPR

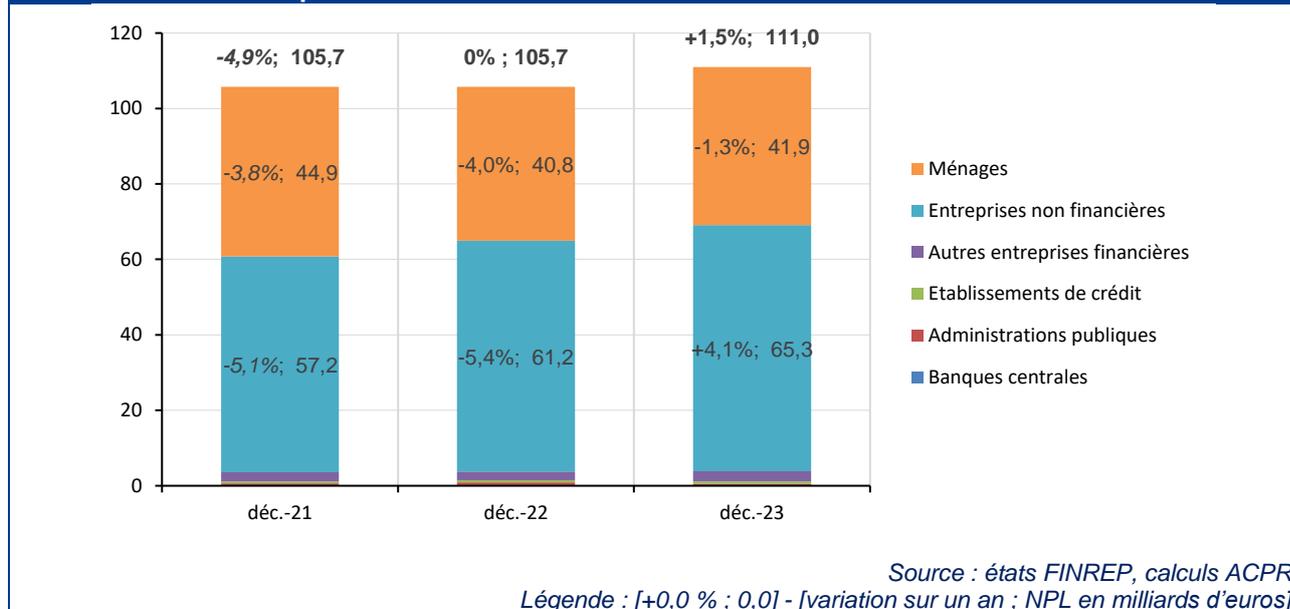
Graphique 30 Facteurs explicatifs de l'évolution du RoE entre 2022 et 2023



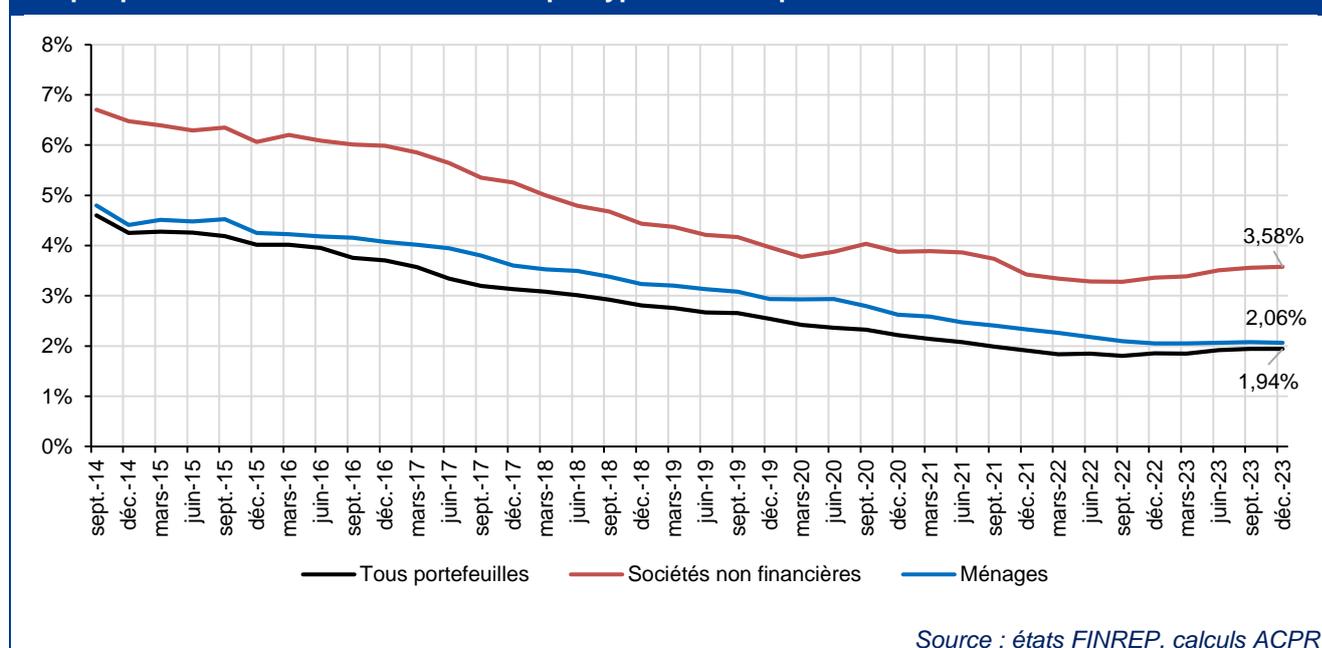
LES ACTIFS DES BANQUES FRANCAISES SONT DE QUALITE, MÊME SI DES SIGNES DE DÉTERIORATION APPARAISSENT SUR LE PORTEFEUILLE DES SNF

Les encours et le ratio de prêts non performants sont en légère hausse sur le portefeuille des SNF

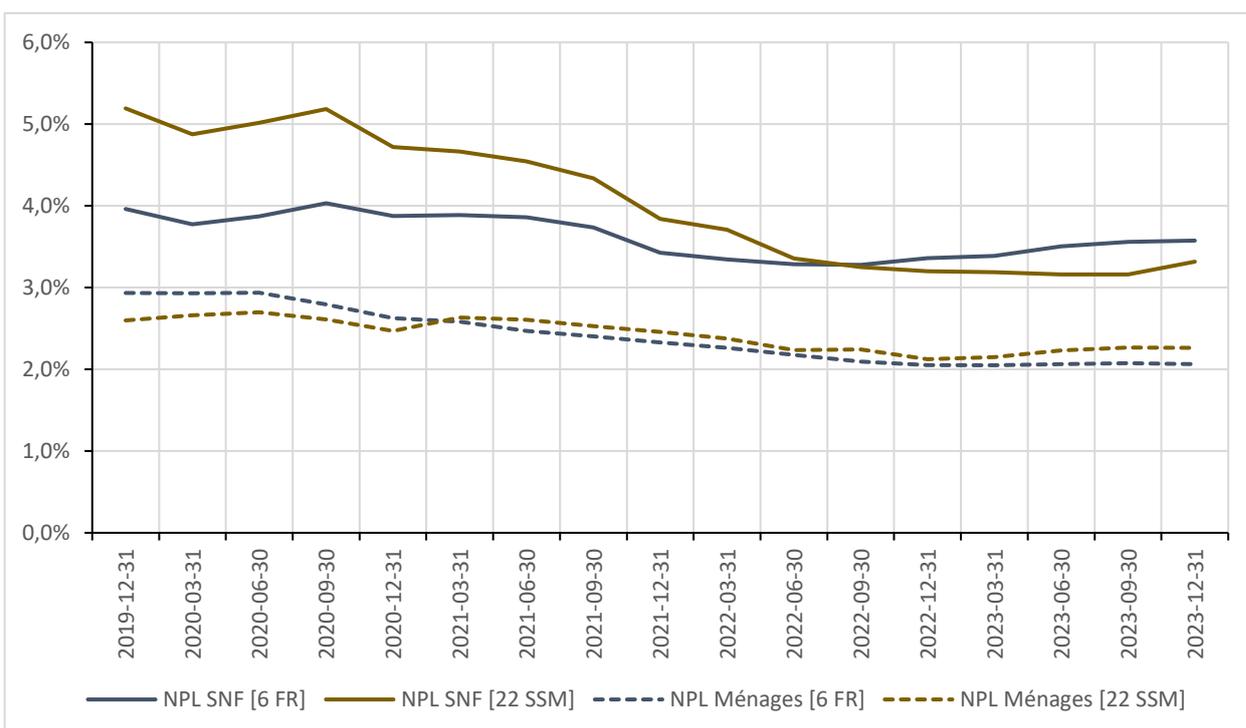
Graphique 31 Légère hausse de l'encours de prêts non performants (*Non performing Loans - NPL*), liée au portefeuille SNF



Graphique 32 Évolution du taux de NPL par type de contrepartie



Graphique 33 Les ratios de prêts non performants aux SNF et aux ménages des banques françaises et des banques de la zone euro comparables sont semblables



Source : Etats FINREP, calculs ACPR

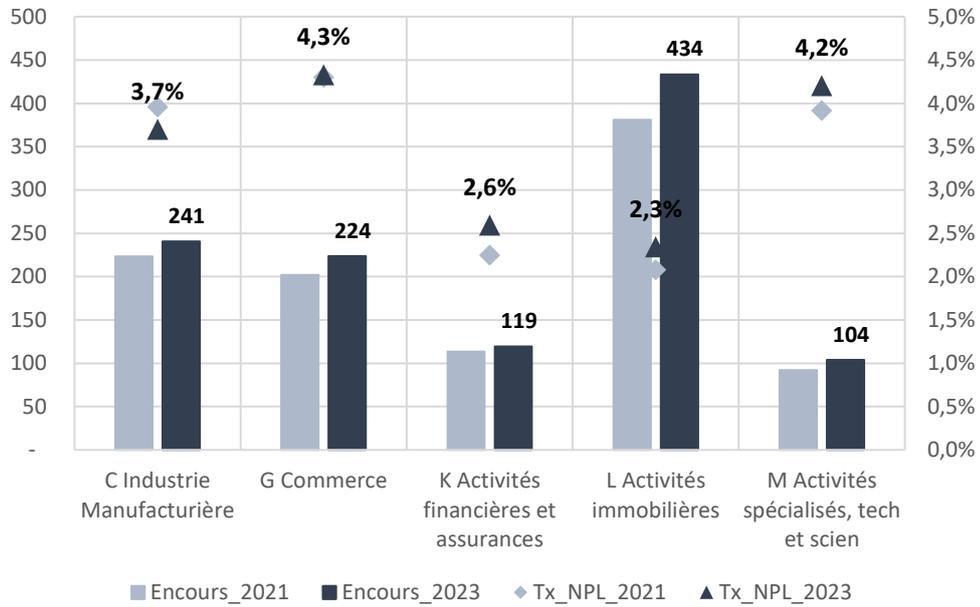
Graphique 34 La hausse du taux de NPL s'explique principalement par la dégradation de la qualité du portefeuille SNF



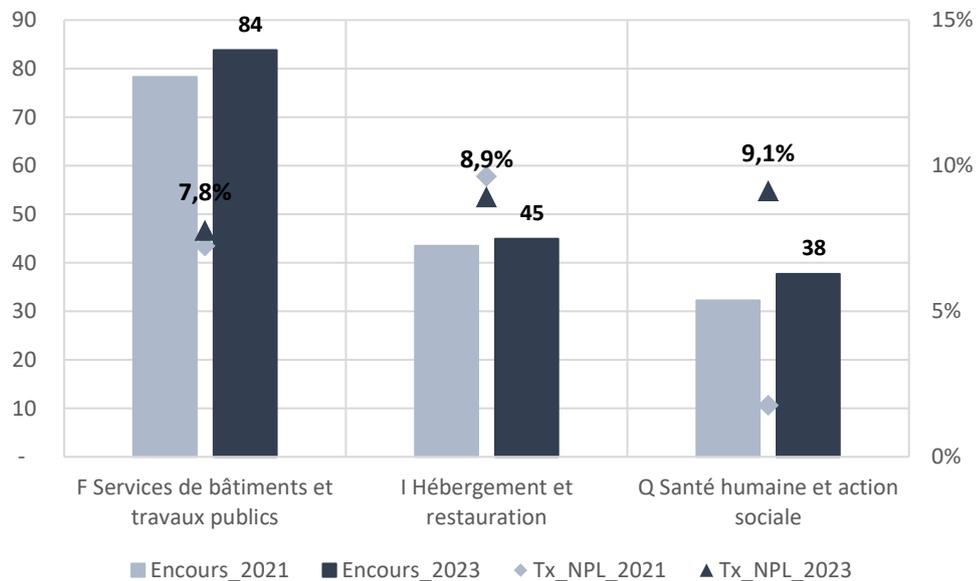
Source : états FINREP, calculs ACPR

Graphique 35 Les 5 secteurs qui concentrent plus de 60% de l'encours de crédits aux SNF présentent un taux de NPL inférieur à 4,5%. Les trois secteurs avec le taux de NPL le plus élevé représentent moins de 10% de l'encours aux SNF (1 838 Mds EUR).

Top 5 des secteurs par encours de prêts octroyés
6 FR, en Mds EUR



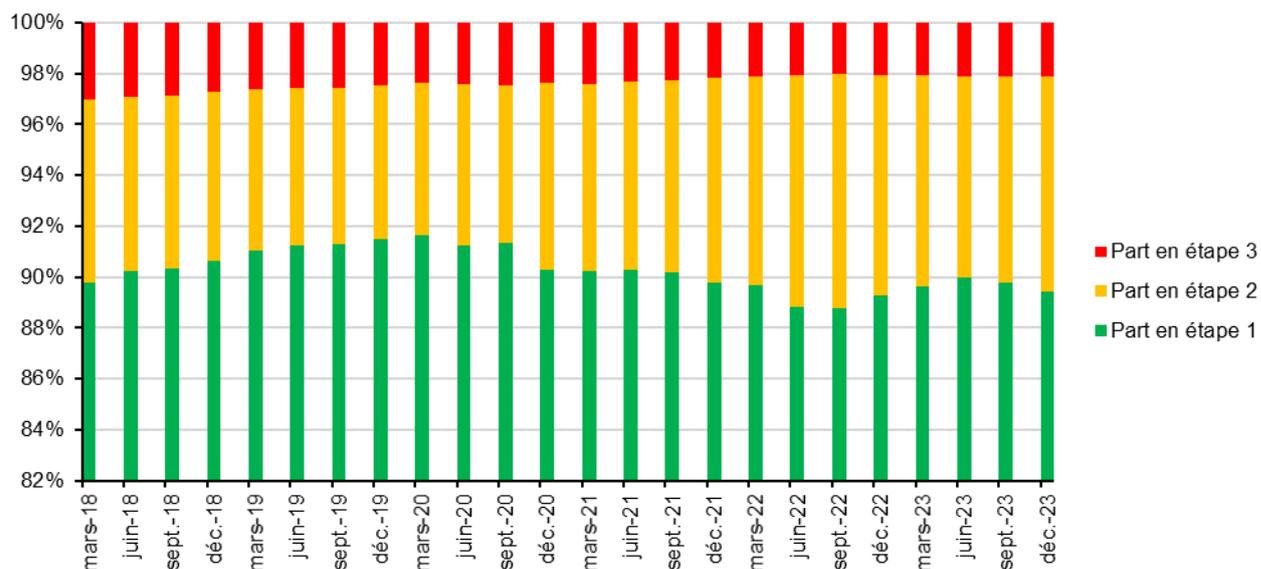
Top 3 des secteurs avec les taux de NPLs les plus élevés - 6 FR, en Mds EUR



Source : états FINREP, calculs ACPR

Les indicateurs avancés de qualité des actifs restent stables

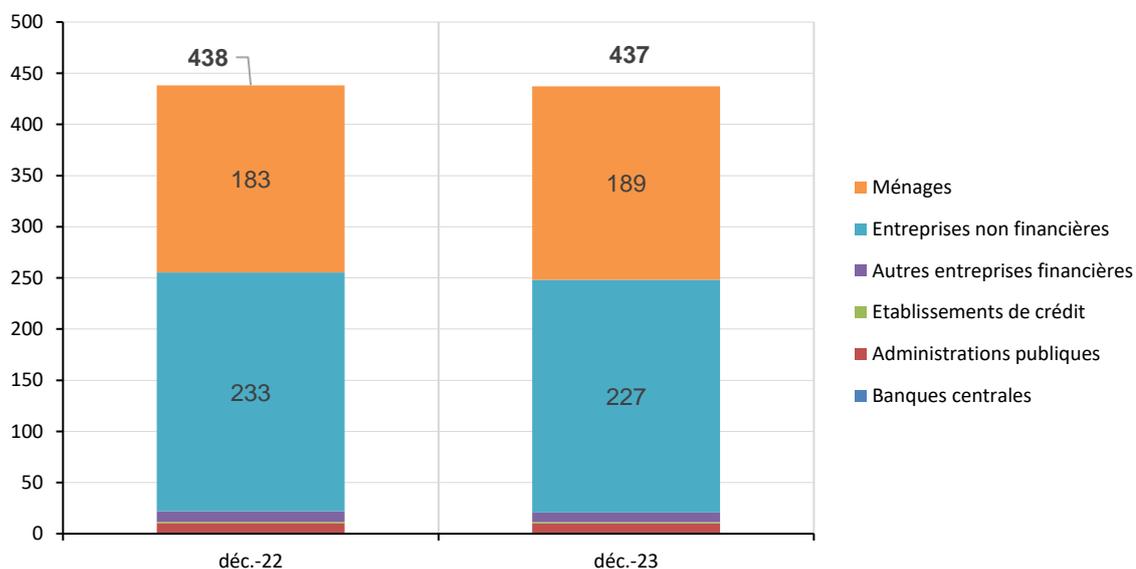
Graphique 36 Stabilité de la part des expositions par étape IFRS9



Source : états FINREP, calculs ACPR

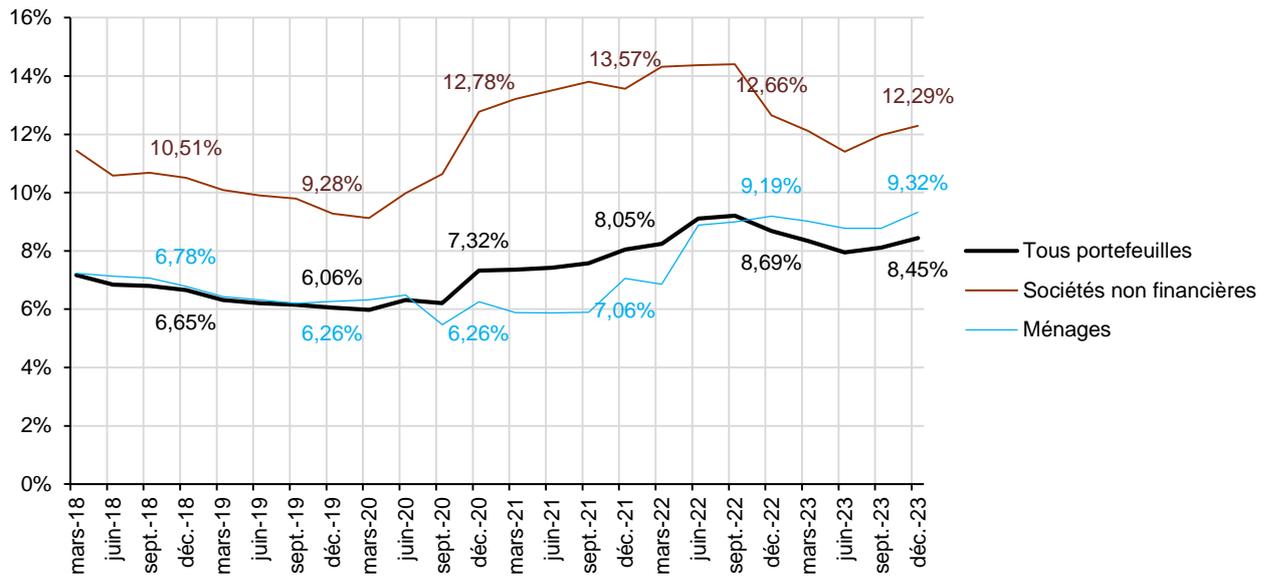
Note de lecture : la notion d'exposition recouvre à la fois les titres et les prêts/avances.

Graphique 37 Stabilité des expositions en étape 2 IFRS9 (dont la qualité de crédit s'est significativement dégradée)



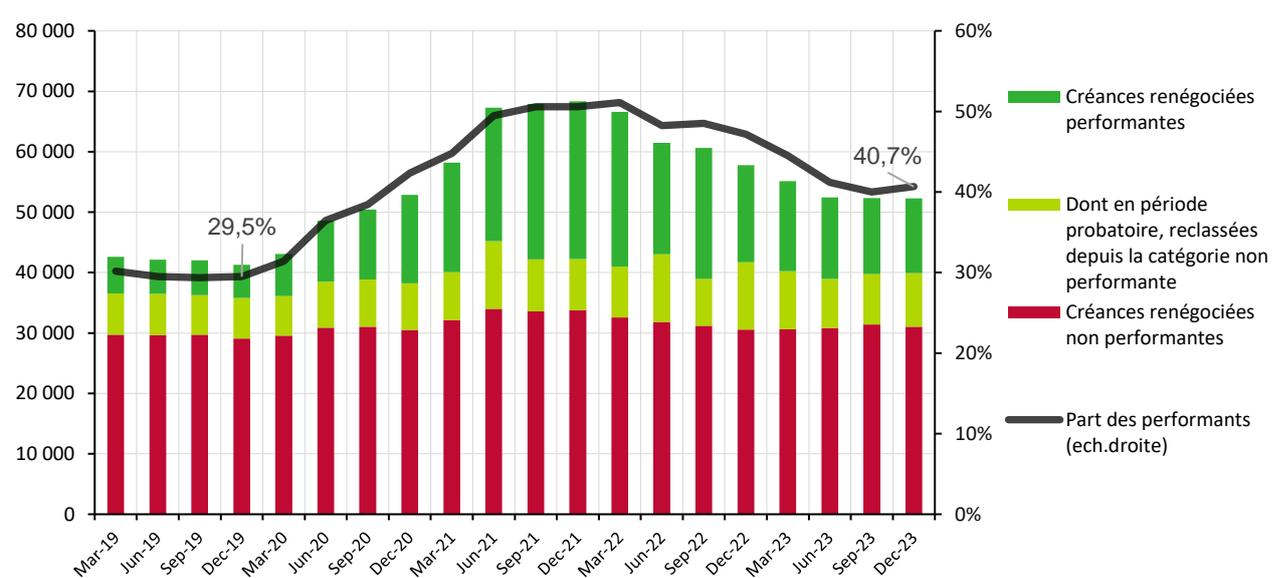
Source : états FINREP, calculs ACPR ;
En Mds EUR.

Graphique 38 Après un point bas atteint dans le courant 2023, la part des expositions en étape 2 IFRS9 par type de contrepartie s'inscrit en légère hausse pour les ménages et les SNF



Source : états FINREP, calculs ACPR

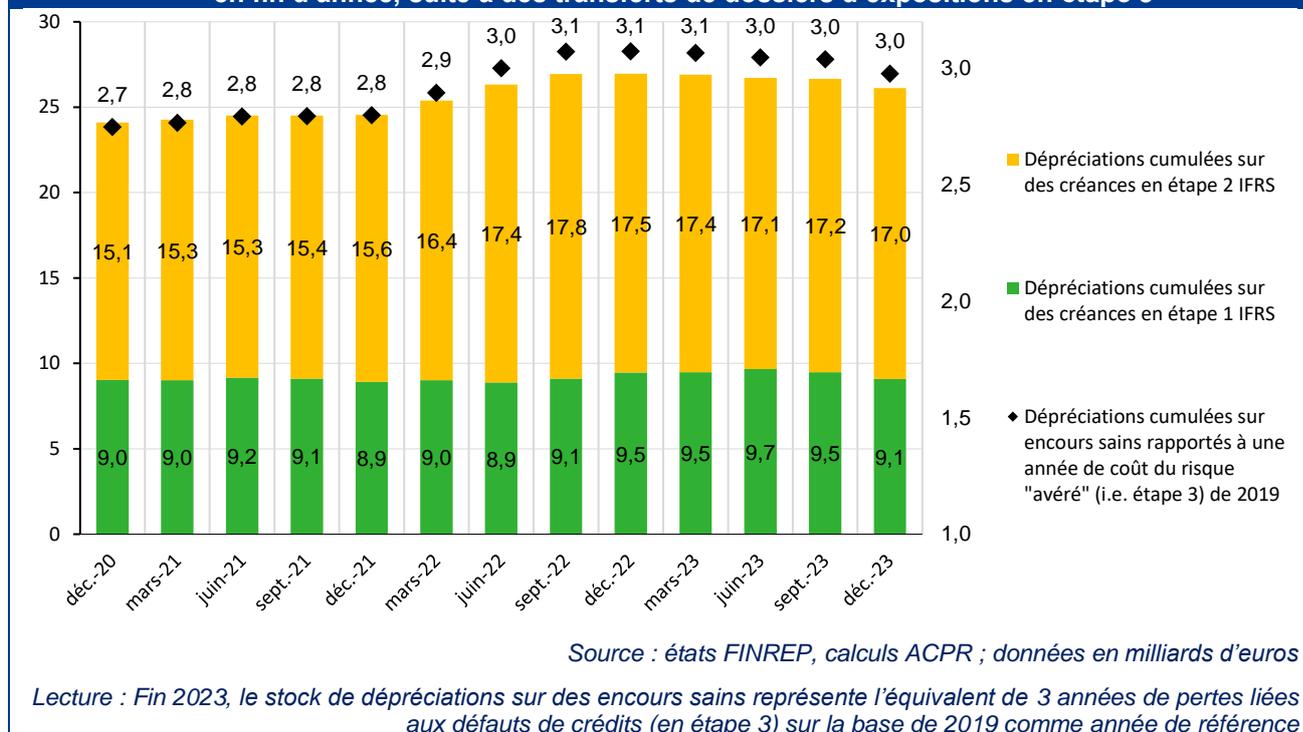
Graphique 39 Le volume d'expositions restructurées (forborne exposures) se stabilise depuis sa hausse sensible lors de la période Covid-19



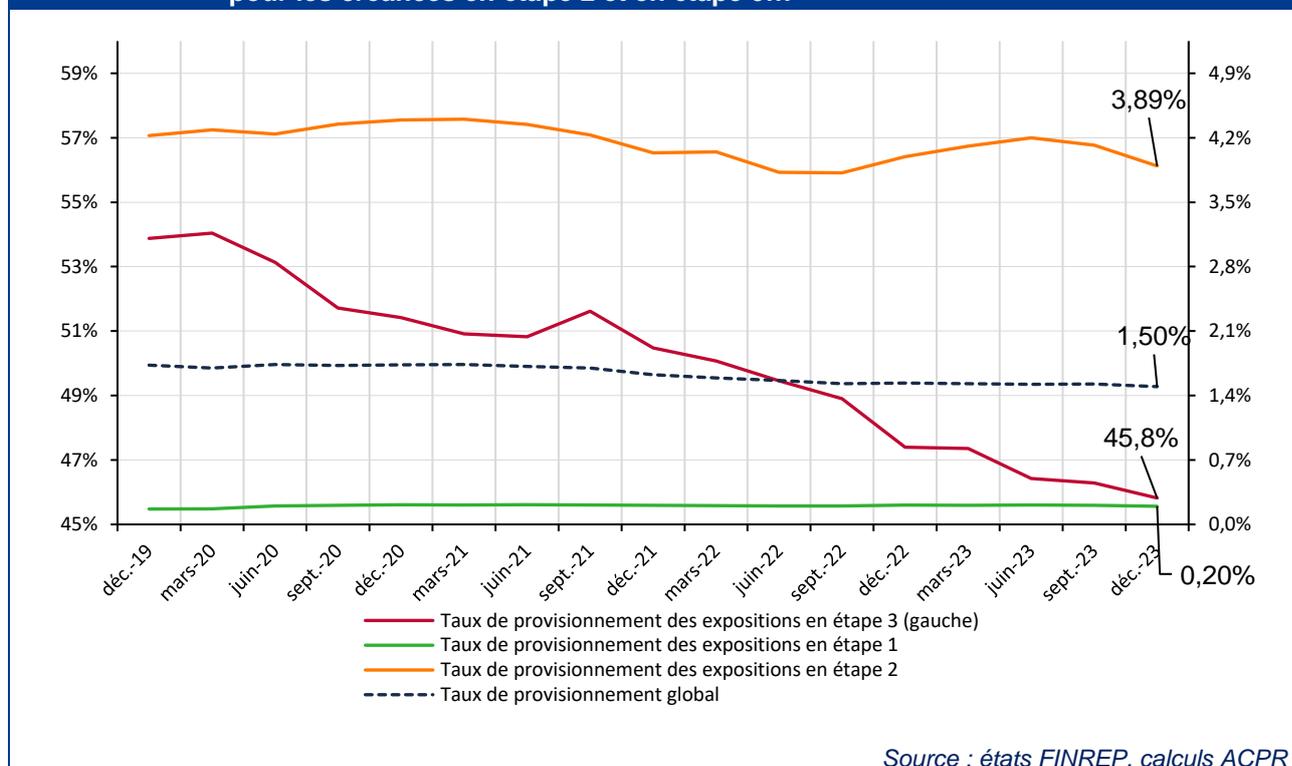
Source : états FINREP, calculs ACPR

Une baisse marquée des taux de couverture sur les encours non-performants

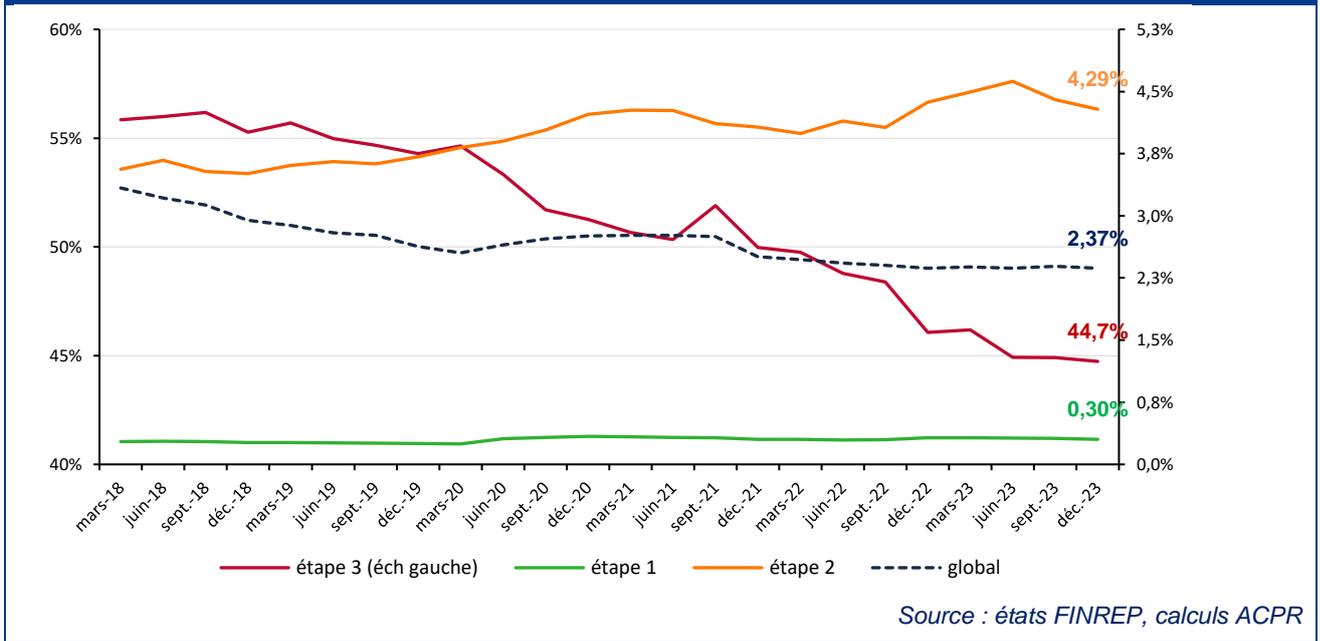
Graphique 40 Le cumul de provisions sur expositions saines (en étape 1 ou 2) diminue légèrement en fin d'année, suite à des transferts de dossiers d'expositions en étape 3



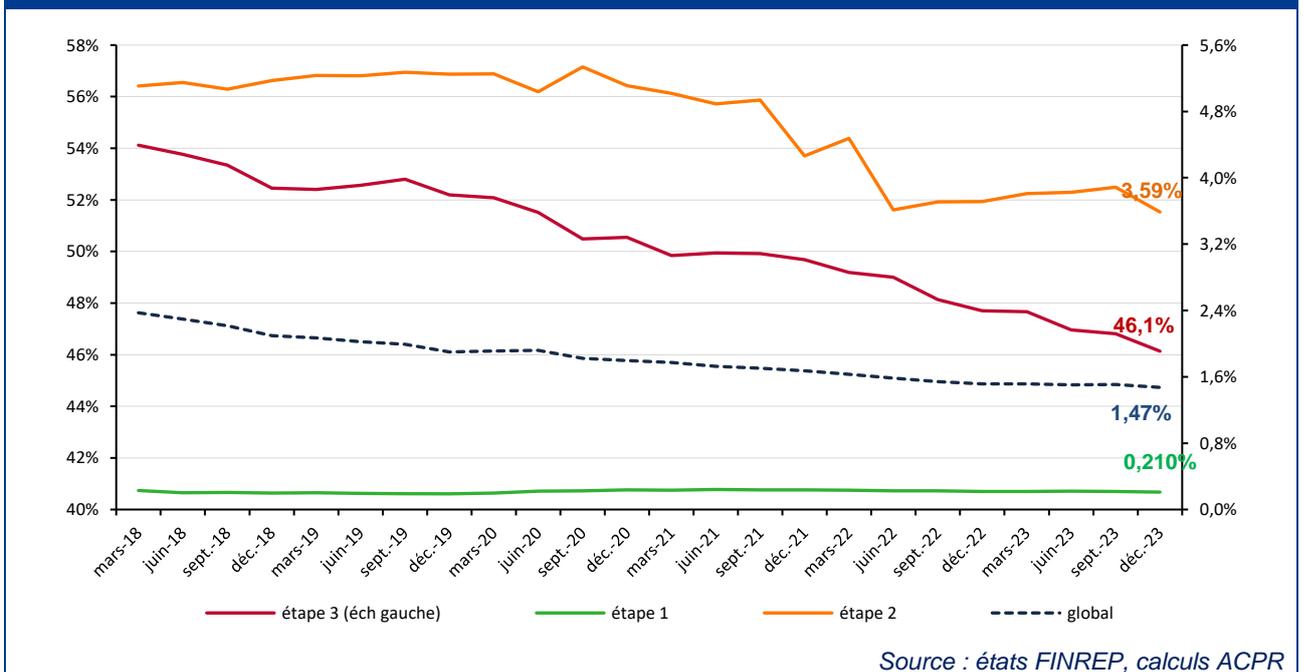
Graphique 41 Les taux de provisionnement des expositions par niveau IFRS 9 diminuent pour les créances en étape 2 et en étape 3...



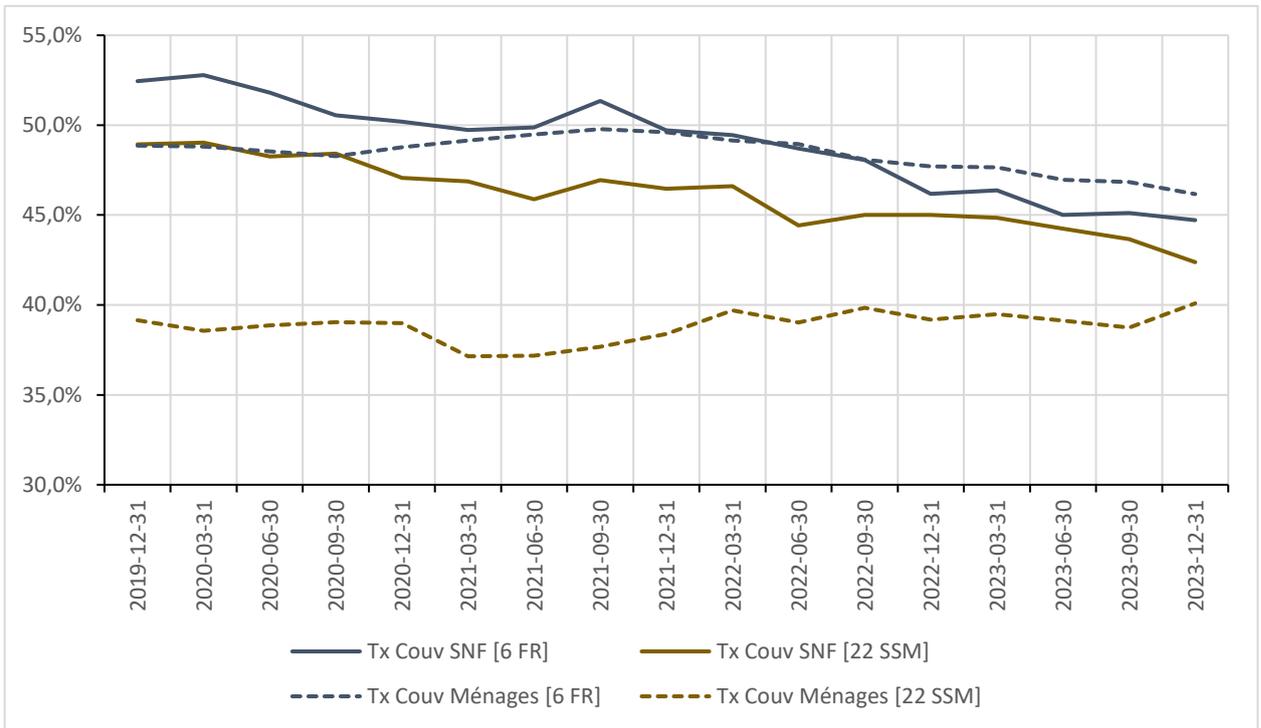
Graphique 42 ...un phénomène visible pour les taux de provisionnement des prêts aux SNF...



Graphique 43 ...ainsi que pour les taux de provisionnement des prêts aux ménages



Graphique 44 Les taux de provisionnement des banques françaises des encours en étape 3 est supérieur à celui de leurs pairs de la zone Euro, pour les portefeuilles ménages et SNF

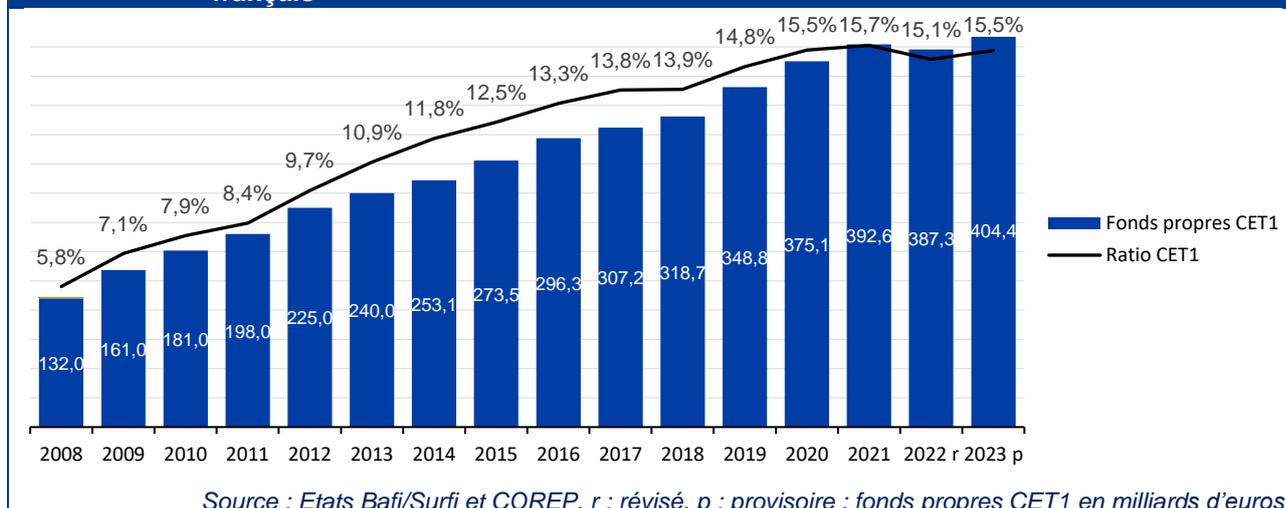


Source : états FINREP, calculs ACPR)

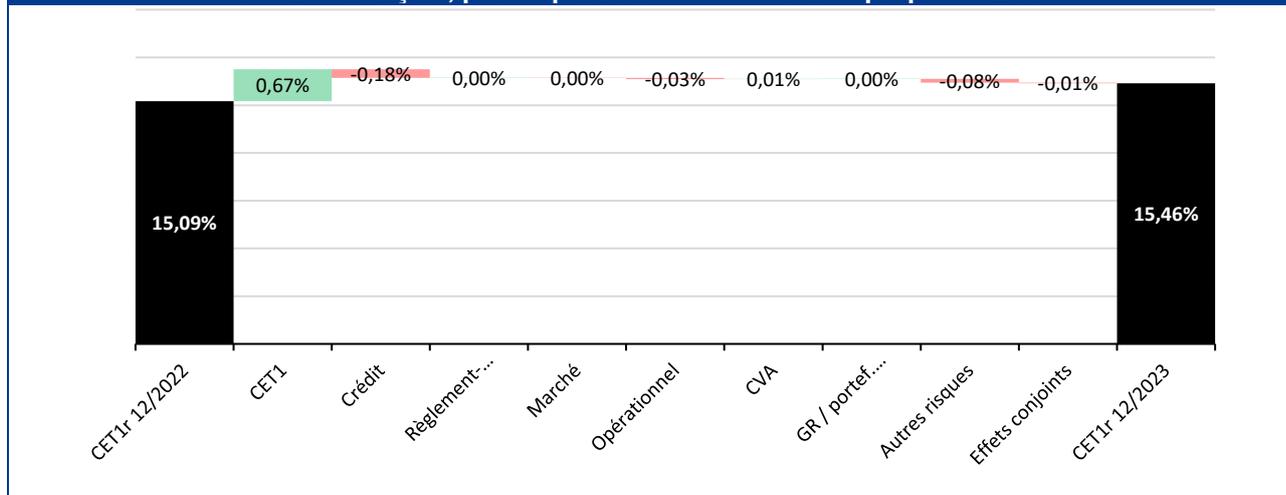
UNE SITUATION PRUDENTIELLE QUI RESTE SOLIDE

4.1 Une stabilisation des fonds propres et des ratios de solvabilité

Graphique 45 Un ratio de solvabilité CET1 en hausse pour les six principaux groupes bancaires français

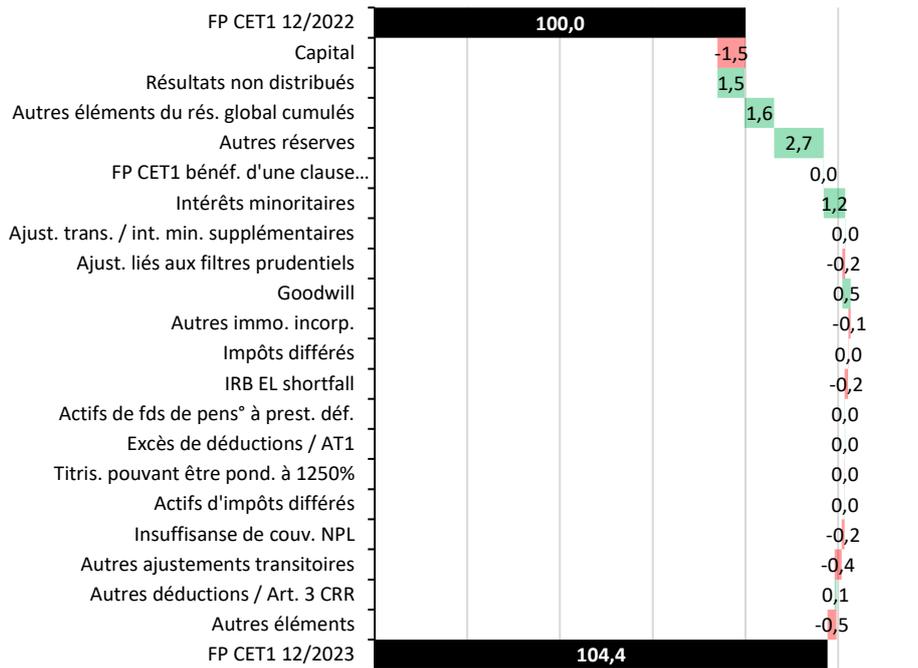


Graphique 46 Facteurs explicatifs de l'évolution du ratio CET1 des six principaux groupes bancaires français, portée par la hausse des fonds propres CET1



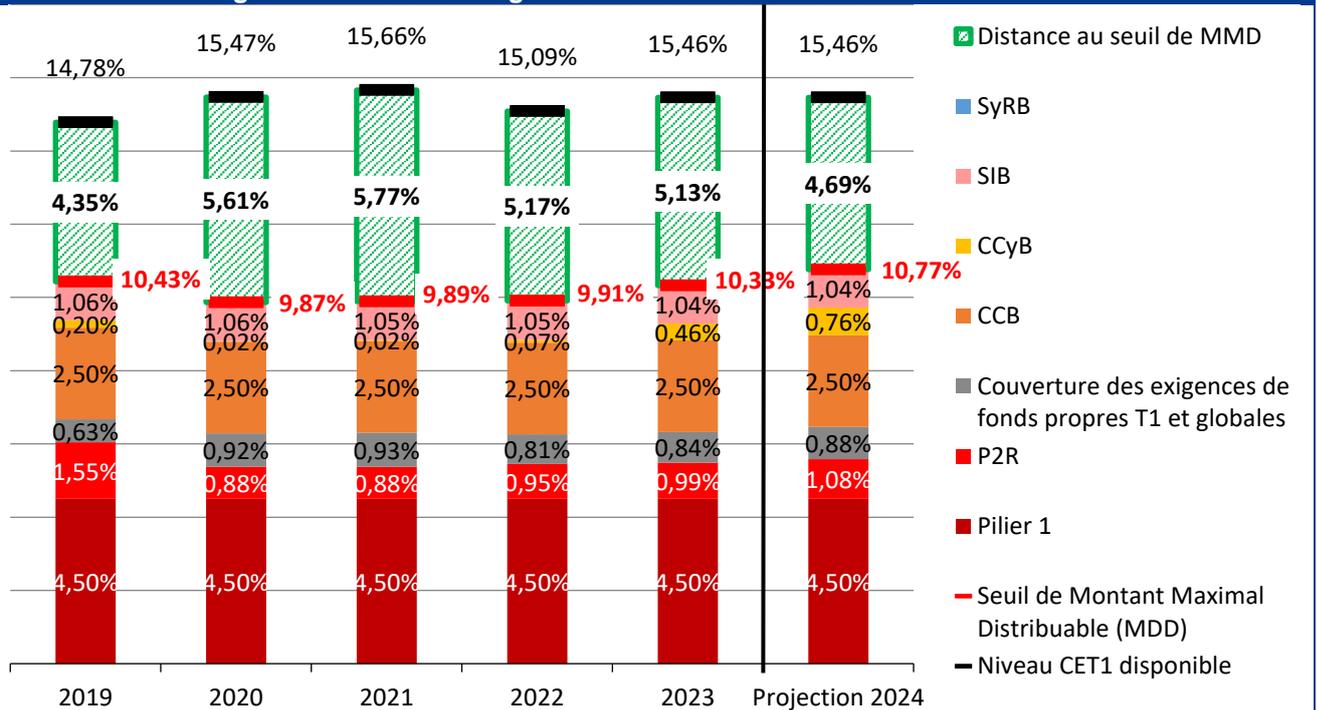
Note : « Crédit », « Règlement-livraison », « Marché », « Opérationnel », « CVA », « GR / portef. nég. » = RWA au titre du risque de crédit, du risque de règlement-livraison, du risque de marché, du risque opérationnel, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et des grands risques du portefeuille de négociation

Graphique 47 Évolution des fonds propres CET1 des six principaux groupes bancaires français entre 2022 et 2023



Source : États COREP ; calculs ACPR ; base 100 en 2022

Graphique 48 Les exigences de fonds propres CET1 des six principaux groupes bancaires français augmentent mais la marge relative reste confortable

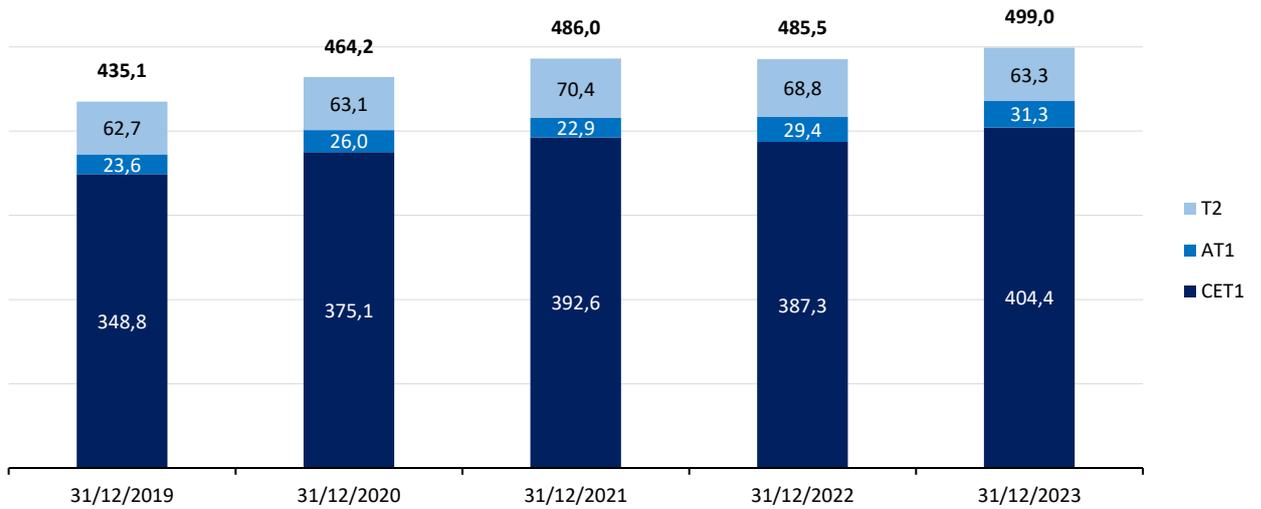


La projection à 2024 est réalisée sur la base de fonds propres CET1 et de RWA figés à fin 2023 en tenant compte de l'augmentation des P2R annoncée pour 2024 et de l'augmentation du CCyB en France à 1 % à compter du 2 janvier 2024, combinée aux autres augmentations de CCyB annoncées par les autres pays sur lesquels les banques françaises ont des expositions.

Lecture du graphique :

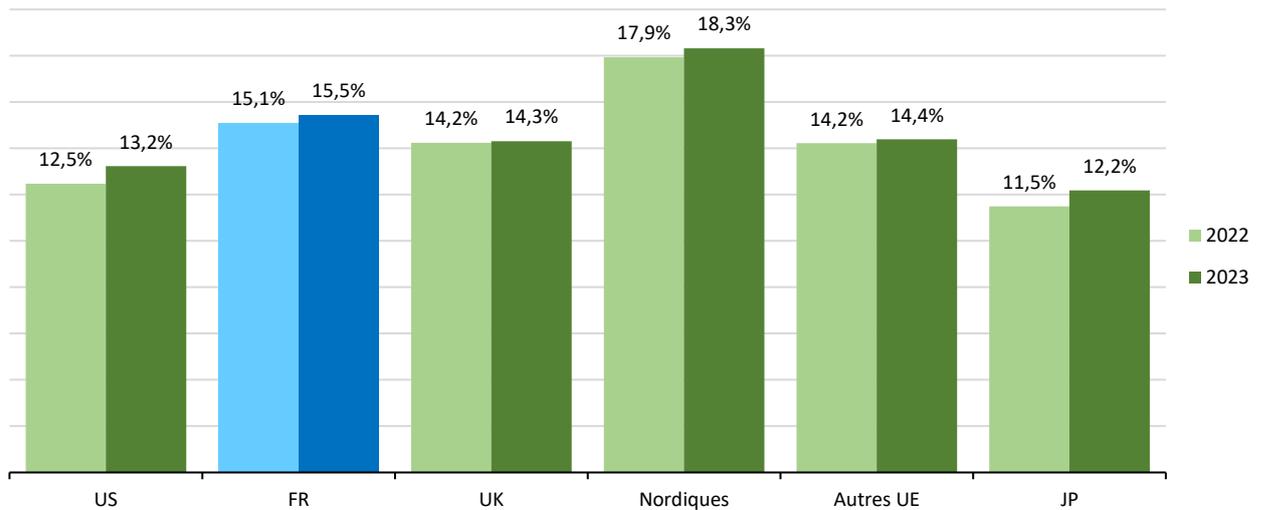
- P2R : pilier 2 réglementaire ;
- CCB : coussin de conservation de capital ;
- CCyB : coussin de capital contra-cyclique ;
- SIB : coussin de capital pour les banques d'importance systémique ;
- SyRB : coussin pour risque systémique ;
- MMD : montant maximal distribuable.

Graphique 49 Les fonds propres totaux des six principaux groupes bancaires français augmentent, portés par une augmentation des fonds propres de meilleure qualité (CET1)



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

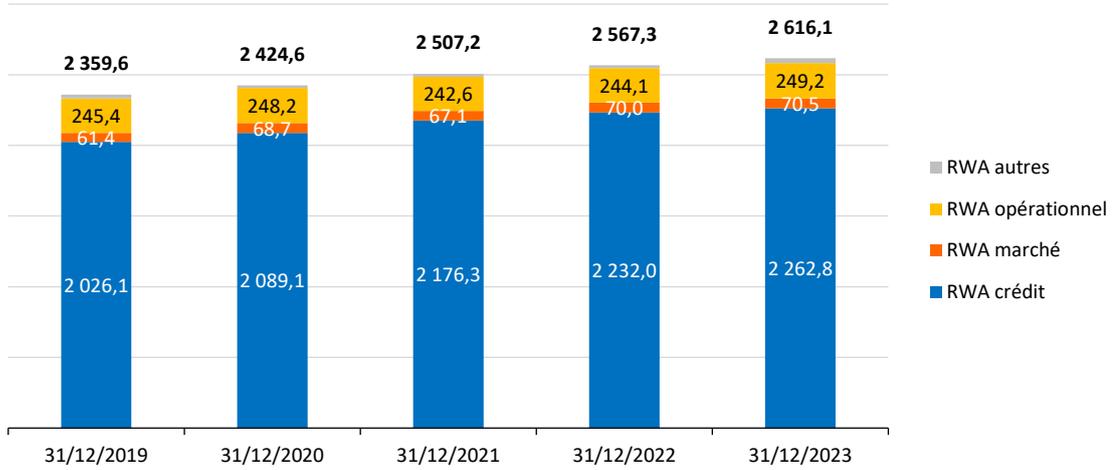
Graphique 50 Le ratio CET1 des six principaux groupes bancaires français est supérieur à celui de la plupart de leurs homologues mondiaux



Source : Communication financière et données AGORA, calculs ACPR

4.1 Une augmentation des actifs pondérés par les risques alimentée par le risque de crédit

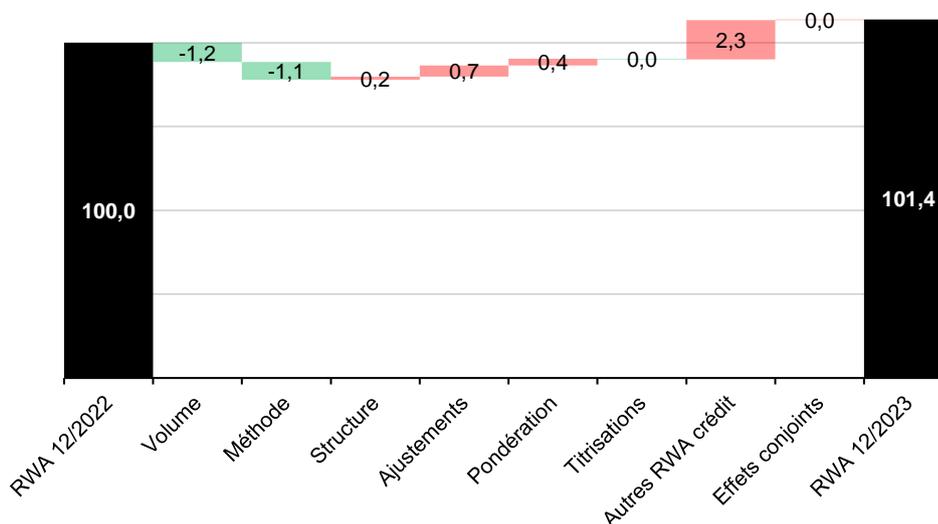
Graphique 51 Évolution des RWA des six principaux groupes bancaires français



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

4.3.1 Des RWA au titre du risque de crédit tirés par l'augmentation des bilans et la modification de la structure des expositions traitées en méthode IRBF

Graphique 52 Facteurs explicatifs de l'évolution des RWA au titre du risque de crédit entre 2022 et 2023

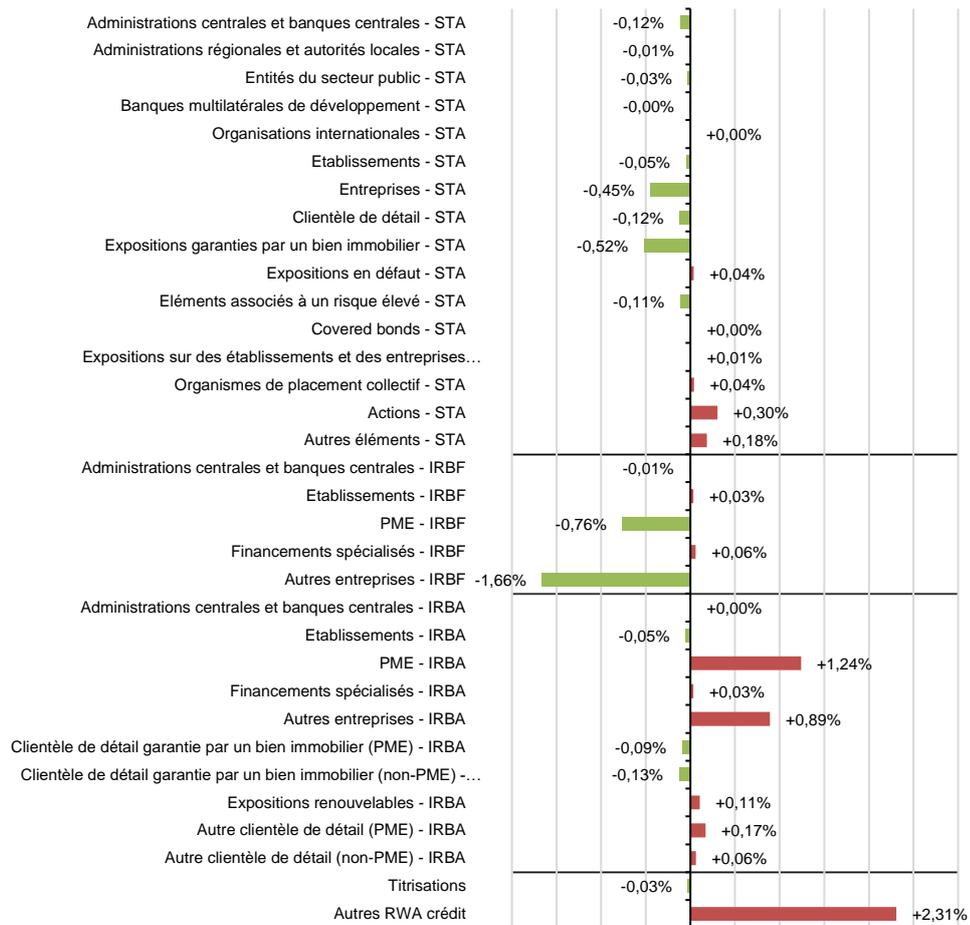


Source : états COREP, calculs ACPR ; base 100 en 2022

Notes :

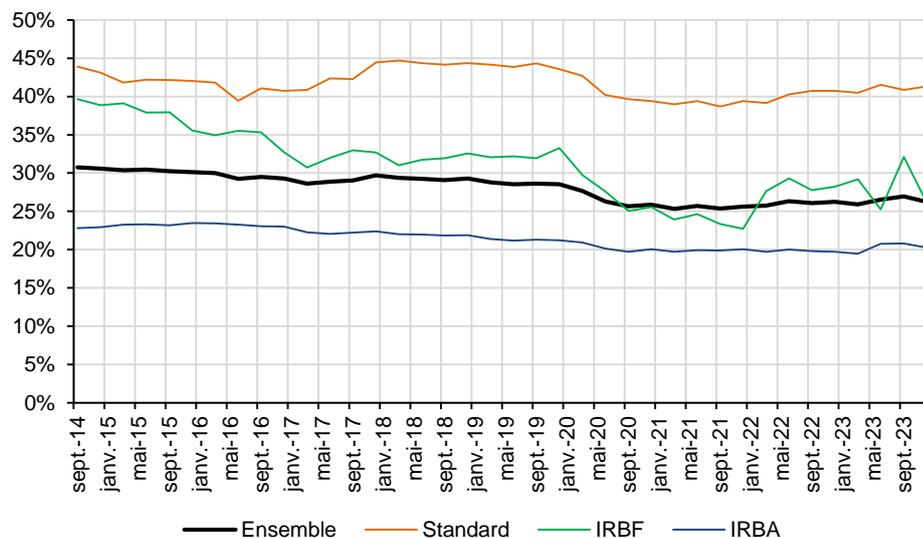
- « Volume » = impact de la variation du montant des expositions de crédit sur le montant des RWA au titre du risque de crédit ;
- « Méthode » = impact de la modification de la méthode de traitement des expositions de crédit (standard vs avancée) sur le montant des RWA au titre du risque de crédit ;
- « Structure » = impact de la modification de la structure des expositions de crédit (entreprises vs clientèle de détail vs établissements...) au sein des expositions traitées selon une même méthode sur le montant des RWA au titre du risque de crédit ;
- « Ajustements » = impact de la modification du rapport entre les expositions au défaut et les expositions initiales (reflétant en particulier le facteur de conversion de crédit des expositions hors bilan) sur le montant des RWA au titre du risque de crédit ;
- « Pondération » = impact de la modification de la pondération des expositions de crédit sur le montant des RWA au titre du risque de crédit.

Graphique 53 Contributions des différentes catégories d'expositions à l'évolution des RWA au titre du risque de crédit entre 2022 et 2023



Source : états COREP, calculs ACPR ; base 100 en 2022

Graphique 54 Le taux de pondération moyen des expositions de crédit reste à un niveau stable



Source : états COREP, calculs ACPR

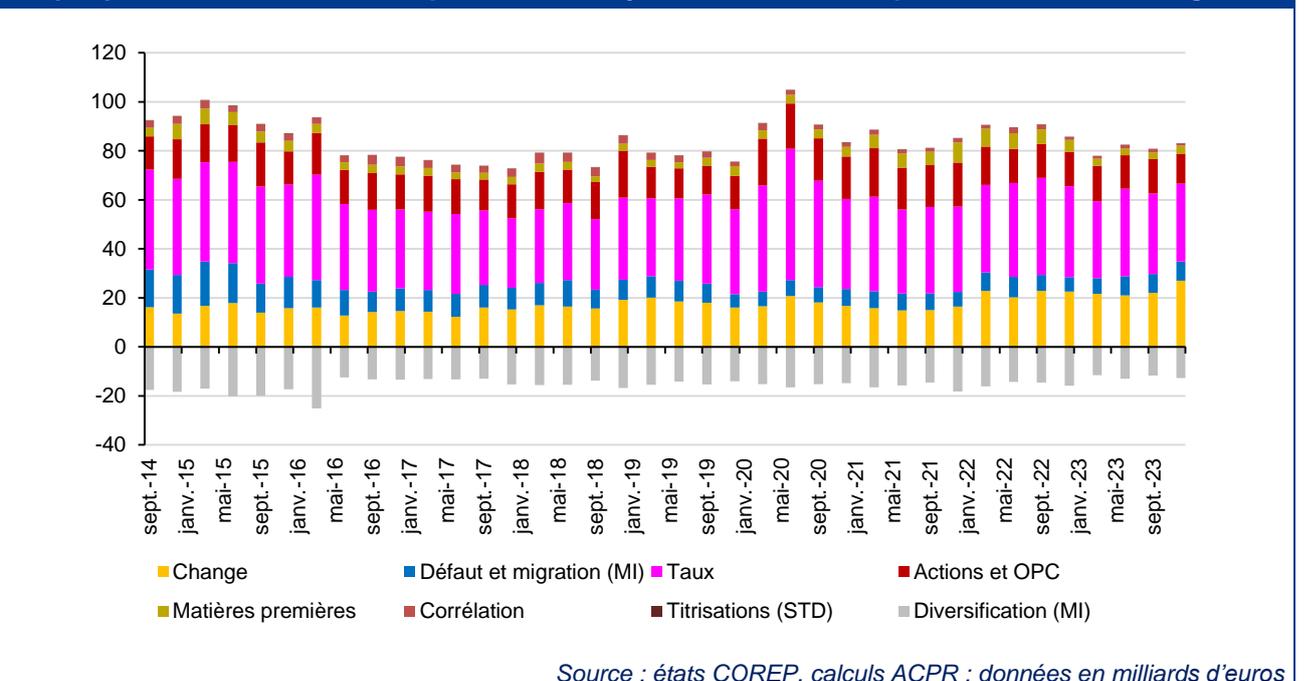
4.3.1 Une hausse des RWA au titre des risques de marché

Graphique 55 La stabilité des RWA au titre des risques de marché masque des disparités entre l'évolution des RWA en modèles internes (VaR et sVaR) et en méthode standard



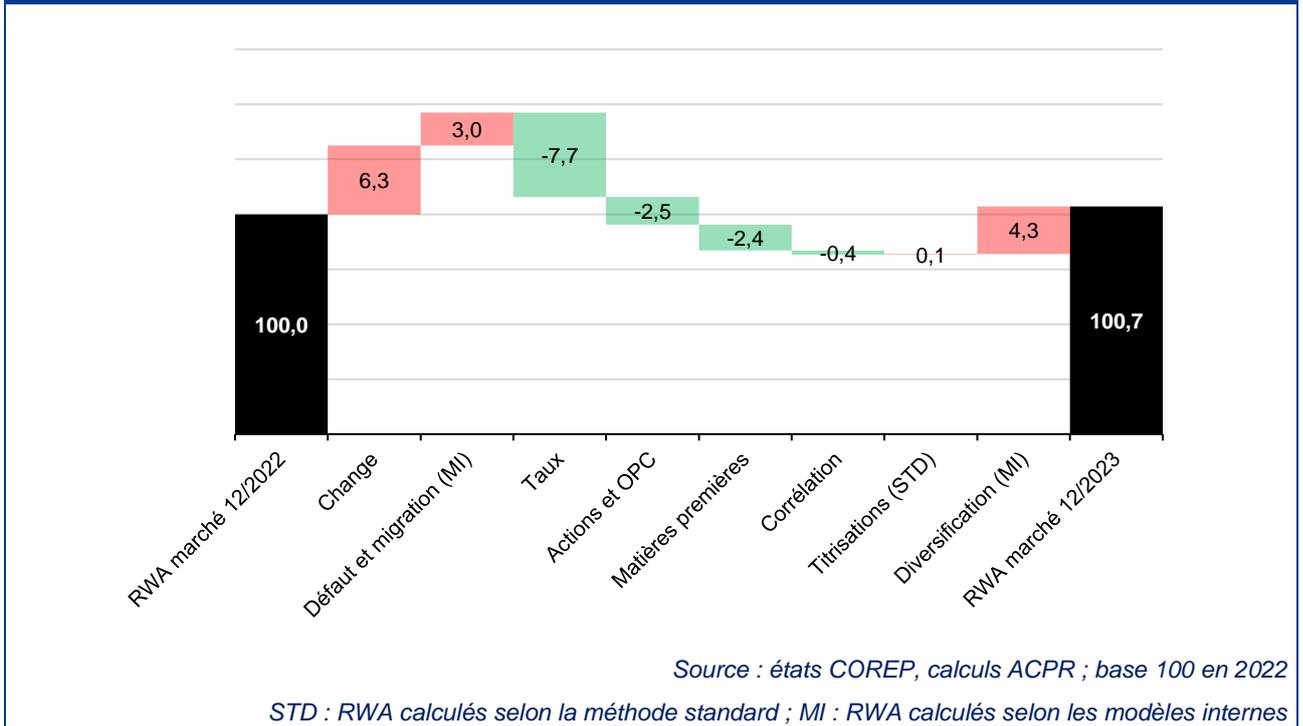
Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

Graphique 56 Les RWA marché proviennent majoritairement des risques de taux et de change...

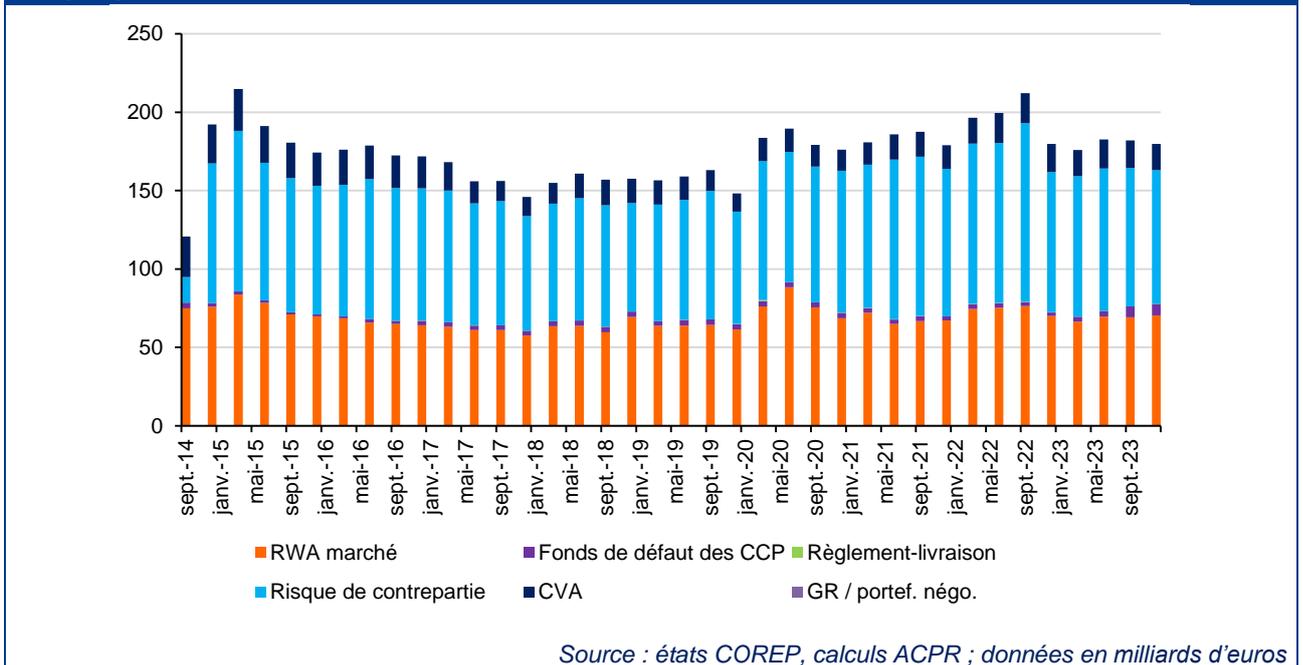


Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

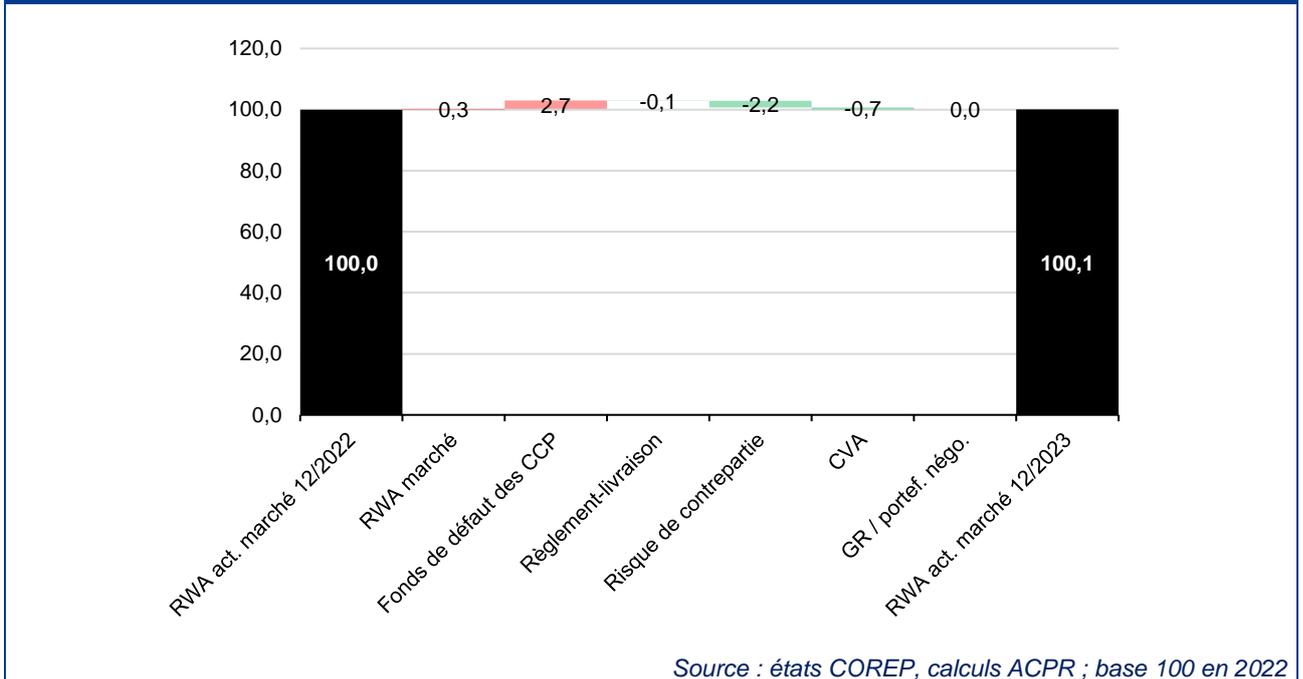
Graphique 57 ...qui contribuent dans un sens opposé à l'évolution sur un an de ces RWA Marché



Graphique 58 Stabilité des RWA au titre des activités de marché

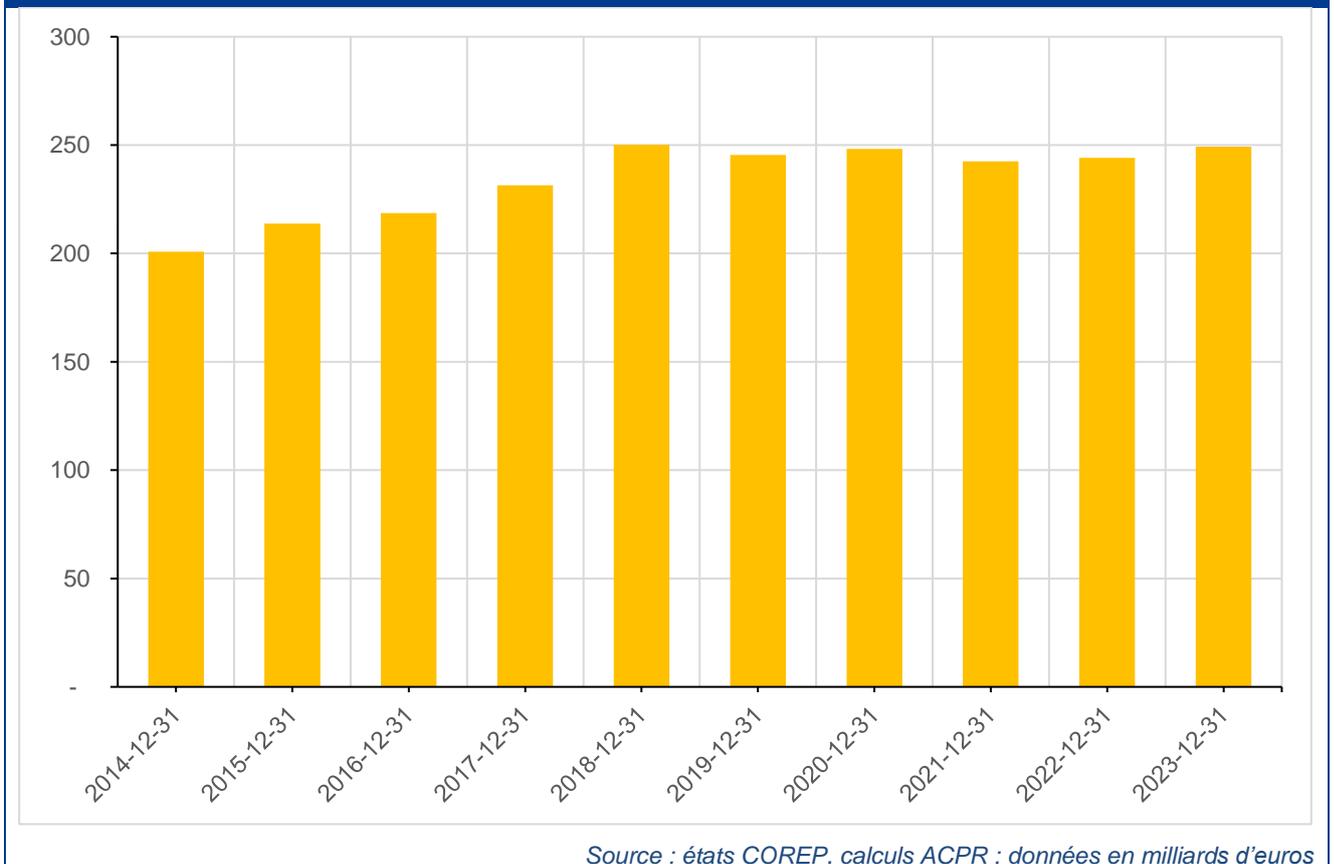


Graphique 59 Évolution des RWA au titre des activités de marché entre 2022 et 2023

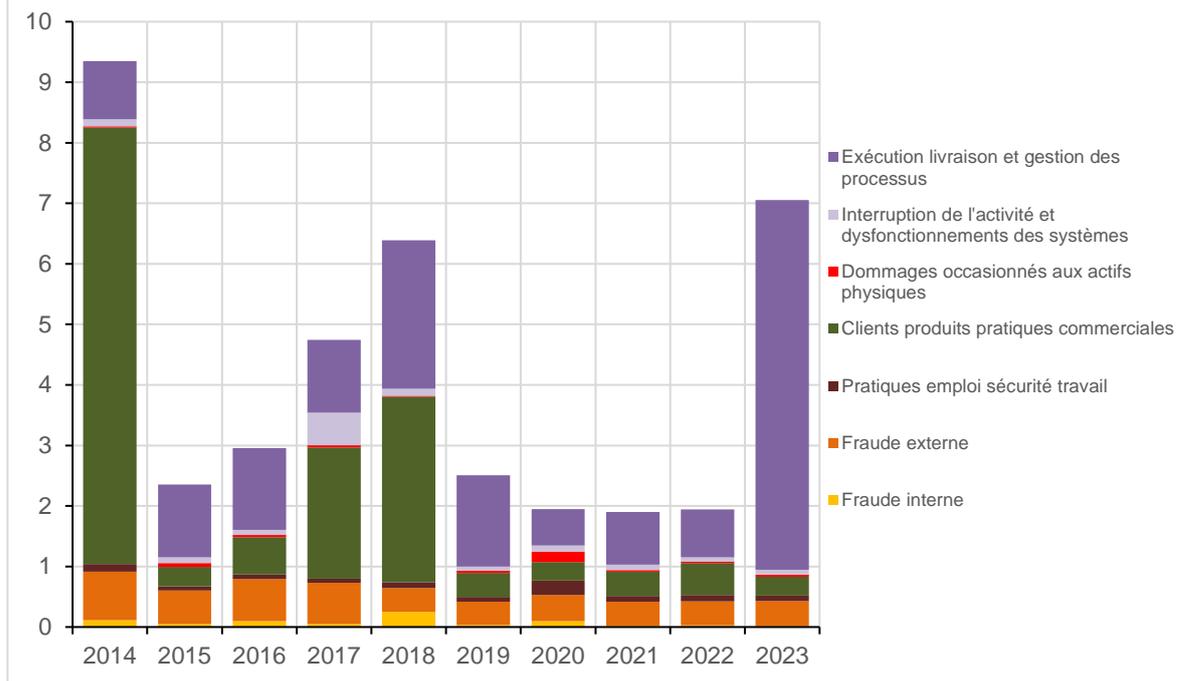


3.2.1. Des RWA au titre des risques opérationnels qui se stabilisent

Graphique 60 RWA des six principaux groupes bancaires français au titre des risques opérationnels

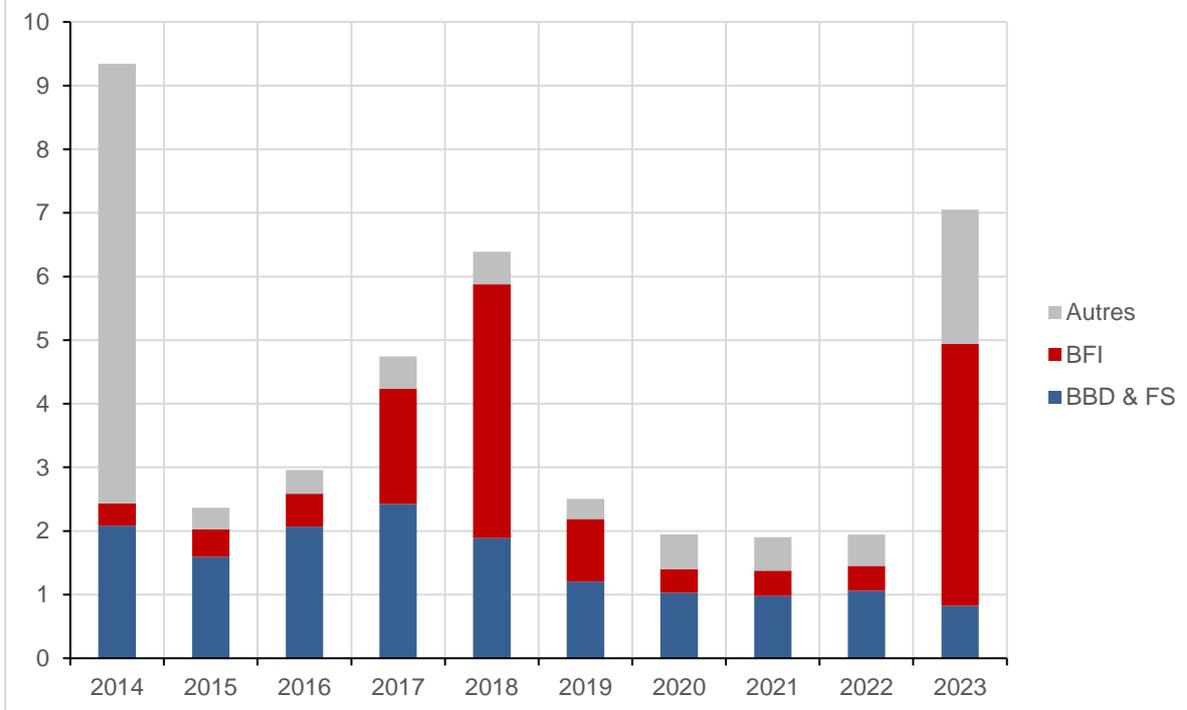


Graphique 61 Pertes opérationnelles par type d'événement



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros
 La forte hausse constatée au Q4-2023 est liée à l'incorporation ponctuelle d'un historique de pertes suite à l'acquisition d'une entité ayant subi des pertes opérationnelles, par un des groupes bancaires français. Ces pertes sont associées à des incidents d'exécution, de livraison et de gestion des processus.

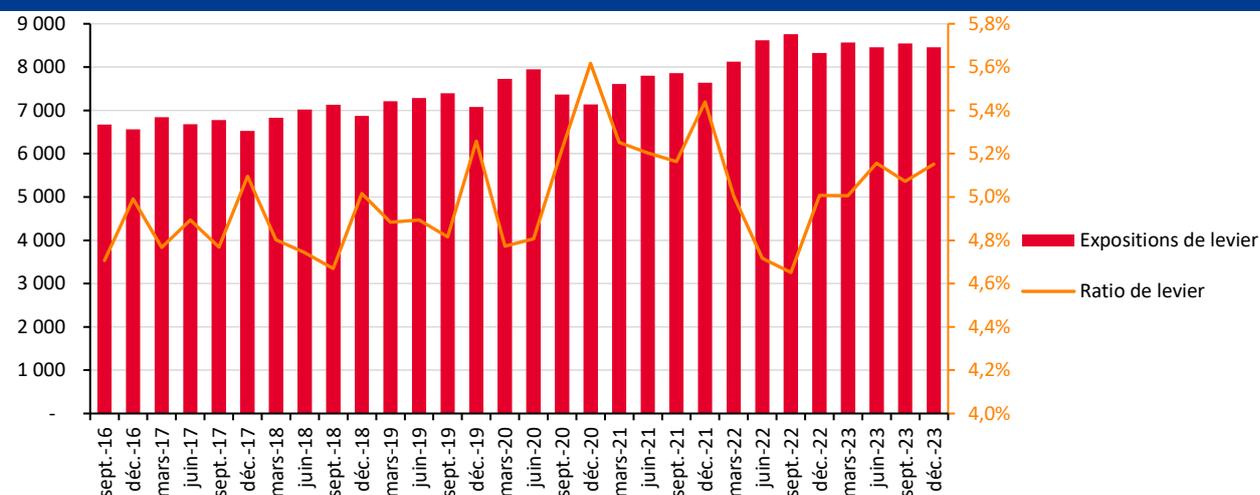
Graphique 62 Pertes opérationnelles par ligne métier



Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

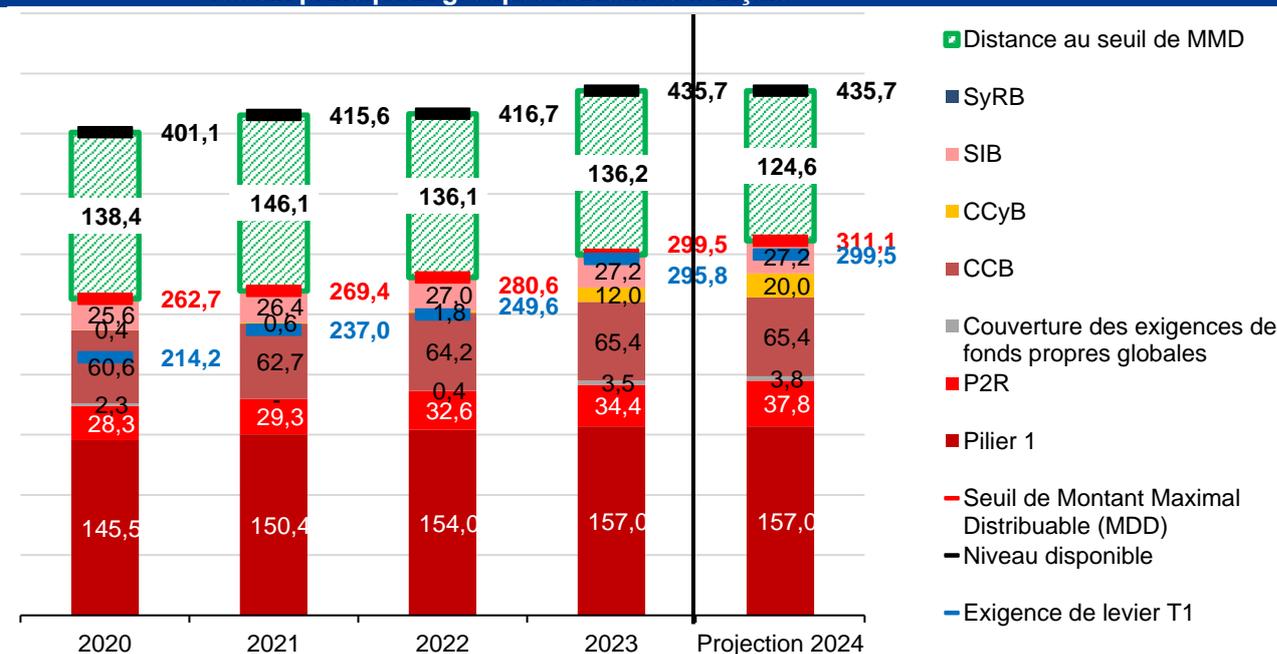
4.1 Une amélioration des ratios de levier portée par le renforcement des fonds propres

Graphique 63 Stabilisation du ratio de levier des six principaux groupes bancaires français



Source : états COREP, calculs ACPR ; expositions de levier en milliards d'euros

Graphique 64 Comparaison des exigences de solvabilité et de levier ainsi que des fonds propres T1 des six principaux groupes bancaires français

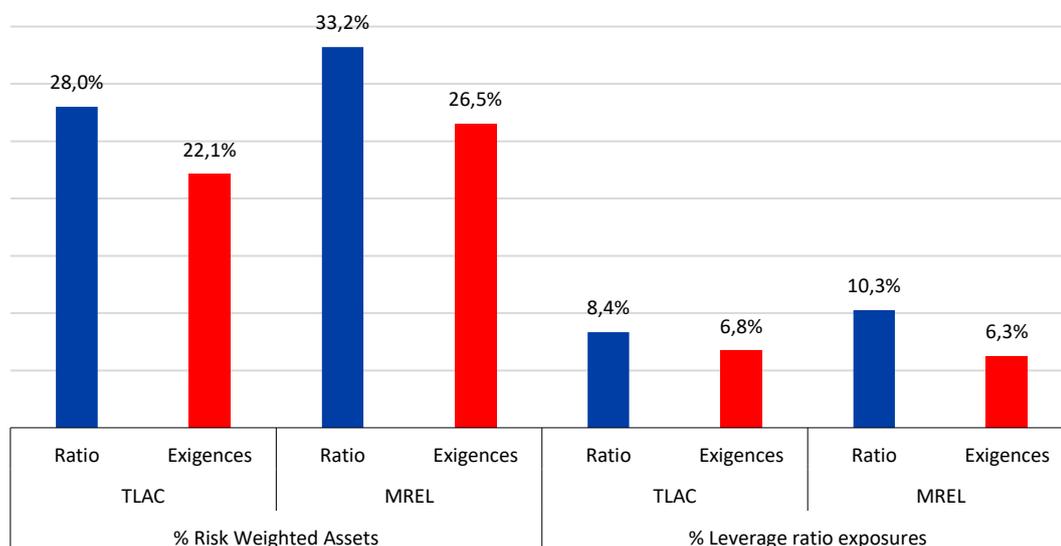


Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

La projection à 2024 est réalisée aux niveaux de fonds propres et de RWA figés à fin 2023, tenant compte de l'augmentation des P2R annoncée pour 2024, de l'augmentation du CCyB en France à 1 % à compter du 2 janvier 2024, combinée aux augmentations de CCyB annoncées par les autres pays sur lesquels les banques françaises ont des expositions. Concernant les exigences de levier, cette projection à 2024 tient compte des exigences de coussins GSIB introduites à partir du 1^{er} janvier 2023 et des exigences de P2R levier entrées en application au 1^{er} janvier 2024.

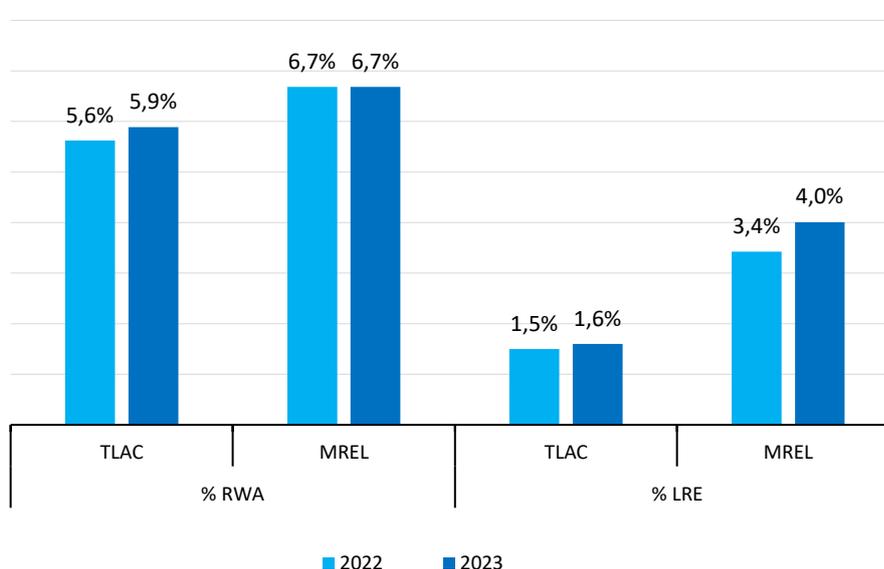
4.1 Des ratios TLAC et MREL supérieurs aux exigences et des marges en augmentation

Graphique 65 Des ratios TLAC et MREL supérieurs aux exigences pour les principaux groupes bancaires français



Source : états LDR, calculs ACPR ; les exigences TLAC portent uniquement sur les banques d'importance systémique mondiale (BNPP, SG, GCA, BPCE) tandis que les exigences MREL s'appliquent à tous les établissements assujettis.

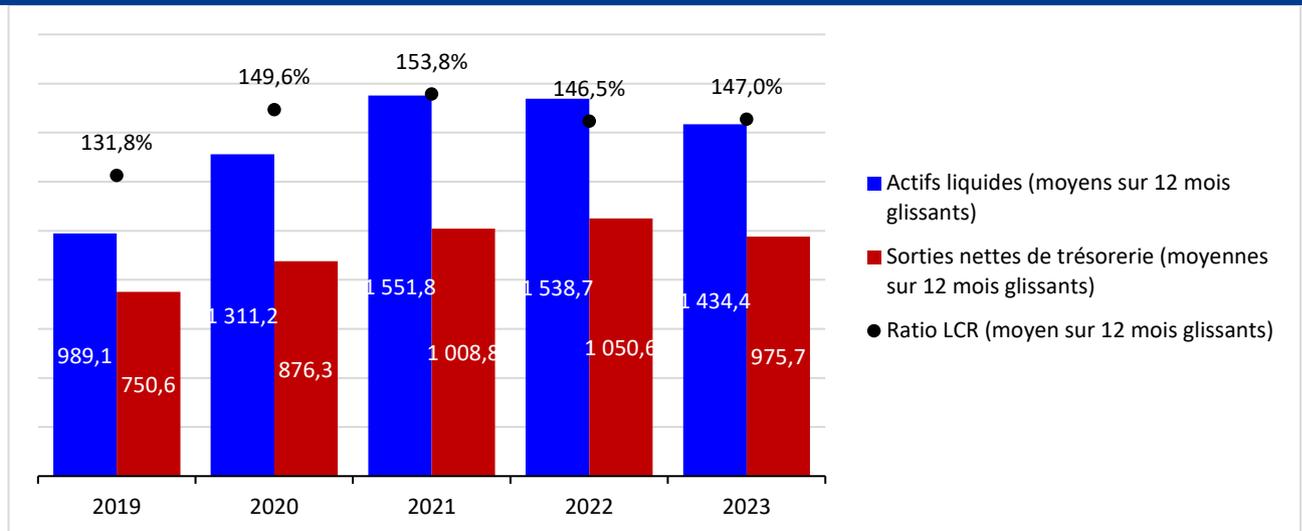
Graphique 66 Évolution de la marge sur les exigences TLAC et MREL des principaux groupes bancaires français



Source : états LDR, calculs ACPR ; les exigences TLAC portent uniquement sur les banques d'importance systémique mondiale (BNPP, SG, GCA, BPCE) tandis que les exigences MREL s'appliquent à tous les établissements assujettis.

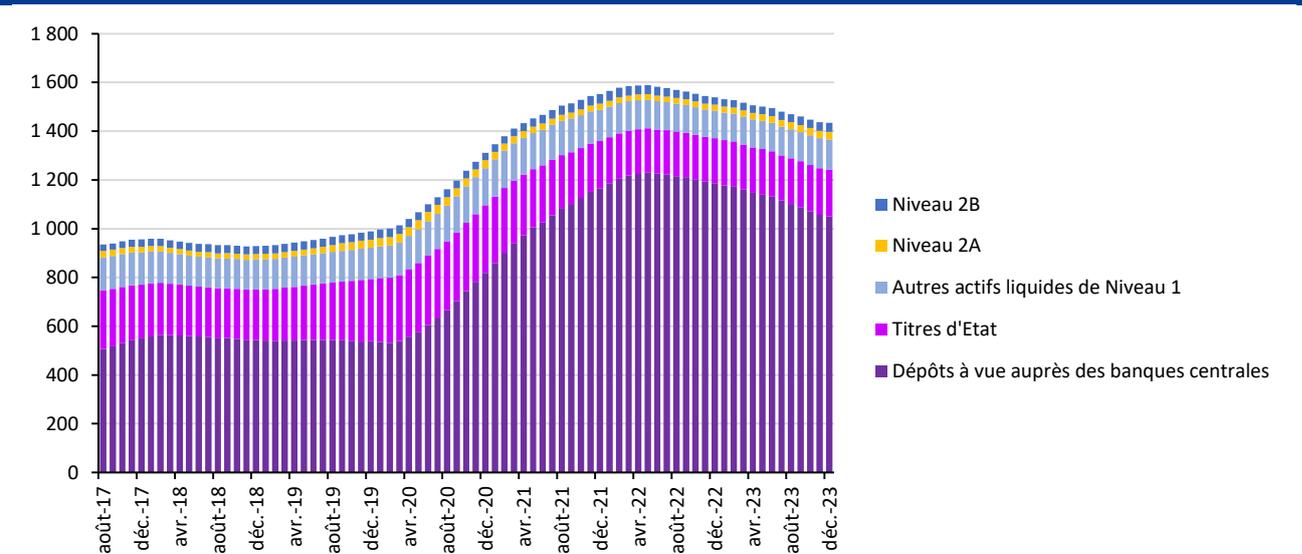
4.1 Une situation de liquidité résiliente et solide malgré les turbulences

Graphique 67 Le LCR des six principaux groupes bancaires français se stabilise à un niveau élevé



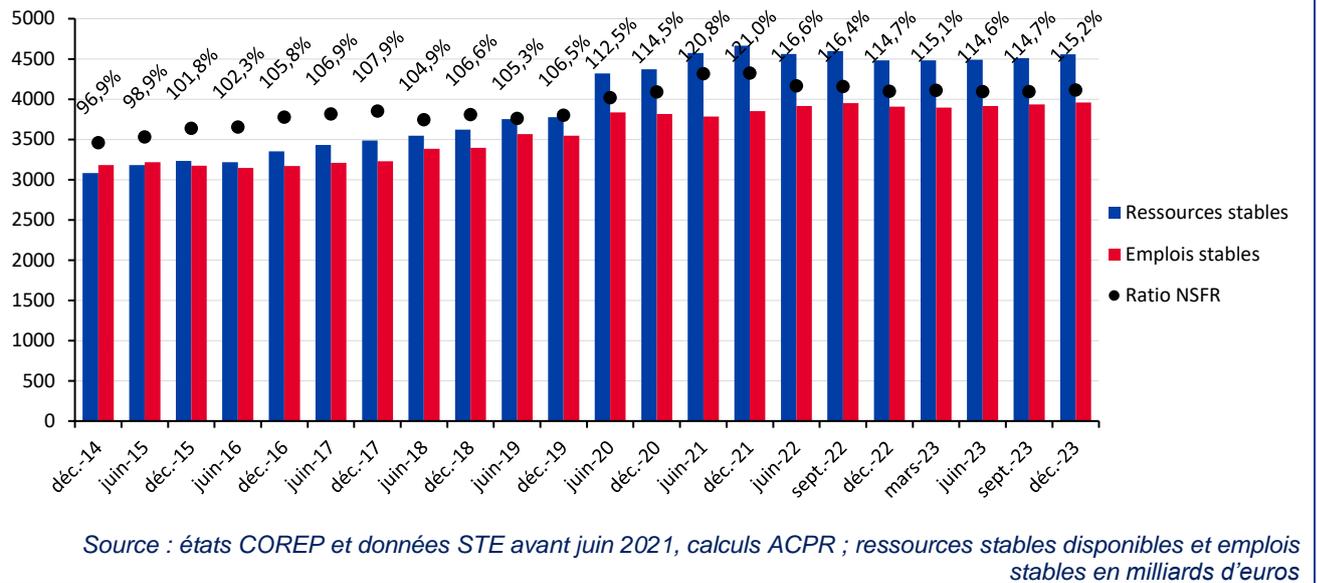
Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros

Graphique 68 Structure des actifs liquides des six principaux groupes bancaires français

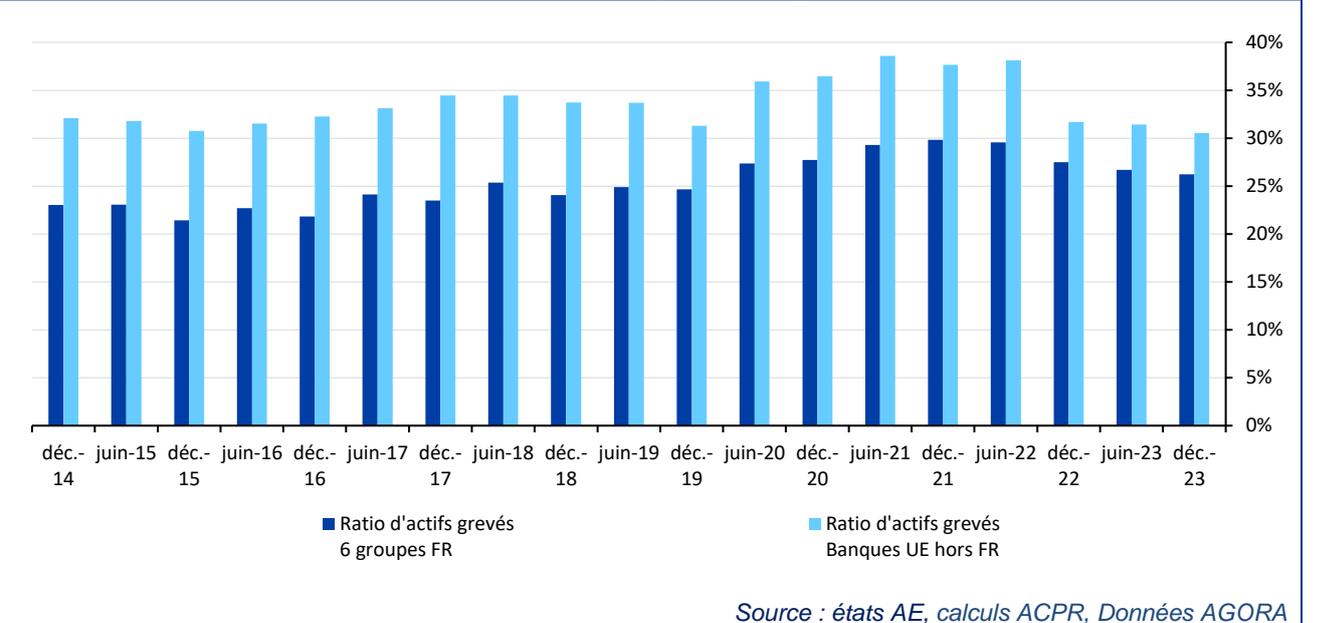


Source : états COREP, calculs ACPR ; données en milliards d'euros, montants moyens sur 12 mois glissants

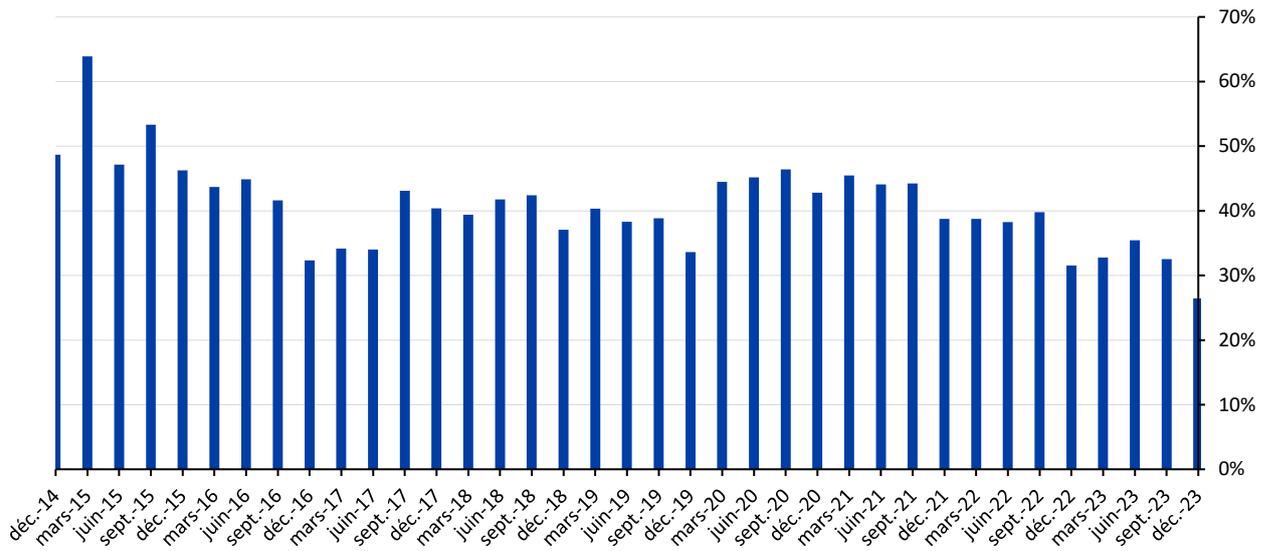
Graphique 69 Le NSFR des six principaux groupes bancaires français est en augmentation à fin 2023



Graphique 70 Le taux d'actifs grevés des six principaux groupes bancaires français est en diminution et reste inférieur à la moyenne européenne

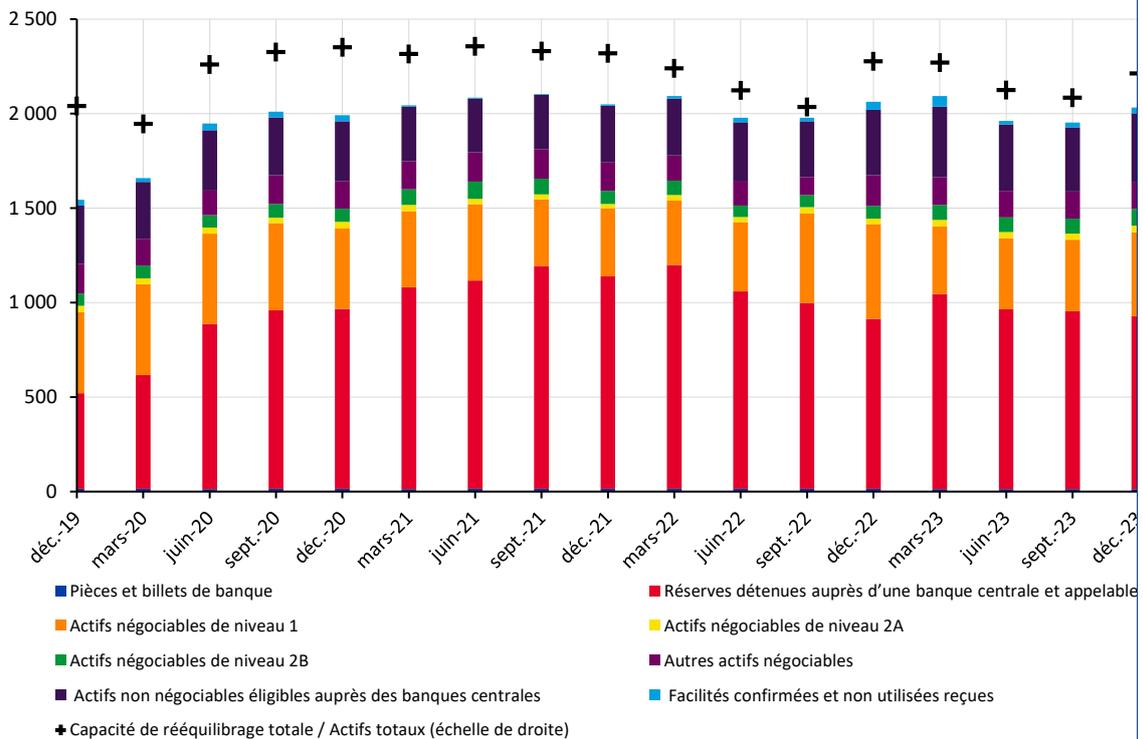


Graphique 71 La part des actifs éligibles en banque centrale grevés pour les six principaux groupes bancaires français atteint son niveau historique le plus faible



Source : états AE, calculs ACPR.

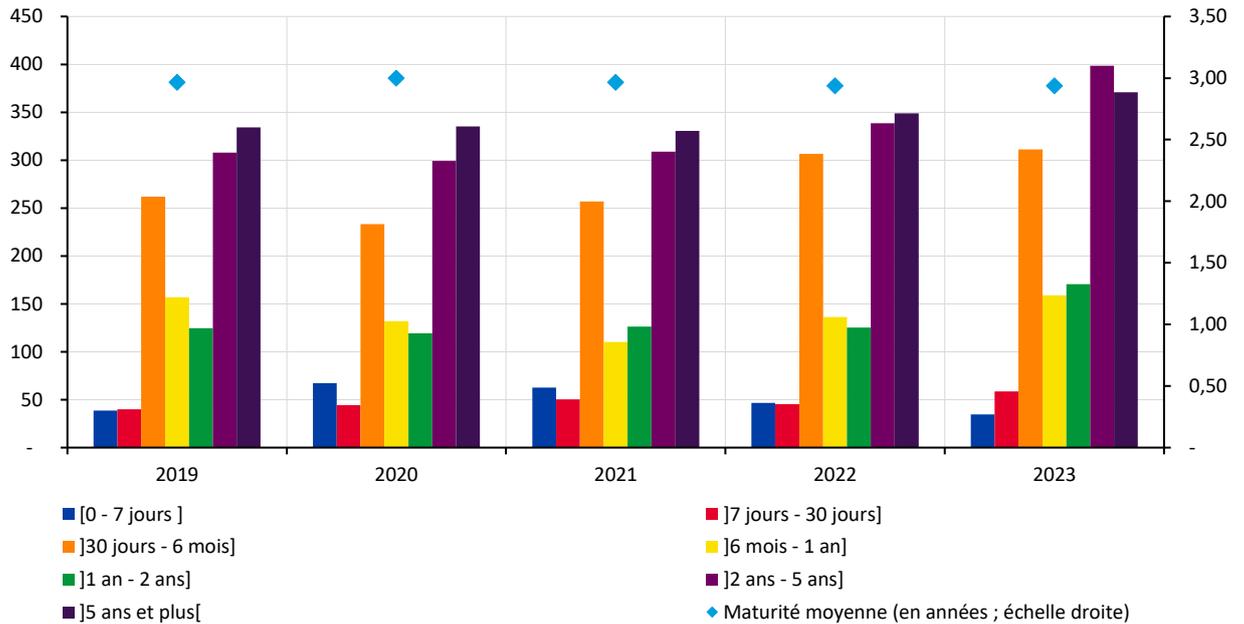
Graphique 72 Capacité de rééquilibrage des six principaux groupes bancaires français



Source : états Corep, calculs ACPR, en milliards d'euros et en pourcentage des actifs totaux.

La capacité de rééquilibrage désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité. Elle se compose essentiellement des pièces et billets de banques, des réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables, d'actifs négociables de niveau 1, 2A, 2B et autres, mais aussi d'actifs non négociables éligibles auprès des banques centrales et de facilités confirmées et non utilisées reçues.

Graphique 73 Maturités des actifs générant la capacité de rééquilibrage des six principaux groupes bancaires français

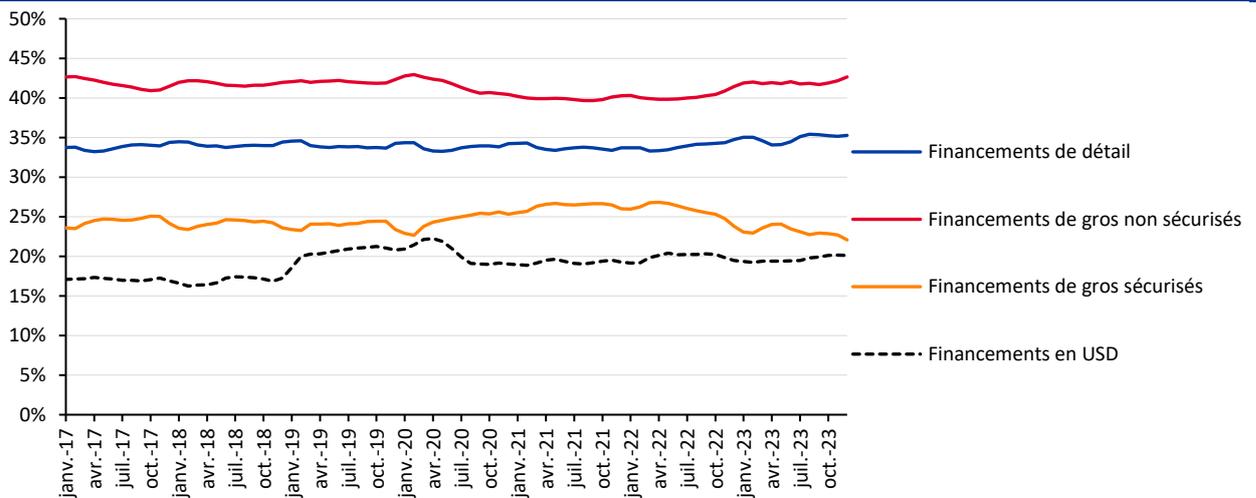


Source : états Corep, calculs ACPR, en milliards d'euros et en années.

La capacité de rééquilibrage désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité. Elle se compose essentiellement des pièces et billets de banques, des réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables, d'actifs négociables de niveau 1, 2A, 2B et autres, mais aussi d'actifs non négociables éligibles auprès des banques centrales et de facilités confirmées et non utilisées reçues.

4.1 Des financements diversifiés avec une importante base de dépôts de détail

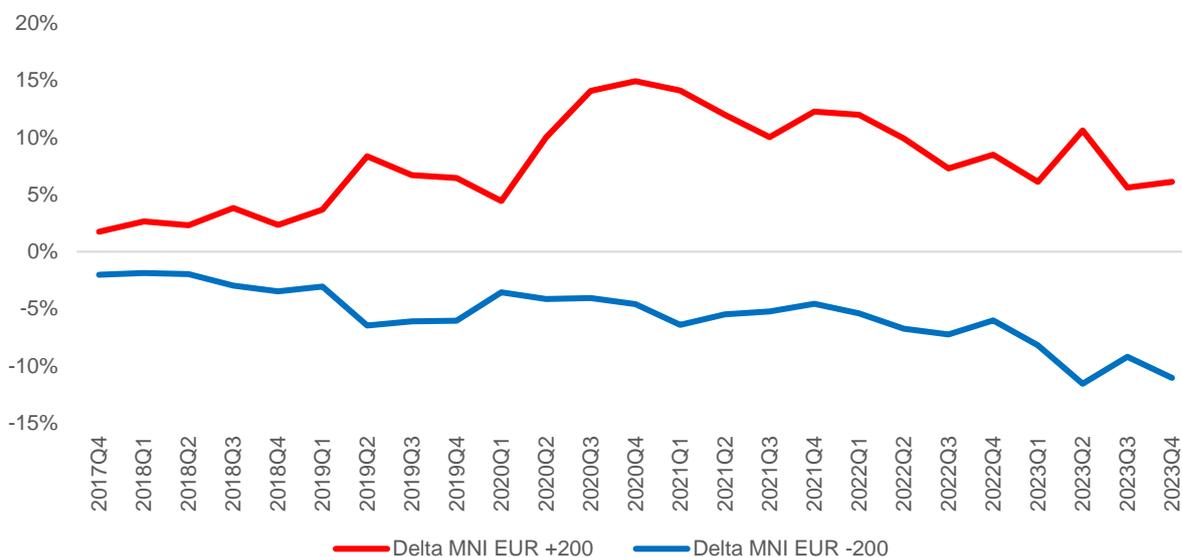
Graphique 74 Structure de financement des six principaux groupes bancaires français



Source : états COREP, calculs ACPR ; moyennes sur 3 mois glissants

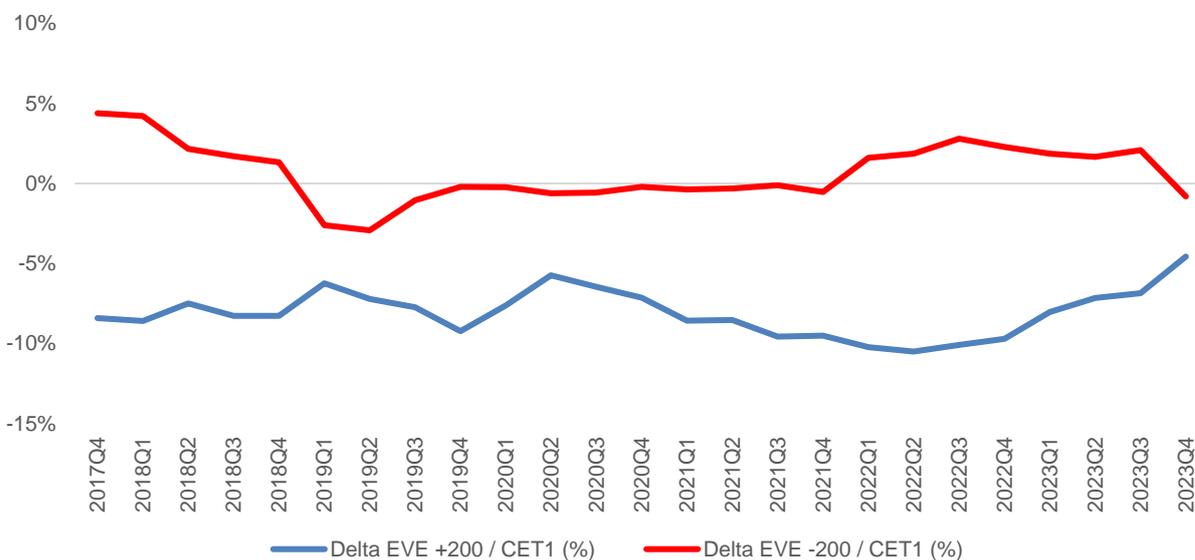
4.1 Un risque de taux qui reste dans les limites fixées par les orientations de l'ABE¹⁶

Graphique 75 Variation anticipée de la MNI en cas de choc de taux (+200 bps / - 200 bps)



Source : données STE, calculs ACPR ; chocs de taux parallèles à la hausse (+200 bps sur l'ensemble de la courbe) ou à la baisse (-200 bps)

Graphique 76 Variation anticipée de l'EVE en cas de choc de taux (+200 bps / - 200 bps)

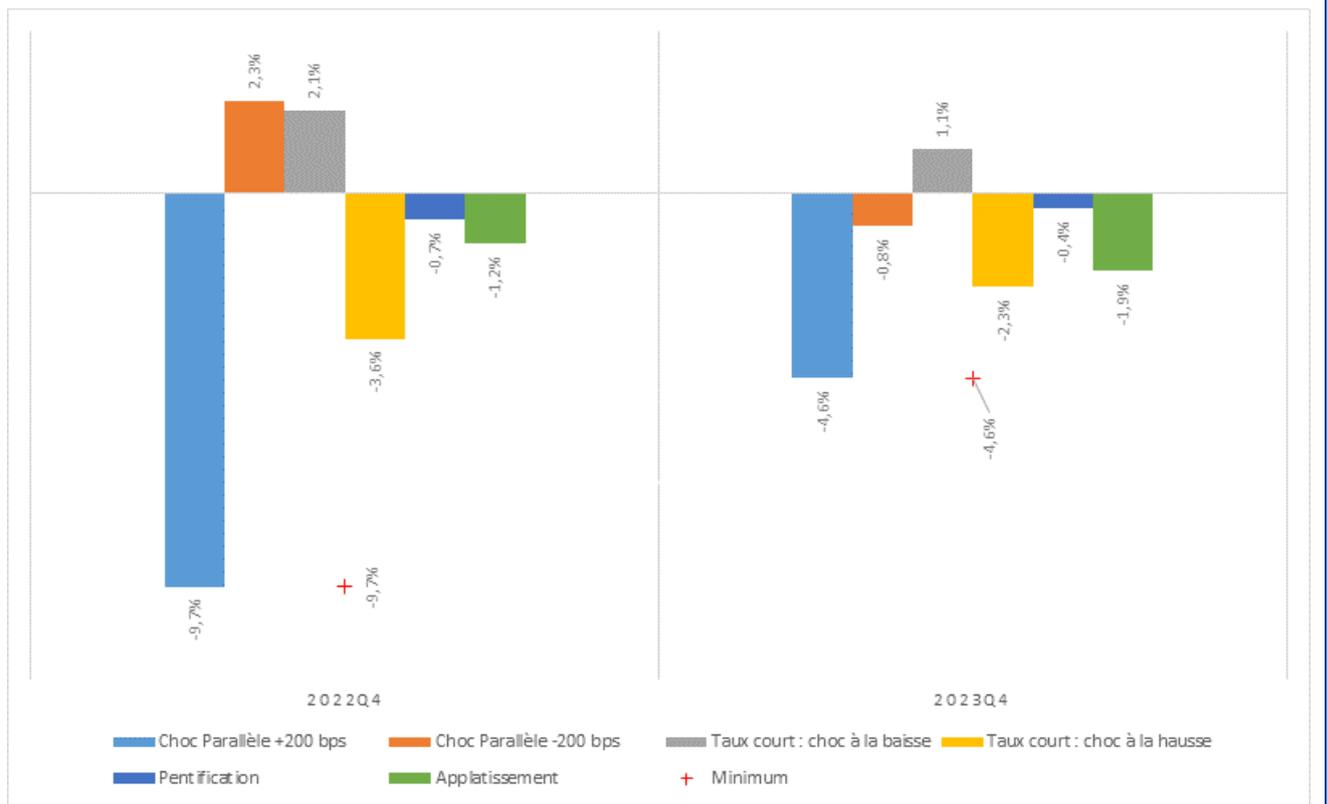


Source : données STE, calculs ACPR ; chocs de taux parallèles à la hausse (+200 bps sur l'ensemble de la courbe) ou à la baisse (-200 bps)

Pour rappel, les orientations de l'ABE prévoient que « Lorsque la baisse de l'EVE est supérieure à 15 % des fonds propres de base (Tier 1) de l'établissement dans le cadre de l'un des six scénarios, celui-ci devrait en informer l'autorité compétente. »

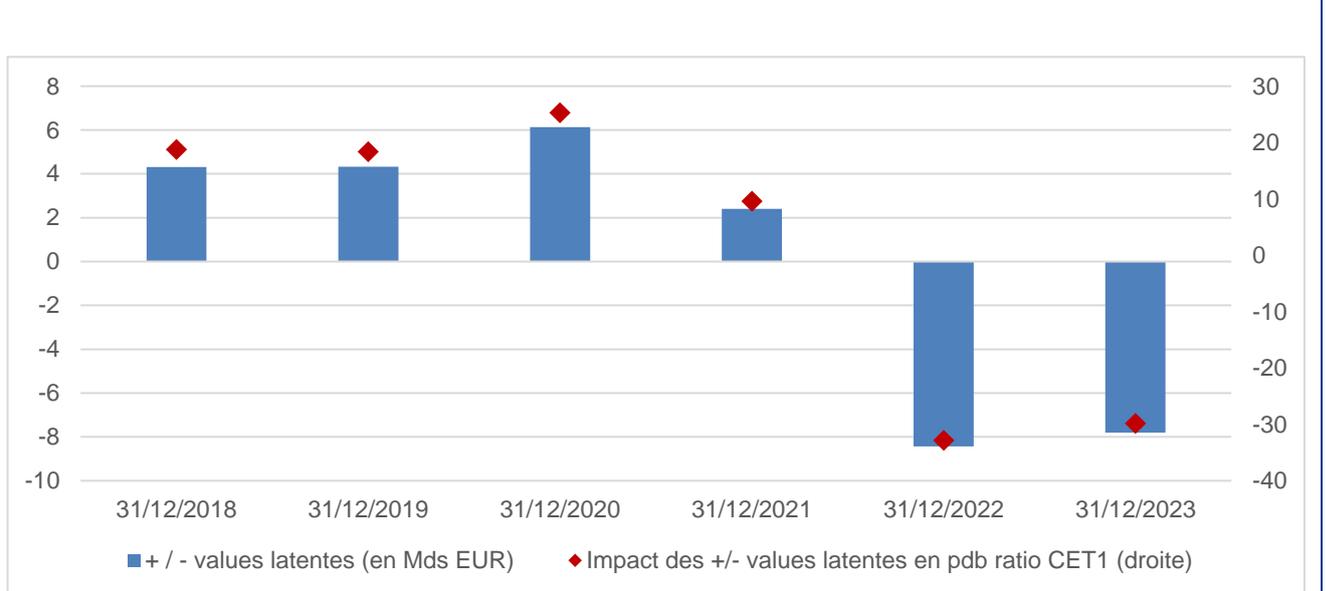
¹⁶ Cf. notamment paragraphe 4.5 des [Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation](#)

Graphique 77 Réduction de la sensibilité de l'EVE aux chocs de taux (en % de CET1)



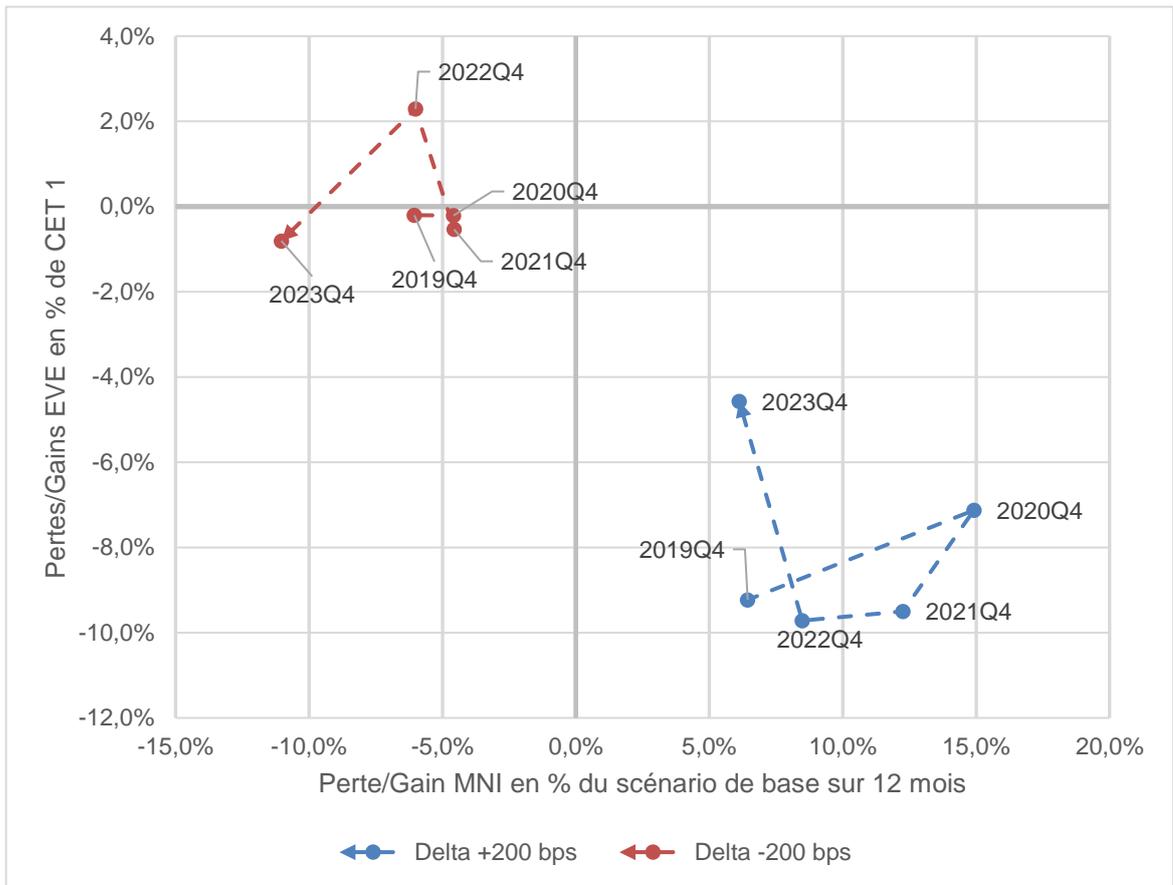
Source : données COREP, calculs ACPR

Graphique 78 Impact qu'aurait la prise en compte des plus ou moins-values latentes sur les titres de dette comptabilisés au coût amorti sur le ratio CET1



Source : données COREP et FINREP, calculs ACPR

Graphique 79 Pertes/Gains EVE et MNI sous un choc de +/- 200bps



Source : données STE et COREP ; calculs ACPR

Glossaire

1. Général

Clients, produits et pratiques commerciales : Pertes liées à un manquement, non délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné (y compris les exigences en matière de confiance et d'adéquation du service), ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit.

GSIB : établissements d'importance systémique mondiale (Global Systemically Important Banks – GSIB).

Pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail : Pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité

2. Fonds propres

AT1 : Fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 – AT1). Article 52 paragraphe 1 du règlement CRR. Instruments de dette perpétuels. Absorption des pertes par conversion ou réduction du nominal (write-down).

CCyB : Coussin de fonds propres contra-cyclique (Countercyclical Capital Buffer – CCyB), également appelé « réserve de protection du crédit ».

CET1 : Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 – CET1). Article 28 paragraphe 1 du règlement CRR. Capital social, primes d'émission, bénéfices non distribués hors actions de préférence, gains et pertes latents directement comptabilisés en capitaux propres, réserves et FRBG, intérêts minoritaires sous certaines conditions et après écrêtage.

MREL : Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities, Exigence minimale de fonds propres et passifs exigibles, pour le renflouement interne.

P2R : Exigences de fonds propres supplémentaires (Pillar 2 Requirements – P2R). Le P2R a un rôle micro-prudentiel et couvre les risques non couverts ou insuffisamment couverts par le Pilier 1. La composition du P2R est similaire à celle du Pilier 1, soit une couverture du P2R par au moins 56,25 % (4,5/8) d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et au moins 75 % de fonds propres de catégorie 1 (T1).

P2G : Recommandation de fonds propres supplémentaires (Pillar 2 capital Guidance – P2G). Le P2G vient en complément de l'exigence de fonds propres globale, égale au cumul des exigences de fonds propres au titre du Pilier 1, au titre du P2R et des coussins de fonds propres. Le P2G n'est juridiquement pas contraignant. Il s'agit d'une recommandation de l'autorité prenant en compte les résultats aux tests de résistance et venant s'ajouter à l'ensemble des exigences.

Ratio de levier : ratio des fonds propres de catégorie 1 (T1) divisés par le total des expositions au bilan et hors bilan.

RWA: Actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA).

SyRB : Coussin pour le risque systémique (Systemic Risk buffer – SyRB). Introduit par l'article 133 de la directive CRD, et constitué de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), il vise à prévenir et atténuer les risques macroprudentiels ou systémiques non couverts par le règlement CRR ni par le coussin de fonds propres contracyclique et les coussins pour les établissements d'importance systémique mondiale ou autres établissements d'importance systémiques, au sens d'un risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions sur le système financier et l'économie réelle d'un État membre donné. Il peut viser l'ensemble du secteur financier ou un ou plusieurs sous-ensembles de ce secteur et peut s'appliquer à toutes les expositions ou à

un sous-ensemble d'expositions sectorielles (coussin pour le risque systémique sectoriel ou Sectoral Systemic Risk Buffer, sSyRB).

T2 : Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 – T2). Article 63 du règlement CRR. Dettes subordonnées. Durée initiale minimale de 5 ans.

TLAC : Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity – TLAC). C'est un mécanisme d'absorption des pertes, pour les banques d'importance systémique mondiale (« G-SIB » pour Global Systematically Important Banks), élaboré par le Conseil de stabilité financière (CSF, ou FSB pour Financial Stability Board) en consultation avec le Comité de Bâle » et transposé en droit européen par le « paquet bancaire ».

3. Liquidité

Capacité de rééquilibrage : La capacité de rééquilibrage (Counterbalancing Capacity – CBC) désigne la capacité d'un établissement de détenir, ou d'avoir accès à, un excès de liquidité à court terme, à moyen terme ou à long terme en réponse à une crise de liquidité. Elle se compose essentiellement des pièces et billets de banques, des réserves détenues auprès d'une banque centrale et appelables, d'actifs négociables de niveau 1, 2A, 2B et autres, mais aussi d'actifs non négociables éligibles auprès des banques centrales et de facilités confirmées et non utilisées reçues.

HQLA : Actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets – HQLA). Les HQLA sont des actifs qui restent liquides sur les marchés en période de tensions et sont, dans la majorité des cas, éligibles pour des opérations avec la banque centrale. Ces actifs doivent répondre à certaines exigences de liquidité et de qualité, telles que définies dans l'article 6 du Règlement délégué 2015/61 de la Commission du 10 octobre 2014.

LCR : Ratio de couverture des besoins de liquidités (Liquidity Coverage Ratio – LCR). Le LCR vise à calculer le niveau adéquat d'actifs liquides qu'un établissement devra détenir afin de faire face à une situation de tensions sur une période de 30 jours. La banque doit disposer d'un niveau d'encours d'actifs suffisant, non grevés et facilement cessibles afin de répondre à ses engagements, dans l'objectif de dénouer ou compenser une position, quelle que soit la situation du marché. Hors période de stress de liquidité, le ratio ne peut pas être inférieur au seuil réglementaire. Cependant en période de tensions, le ratio peut passer en dessous de ce seuil. Dans ce cas, l'établissement doit notifier immédiatement le superviseur et présenter un plan de remise en conformité (cf. article 4 du règlement délégué n° 2015/61 et article 414 du règlement (UE) 575/2013 (CRR)).

NSFR : Ratio de financement stable net, ou ratio structurel de liquidités à long terme (Net Stable Funding Ratio – NSFR). Il se définit comme le ratio des financements stables disponibles (défini par la somme des passifs et fonds propres pondérés selon leur stabilité présumée, les pondérations allant de 0 % pour les catégories de passif réputées les moins stables à 100 % pour les plus stables), sur les financements stables requis (défini par la somme des actifs et expositions hors bilan pondérés selon leur liquidité présumée, les actifs les plus liquides ayant une pondération de 0 % et les moins liquides de 100 %). Le règlement CRR II fixe une exigence de NSFR minimum à 100 %, avec pour but de réduire le risque de tensions sur le financement sur une période longue (supérieure à un an) en imposant aux banques de financer leurs activités grâce à des sources suffisamment stables.

Ratio d'actifs grevés : Un actif est considéré comme "grevé" s'il a été donné en nantissement ou s'il fait l'objet d'un quelconque arrangement visant à garantir ou sécuriser une transaction ou à relever son crédit, et dont il ne peut être librement retiré. Source : [RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/79 DE LA COMMISSION](#).

TLTRO : Opérations ciblées de refinancement de long terme (Targeted longer-term refinancing operations – TLTRO). Ces opérations constituent l'un des instruments non conventionnels de politique monétaire de la BCE. Les TLTRO permettent d'octroyer des prêts à long terme aux banques et de les inciter, ainsi, à accroître leur activité de prêt au profit des entreprises et des

consommateurs de la zone euro. Le taux dont les banques peuvent bénéficier dépend de l'évolution de leur encours de crédit.

4. **Risques**

Étape IFRS 9 : la norme IFRS 9 applique une décomposition des expositions en 3 étapes selon leur niveau de risque : étape 1 pour les actifs sains (risque de crédit stable), étape 2 pour les actifs ayant subi une augmentation significative de leur risque de crédit depuis l'origine (risque de crédit dégradé), et étape 3 pour les expositions ayant subi un événement de défaut (risque de crédit avéré).

Exécution, livraison et gestion des processus : Pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs

Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes liées à une interruption de l'activité ou aux dysfonctionnements d'un système

Lignes métier :

- **Autres**: Paiement et règlement, Services d'agence, Gestion d'actifs, Éléments d'entreprise
- **BFI**: Financement des entreprises et Négociation et vente
- **BBD & FS**: Courtage de détail, Banque commerciale, Banque de détail.

Portefeuille de corrélation : Le portefeuille de corrélation est composé de positions de titrisation et de dérivés de crédit au même défaut dont les sous-jacents sont des produits single-name ou des dérivés sur des produits single-name, avec leur couverture.

Portefeuille de négociation : ce portefeuille est composé de positions sur instruments financiers ou produits de base ou de positions détenues à des fins de négociation ainsi que de couvertures d'éléments du portefeuille de négociation.

Risque de crédit : risque de pertes économiques liées à un défaut de remboursement d'un prêt. La détermination du provisionnement pour faire face au risque de crédit dépend des normes IFRS 9 (cf étapes IFRS 9). Pour calculer les exigences de fonds propres face au risque de crédit, les établissements ont le choix entre deux méthodes pour évaluer les risques de crédit et calculer les exigences de fonds propres : la méthode standard ou la méthode des modèles internes, sous réserve d'une validation de l'ACPR délivrée après une enquête sur place. Dans le cas de modèle interne, les établissements modélisent la probabilité de défaut et dans certains cas la perte en cas de défaut.

Risque de marché : risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Le risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêts, les taux de change les cours de matières premières et autres. Les établissements ont le choix entre deux méthodes pour évaluer les risques de marché et calculer les exigences de fonds propres : la méthode standard ou la méthode des modèles internes, sous réserve d'une validation de l'ACPR délivrée après une enquête sur place. Dès lors qu'il concerne des positions sur titres de créance ou de propriété, le risque de marché se subdivise selon deux dimensions, une dimension générale et une dimension spécifique. Aucune distinction générale ou spécifique ne s'applique dès lors qu'il s'applique à des positions de change, des positions sur des produits de base.

Risque opérationnel :

- **Fraude interne** : Pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre / tourner une réglementation une loi ou des règles de

l'entreprise, à l'exclusion des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité, et impliquant au moins un membre de l'entreprise.

- **Fraude externe** : Pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/tourner la loi.

Titrisation : une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes : 1) les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions. 2) la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération de montage.

Value at Risk (VaR)¹⁷ : outil statistique de suivi et de calcul d'exposition au risque de marché élaboré par un modèle interne. Cette métrique se présente sous forme d'un montant estimant la perte maximale potentielle du portefeuille à un horizon temporel donné (période de détention qui peut être 1 jour, 10 jours...) et dans un intervalle de confiance prédéterminé. En matière d'appréciation du risque de marché, la VaR se décompose selon 4 types de risques : les variations de cours de titres, de taux d'intérêt, de cours de change et de cours de matières premières. Trois méthodes de calcul permettent de produire une telle métrique : la méthode par Variance-Covariance, la méthode de Monte Carlo, la méthode fondée sur l'observation de séries historiques.

Stressed Value at Risk (sVaR) : Comme la VaR, la VaR stressée est basée sur la détermination d'une perte maximale du portefeuille actuel de l'établissement, sur un horizon de dix jours à un seuil de confiance de 99%. On note cependant que la VaR stressée, contrairement à la VaR qui se calcule sur une base journalière, doit être calculée au moins une fois par semaine (et plus fréquemment si l'établissement le désire). Elle est calibrée à partir des données historiques reflétant une période de tensions financières significatives d'une durée continue de douze mois.

¹⁷ [NM Risques March projet](#)